

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours



Qu'est-ce que le système multilatéral ? Quels sont ses origines, ses objectifs, ses institutions, ses réalisations ? Une nouvelle société, un nouvel ordre ont-ils émergé de ce système ? Peut-on le considérer comme représentatif du xx^e siècle, ainsi que l'a été le libéralisme pour le xix^e ? Cette histoire du multilatéralisme se propose de répondre à ces questions et d'étudier le rôle des États-Unis dans l'organisation du monde de 1918 à nos jours, avec pour objectif de mieux comprendre notre temps présent façonné par ce modèle et ses institutions.

L'analyse, qui s'appuie sur le concept de « multilatéralisation », tend à démontrer que la mondialisation s'inscrit dans la dynamique du système multilatéral. Elle permet d'esquisser une vue d'ensemble de celui-ci et d'en dévoiler l'architecture, qui repose sur trois piliers : la sécurité associée à la paix, la prospérité et le bien-être. Elle en éclaire également les enjeux, questionne la place des institutions universelles (ONU, FMI, OMC...) et régionales (Union européenne, Union africaine, MERCOSUR, ASEAN...) qui le composent, et examine les modalités de leurs interactions.

Ce faisant, cette étude inédite interroge les enjeux actuels et futurs des institutions multilatérales : régionalisme et universalisme, démocratie et capitalisme, crises économiques et financières, rôle de la puissance américaine et de ses partenaires... Dans la droite ligne de « l'économie-monde » de Fernand Braudel et du « système-monde » d'Immanuel Wallerstein, elle questionne ainsi la pertinence du multilatéralisme dans un monde en transition.

Régine Perron est maître de conférences en histoire des relations internationales à l'université de Cergy-Pontoise, membre du laboratoire Civilisations et identités culturelles comparées (CICC), et chercheur associé au Centre Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne.

Illustration : Henry Eveleigh (1909-1999), *L'arbre des Nations mis en terre*, lithographie, 1947, collection privée
© Archives Charmet/Bridgeman Images

ISBN de ce document :
979-10-231-3319-6

<http://pups.paris-sorbonne.fr>

HISTOIRE DU MULTILATÉRALISME

- Le Prince et la République.
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle*
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet*
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques
d'une allégorie morale à la Renaissance*
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes
dans la France des Lumières*
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.
Histoire d'un marché*
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil, une histoire de centraliens*
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)*
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)*
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science*
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.
Les paysages anglais à l'ère industrielle*
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.
Les centraliens et l'industrie*
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veysière
& Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)*
Stéphane Jettot
- C'est moy que je peins. Figures de soi à
l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la gloire. Le maréchal de
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Matthieu Lemoine (dir.)
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père
et fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent*
Jean Bérenger
- Frontières religieuses
dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie.
Arts et pratiques du réemploi (XIV^e-XVII^e siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan
& Alain Tallon (dir.)

Régine Perron

Histoire du multilatéralisme

L'utopie du siècle américain
de 1918 à nos jours



Ouvrage publié avec le soutien du laboratoire de recherche CICC
de l'Université de Cergy-Pontoise et du Centre Roland Mousnier
de l'Université Paris-Sorbonne

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-952-3
© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014

© Sorbonne Université Presses, 2023

Maquette et réalisation : Compo Meca Publishing (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<http://sup.sorbonne-universite.fr>

SECONDE PARTIE

**La mise en pratique du multilatéralisme :
le paradoxe d'un système pour tous
et pour un (de 1942 à nos jours)**

La modernisation ne signifie pas l'imitation mécanique des États-Unis et de l'Europe : moderniser, c'est adopter et adapter. C'est recréer.

Octavio Paz, *Une planète et quatre ou cinq mondes* (1985)

À présent, il s'agit d'étudier les institutions à la lumière des acquis présentés dans les chapitres précédents sur le multilatéralisme, en voyant si celles-ci ont répondu aux objectifs élaborés au lendemain de la guerre. Il faut toutefois reconnaître que, dans l'euphorie de la victoire des Alliés, on peut difficilement affirmer qu'une telle architecture internationale est sans aucun doute réalisable. C'est à ce niveau-là que réside le pari audacieux fait sur l'avenir avec le multilatéralisme. Comment dès lors traduire une utopie dans la réalité ?

En 1944-1945, les États-Unis se présentent désormais comme la nouvelle puissance mondiale car ils réunissent toutes les caractéristiques : économique, financière, militaire et maintenant politique du fait de son engagement dans les affaires du monde. Le temps de l'isolationnisme est loin alors que c'était leur ligne politique traditionnelle. Ce sera en effet une source d'ambiguïté au sein du système multilatéral car, à plusieurs reprises, les États-Unis vont osciller entre l'intérêt international (représenté par les institutions) et l'intérêt strictement national (représenté par le gouvernement américain). Ces oscillations se produiront selon les circonstances mais ne les conduiront jamais à retourner à leur isolationnisme d'avant-guerre. C'est désormais impossible du fait de leur engagement dans les affaires du monde concrétisé avec la mise en place de ce nouvel ordre international. Nous ne sommes plus dans le schéma des relations d'avant-guerre qui étaient fondées sur le pragmatisme commercial entre les États-Unis et l'Europe. D'où le paradoxe de ce système international : il prône l'intérêt mutuel pour tous, qui s'avère malgré tout tributaire de l'intérêt national de la puissance américaine.

Mais cette situation n'est pas particulière aux États-Unis en tant que puissance mondiale, car les autres puissances au cours des siècles précédents, comme le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, ont adopté la même attitude. La puissance américaine va donc marquer le xx^e siècle, à partir de 1945 jusqu'à nos jours, tant est si bien que les historiens de nos jours le qualifient

de *siècle américain*. C'est donc sous leur influence que l'architecture juridique multilatérale va s'imposer car c'est un pays extrêmement marqué par la loi.

Les trois bases multilatérales, que sont la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être, sont traduites dans les faits par des principes moraux exprimés sous la forme de code de bonne conduite et qui déterminent les modes d'action. La paix et la sécurité sont garanties par la non-ingérence de l'ONU, afin de préserver la souveraineté nationale. Quant à la prospérité, elle est assurée par la non-discrimination du GATT, puis de l'OMC, afin d'éviter des guerres économiques. Tout comme l'assistance mutuelle du FMI amène les pays à considérer les problèmes monétaires de l'un d'entre eux comme dommageable pour tous, afin de préserver la stabilité du système monétaire. Enfin, le bien-être est symbolisé par le respect des droits de l'homme, lui-même surveillé par la Commission des droits de l'homme devenu récemment le Conseil des droits de l'homme.

128

Cependant, ce système multilatéral évoluera en fonction des événements marquants qui seront vécus comme des tournants dans l'histoire, ou encore en fonction des changements de théorie principalement économique, qui reflètent le changement du contexte. Le premier de ces événements est la Guerre froide qui débute en 1947 et qui favorise d'abord le régionalisme européen, puis les autres régions du Tiers-Monde. Ensuite, la crise pétrolière de 1973-1975 concrétise une nouvelle théorie économique qui changera le sens du multilatéralisme. Après la chute du mur de Berlin, qui signe la fin de la Guerre froide, on aurait pu croire que l'universalisme reviendrait en force mais au contraire, le régionalisme s'est renforcé aussi bien en Europe que dans les régions des pays du Sud.

Le multilatéralisme semble faire son chemin entre l'universalisme et le régionalisme. Dans ce cas, irions-nous vers un monde formé d'institutions régionales, ce qui pourrait favoriser une gouvernance régionale, puis mondiale ? Serait-t-il malgré tout dominé par un nouveau pôle, conformément à la théorie du système-monde d'Immanuel Wallerstein ?

LE MALAISE DU TIERS-MONDE ET DES PAYS DU SUD : ENTRE UNIVERSALISME ET RÉGIONALISME

Après avoir considéré le régionalisme européen, voici cette autre partie du monde caractérisée par l'expression du Tiers-Monde dans les années 1950 et remplacée de nos jours par celles des pays du Sud. Il faut tout d'abord se demander de quel Tiers-Monde nous parlons car il a changé de sens et de configuration géographique au cours des années.

Si l'on reprend le début de la construction du nouvel ordre mondial avec la Charte de l'Atlantique en 1941, le Tiers-Monde n'existe pas à l'époque. Il est principalement constitué de colonies en Afrique, en Asie et en Océanie depuis le XVII^e siècle environ (si l'on excepte l'Amérique latine qui a été colonisée par l'Espagne et le Portugal entre les XV^e et XVI^e siècles, et qui est devenue indépendante au XIX^e siècle ainsi que la Chine, colonisée d'une manière informelle sous la forme de zones d'influences européennes au XIX^e siècle). Dès la fin de la guerre, les mouvements pour l'indépendance dans les colonies réapparaissent avec plus de vigueur que pendant l'entre-deux-guerres. Sans refaire l'histoire de la décolonisation, notons que la plupart des colonies vont devenir au début des années 1960 des États-nations.

Du point de vue historiographique, quelle serait la nouvelle approche pour étudier le malaise des pays du Sud qui persiste depuis leur indépendance ? Ce malaise succède en effet au « malaise colonial », qui avait été observé pendant la colonisation durant les années 1930 et qui s'était manifesté par les mouvements nationalistes revendiquant l'indépendance nationale de leur pays. Depuis les indépendances, le malaise du Tiers-Monde traduit la difficulté à accéder au niveau des pays industrialisés. Pourtant, certains des pays du Sud ont émergé avec force ces dernières années. De nombreuses études existent sur le Tiers-Monde pendant la Guerre froide et sur les pays du Sud après la Guerre froide. Il reste cependant à réécrire cette histoire à la lumière de la fin de cette Guerre froide, de la même façon qu'elle a été réécrite par les historiens John Gaddis et Odd Westad¹. En effet, la fin de la Guerre froide a permis de nouvelles interprétations sur les relations entre les superpuissances et le Tiers-Monde et

¹ John Gaddis, *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Clarendon Press, 1997 ; Odd Arne Westad, *The Global Cold War. Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

de proposer d'autres analyses moins crispées au niveau idéologique. Dans ce cadre, Tony Smith a élaboré le concept du *péricentrisme*, afin de mettre en lumière le rôle joué par certains dirigeants du Tiers-Monde, comme Fidel. Castro à Cuba². Ces leaders ont pu déterminer les relations entre les deux superpuissances en exploitant le contexte de la Guerre froide. Cette vision révèle combien l'histoire de la Guerre froide s'est trop concentrée sur les deux Grands. Dès lors, l'historiographie cherche à se renouveler en intégrant les autres acteurs pour proposer une histoire plus complète ou encore plus globale sur le Tiers-Monde. Néanmoins, tout en souscrivant à la mise en valeur de la périphérie dans le concert, non pas des grandes nations mais des deux Grands, il me semble que les acteurs du Tiers-Monde n'ont pas toujours eu le choix du camp idéologique. Odd Westad apporte justement cette autre vision plus nuancée : « la signification principale de la Guerre froide pour le Tiers-Monde (et celle du Tiers-Monde pour la Guerre froide) me semble être celle-ci : la rivalité idéologique entre les deux superpuissances en est venue à dominer les politiques du Tiers-Monde à tel point que, dans certains pays, elle a délégitimé le développement d'un discours politique intérieur dont tout État a besoin pour sa survie³ ». C'est ici qu'interviennent les aides au développement qui s'avèrent être à double tranchant et qui restent un vaste terrain à défricher. Les études internationales restent axées sur l'aspect diplomatique. Qu'en est-il de l'histoire économique du Tiers-Monde à cette époque, alors que l'aspect économique des pays du Sud après la Guerre froide est mieux mis en lumière ?

Longtemps, les études sur le Tiers-Monde se sont focalisées sur la politique du développement en général, laissant de côté la politique très controversée de l'aide au développement attribuée par un pays qui, elle, relève d'enjeux à la fois diplomatiques et économiques dans un contexte bipolaire⁴. Tout comme au sein des institutions européennes, les divisions ont traversé le Tiers-Monde en fonction de l'allégeance faite à l'une des deux superpuissances malgré la revendication du non-alignement. Ces divisions ont porté préjudice au développement lui-même qui s'est fait d'une manière non coordonnée. De la même façon, on pourrait envisager l'étude des migrations du Tiers-Monde sous-développé vers les États-Unis et l'Europe de l'Ouest. Sous cet angle, l'Europe du XVIII^e au XIX^e siècle a pu se diriger vers les terres du Nouveau Monde

2 Tony Smith, « New Bottles for New Wine: A Pericentric Framework for the Study of the Cold War », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 567-591.

3 Odd Arne Westad, *The Global Cold War*, *op. cit.*, p. 562.

4 Nous avons toutefois une étude en français qui a mis en valeur les prises de décision du Congrès américain sur ce terrain : Claude Brissac-Féral, *La Politique américaine d'aide au développement : conflits entre le Président et le Congrès (1947-1979)*, Paris, L'Harmattan, 2001.

en cas de persécutions religieuses, de famine généralisée, de mise à l'écart de la société, de surplus de population, de chômage et de misère. Mais le monde actuel peut-il offrir des terres encore vides ou peu peuplées aux populations en excès de l'Afrique et de l'Asie, ou encore à la population fuyant les guerres de l'Asie centrale et du Moyen-Orient ? Le contexte leur est assurément beaucoup moins favorable qu'autrefois pour les Européens. L'échec du développement en Afrique, par exemple, a largement conditionné la migration de la population en âge de travailler et qui souhaite une vie décente au point de la perdre.

Ce chapitre n'étudie pas la politique du développement elle-même au sein des institutions internationales et en lien avec elles mais explore un aspect moins étudié dans le cadre du développement et lourd de conséquences : les matières premières. Cependant, on dispose d'études, comme celles de Pierre Chalmin et Pierre Dockès, qui seraient à développer dans le sens global⁵. Ici, nous nous emploierons à faire le lien entre les instances internationales et l'enjeu constant pour le Tiers-Monde de maîtriser leurs ressources naturelles. Cela concerne aussi bien les matières agricoles que minérales (les études sur le pétrole sont plus conséquentes).

Notons encore que cette étude du Tiers-Monde à travers le multilatéralisme rejoint singulièrement les études dites post-coloniales. En effet, elle suit son cheminement pour le voir s'affirmer sur la scène internationale avec, par exemple, la création de l'OMC en 1995, comme les études post-coloniales d'après la littérature ou des sujets sociétaux. Au fond, on pourrait qualifier l'offensive du Sud contre le Nord de dénonciation d'une vision non plus européocentriste mais *occidentalocentriste* du système multilatéral. C'est pourquoi certaines voix au sein du courant post-colonial parlent de « ruse idéologique » en ce qui concerne les régimes de tutelle instaurés par la Charte des Nations unies pour ne pas reconnaître officiellement le sort des colonies et leur volonté d'accéder à l'indépendance.

Pourtant, ces études post-coloniales semblent oublier que l'occidentalocentrisme est particulièrement balayé ou plutôt transcendé par la Conférence de Bandung en 1955 puisque les participants ont reconnu et intégré le système multilatéral, tout en acceptant les valeurs universelles véhiculées par la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être. Cependant, des années 1950 aux années 1980, cette foi en l'universalisme est mise à l'épreuve à tel point que la confiance placée dans le système multilatéral s'est réduite comme une peau de chagrin trop sollicitée. C'est là probablement tout le dilemme qui se transforme en *paradoxe du Tiers-Monde* ou en *paradoxe du Sud*. Ce Tiers-Monde oscille entre

5 Philippe Chalmin, *Des épices à l'or noir*, Paris, Bourin, 2008 ; Pierre Dockès, *Le Sucre et les larmes. Bressai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009.

un universalisme pleinement reconnu et une forme de régionalisme identitaire dénonçant un système international occidentalocentriste. Il serait intéressant de reprendre les discours des institutions multilatérales sur les pays du Sud, pour les décrypter selon la méthode post-coloniale, comme l'a fait Edward Saïd à travers la littérature⁶.

Tous les traités, les chartes et les accords multilatéraux sont signés depuis une quinzaine d'années déjà, et les institutions multilatérales fonctionnent avec leur logique propre. Ces nouveaux pays indépendants issus de la colonisation vont arriver sur la scène internationale déjà façonnée sur deux plans : le premier, au niveau mondial avec le multilatéralisme, et le second, au niveau régional avec la Guerre froide. Ainsi, ils devront littéralement prendre le train en marche, c'est-à-dire qu'il leur incombe cette responsabilité de savoir s'adapter ou pas. Quelle sera la place du Tiers-Monde dans le système multilatéral pendant la Guerre froide ? Ensuite, quelle sera la place des pays du Sud depuis la fin de la Guerre froide ?

240

À LA QUÊTE D'UNE PLACE À L'ONU : POUR UNE COOPÉRATION UNIVERSELLE

Lors de la mise en place de l'ONU en 1945, la Charte des Nations unies intègre la question coloniale avec prudence, étant donné que la Grande-Bretagne et la France, les deux pays siégeant au Conseil de sécurité, possèdent encore les deux plus grands Empires coloniaux. D'autres pays membres de l'ONU sont aussi concernés par la question coloniale : les Pays-Bas se classent au troisième rang avec la possession des Indes néerlandaises (l'Indonésie) et la Belgique ensuite avec le Congo. Le Portugal possède depuis le xv^e siècle des terres en Afrique qui sont devenues, pour les plus importantes d'entre elles, le Mozambique et l'Angola. Comme le fait remarquer Immanuel Wallerstein, « au début, ni Washington, ni Moscou n'accordèrent la moindre attention au Tiers-Monde et à ses revendications. Les États-Unis considéraient la question coloniale comme absolument secondaire, et s'en remettaient pour la résoudre au bon vouloir des puissances coloniales. Lesquelles n'imaginaient quasiment pas que leurs possessions outre-mer puissent accéder rapidement à l'indépendance⁷ ». Cette citation rejoint les remarques faites précédemment sur l'autodétermination des peuples formulée par la Charte de l'Atlantique, qui ne s'adressait pas aux colonies mais à l'Europe « fascisée ». De là date probablement le malentendu

6 Edward Saïd, *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.

7 Immanuel Wallerstein, « De Bandung à Seattle. "C'était quoi, le Tiers-Monde ?" », 2000, <http://classiques.uqac.ca/contemporains/WALLERSTEIN_Immanuel/de_bandung_a_seattle/de_bandung.html>, article original intitulé « C'était quoi, le Tiers-Monde ? » publié dans *Le Monde diplomatique*, n° 557, août 2000, p. 18-19..

parmi les colonisés qui aspirent à l'indépendance en se référant à la Charte de l'Atlantique de 1941, comme cela s'est passé à Sétif en Algérie le 8 mai 1945.

C'est dans ce sens-là que la Charte des Nations unies signale précisément dans l'article 73 l'existence de « territoires non autonomes », expression qui désigne les colonies et définit la nature de leurs liens avec leurs métropoles, sans toutefois parler d'indépendance nationale. Ces liens doivent être en particulier fondés sur la prospérité. Toutefois, il est prévu, en cas d'accès à l'indépendance de ces territoires non autonomes, la mise en place d'un régime de tutelle (de l'article 75 à 85 de la Charte) pour leur permettre d'accéder par étapes à la démocratie et à la souveraineté nationale.

L'universalisme de la Conférence de Bandung

La première formation du Tiers-Monde, ainsi appelé en 1952 par Alfred Sauvy, pour mettre en évidence l'émergence d'un autre monde entre l'URSS et les États-Unis, va se réaliser avec la Conférence afro-asiatique de Bandung (sur l'île de Java en Indonésie) du 18 au 24 avril 1955⁸. En 1955, le Tiers-Monde de Bandung représente tous les pays qui ne font pas partie de l'Europe (de l'Ouest à l'Est et du Nord au Sud), ni de l'Amérique (du Nord au Sud), ni de l'Océanie (avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande). C'est alors qu'on a considéré que cette conférence représentait l'apogée du mouvement afro-asiatique, né quelques temps auparavant⁹.

Si cette conférence a lieu, c'est à cause d'un contexte particulier de la Guerre froide. La mort de Staline en 1953 clôt une période sombre du communisme soviétique ; l'Asie sort tout juste d'une période de guerres : l'armistice de la guerre de Corée en 1953 et la fin de la guerre d'Indochine en 1954. Mais la signature en 1954 de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE),

8 « Car enfin ce Tiers-Monde ignoré, exploité, méprisé comme le Tiers État, veut, lui aussi être quelque chose » (Alfred Sauvy, « Trois mondes, une planète », *L'Observateur*, 14 août 1952, p. 14). Les vingt-neuf pays présents sont l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, le Sri Lanka (à cette époque l'île de Ceylan) et la Birmanie, qui forment le « groupe de Colombo ». Ces pays s'étaient en effet rencontrés en 1951 dans la capitale du Sri Lanka pour discuter de la fin de la guerre d'Indochine et du rôle à jouer dans cette région au niveau du développement. Parmi les autres pays asiatiques, cette conférence invite la République populaire de Chine de Mao et la République populaire du Viêt-nam, mais aussi le Japon vaincu et en voie de rétablissement, le Cambodge, la Thaïlande, le Laos, l'État du Viêt-nam, les Philippines et le Népal. Quant aux deux Corées tout juste sorties de la guerre, elles sont absentes. Les pays africains sont représentés avec le Ghana (nommé à ce moment-là la Côte de l'Or), l'Éthiopie, le Libéria et le Soudan. Quant aux pays arabes aussi présents, ils sont réunis depuis 1945 dans la Ligue des États arabes, plus couramment appelée la Ligue arabe, avec l'Égypte, la Libye, l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Liban, la Syrie, l'Afghanistan, le Yémen, la Jordanie et la Turquie. L'Iran est aussi présent.

9 Sur les origines de l'afro-asiatisme, voir André Urban, *Les États-Unis face au Tiers-Monde à l'ONU de 1953 à 1960*, Paris, L'Harmattan, 2005.

qui est une alliance militaire défensive inspirée de l'OTAN avec les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande, paraît franchement insupportable à ceux qui souhaitent conserver cette région hors de l'influence américaine ou même soviétique. La conférence de Bandung a alors pour volonté de tourner la page de l'ère coloniale et d'affirmer la souveraineté nationale de ces nouveaux pays en Asie, en Afrique et aussi dans la sphère arabe.

Au sein de cette conférence, tous ces pays si divers à cause de leur histoire (coloniale ou pas) et de leur régime politique (démocratie ou dictature ; libéral ou communiste), se côtoient dans une surprenante unanimité. Leur dénominateur commun est la méfiance à l'égard de l'Occident, c'est-à-dire les puissances européennes en tant qu'anciens pays colonisateurs et les nouvelles puissances, les États-Unis et l'URSS. En fait, l'impérialisme en général leur sert de repoussoir même si cela ne transparait pas dans leur communiqué final.

242

L'historiographie a peu montré combien le communiqué final de cette Conférence est frappant par sa cohérence au niveau des principes multilatéraux, reproduisant en cela le schéma adopté par la Charte des Nations unies mais en ajoutant des mentions spécifiques comme la condamnation de la colonisation, du racisme et de la ségrégation. Cette présentation étonne la presse car ces anciennes colonies ne prônent pas la révolution¹⁰. Au contraire, ces pays adhèrent d'emblée à l'universalisme véhiculée par les Nations unies et reconnaissent, selon le plan adopté par leur communiqué, « la coopération économique », « la coopération culturelle », « les droits de l'homme et l'autodétermination », « les problèmes des peuples dépendants », « les mesures en faveur de la paix et de la coopération mondiales ».

Les dirigeants et leaders nationalistes de ces pays anciennement colonisés, ou tout juste sortis de la colonisation, ou encore sur le chemin de la conquête de l'indépendance, ont saisi l'importance et surtout la fonction de ce nouvel ordre international sans le mettre en cause. L'ONU est alors leur référence institutionnelle pour s'insérer dans le système multilatéral établi depuis 1945, afin de s'y faire une place ou de s'y faire reconnaître une place. Le Tiers-Monde de Bandung, qu'il soit communiste, libéral, pro-soviétique, pro-américain, ou même neutraliste, choisit de s'adapter le plus tôt possible dans le système multilatéral car motivé à coup sûr par le principe de l'égalité de la souveraineté nationale. Cette égalité signifie une garantie fondamentale au droit à l'existence sur la scène internationale.

10 Robert Gullain, *Le Monde*, 27 avril 1955.

D'après le communiqué final, ces pays formulent des souhaits qui seront encore d'actualité lors des décennies suivantes mais l'un d'entre eux retient particulièrement l'attention. C'est le point n°6 du communiqué final de la conférence de Bandung : « les pays d'Asie et d'Afrique doivent varier leurs exportations en manufacturant leurs matières premières toutes les fois que la chose est économiquement réalisable [...] ». En d'autres termes, la conférence de Bandung affirme la volonté de sortir du schéma économique colonial en mettant fin à sa forme la plus reconnaissable. Pendant la colonisation, l'économie des colonies se caractérise par l'importation de produits manufacturés en provenance de la métropole et par l'exportation de produits minéraux et agricoles à l'état brut vers la métropole. Tout ceci se faisait dans un circuit fermé et bilatéral. Le communiqué de Bandung met ainsi l'accent sur la nécessaire industrialisation pour exporter à leur tour des produits transformés et manufacturés au lieu des produits bruts. Or, cet appel de Bandung reprend le « programme de développement économique de la Banque mondiale elle-même, inspiré par les théories sur la croissance économique¹¹ ». Comme la reconnaissance du Tiers-Monde de Bandung se fait par l'ONU, on considère que sa croissance économique passe par la Banque mondiale et ses prêtres.

Cette volonté de sortir de l'état économique colonial révèle que la colonisation, bien que gérée par différents pays européens et en des endroits divers de la planète, a malgré tout fonctionné d'après un schéma économique homogène. Les colonies ne disposent pas, ou quasiment pas, d'artisanat, de manufactures et d'industries pour fabriquer elles-mêmes ces produits finis ou semi-finis qui permettent d'accéder à l'état industriel, en dépit des infrastructures qui se révèlent assez sommaires. Celles-ci visent principalement l'acheminement des matières premières et des cultures d'exportation vers les ports, pour les amener ensuite vers les métropoles. Seule l'Afrique du Sud a les moyens d'une industrialisation, grâce aux investissements britanniques qui ont été parmi les plus élevés.

La colonisation a en effet changé, a dévié ou a encore interrompu le processus d'évolution d'une économie agricole vers une économie industrielle, ce que Paul Bairoch a appelé la désindustrialisation¹². Elle a particulièrement supprimé toute forme d'artisanat, qui est le point de départ vers l'industrialisation selon le schéma de la proto-industrialisation appliqué en Europe du xvi^e siècle à la fin du xviii^e siècle, au terme duquel est née la Révolution industrielle. L'exemple

11 Kweku Ampiah, *The Political and Moral Imperatives of the Bandung Conference of 1955. The reactions of the US, UK and Japan*, London, Global Oriental, 2007, p. 209.

12 Paul Bairoch, *Le Tiers-Monde dans l'impasse : le démarrage économique du xviii^e au xx^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992 ; *id.*, *Victoires et déboires : histoire économique et sociale du monde du xv^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997.

le plus célèbre pour illustrer cet état de fait colonial est l'action de Gandhi, qui a insisté pour que les Indiens filent et tissent de nouveau le coton eux-mêmes afin que l'Inde puisse récupérer sa source économique et financière, alors maîtrisée essentiellement par la Grande-Bretagne et ses industries textiles du Lancashire. « Globalement, son niveau d'industrialisation (par habitant) était, vers 1880, inférieur au tiers de celui de 1750¹³ ». Paul Bairoch a particulièrement mis en valeur la convergence du Tiers-Monde des années 1950 au niveau économique avec ces caractéristiques : la désindustrialisation, la mise en place de cultures d'exportation, le développement des exportations de minerais mais aussi les soins médicaux qui ont déclenché une inflation démographique. C'est pourquoi le communiqué final de Bandung dénonce le risque du « néo-colonialisme ».

Puis, au niveau de la coopération culturelle, le communiqué final ne traduit pas de ressentiment envers l'Occident mais au contraire fait preuve d'une ouverture d'esprit remarquable :

244

Ce n'est pas en se plaçant à un point de vue d'exclusivité ou de rivalité avec d'autres Nations, d'autres civilisations, d'autres cultures, que la Conférence considère le développement de la coopération culturelle dans les pays africains et asiatiques. Fidèle à une tradition séculaire de tolérance et d'universalisme, la Conférence estime que la coopération culturelle asiatique et africaine doit se développer dans le contexte plus large de la coopération mondiale.

En ce qui concerne les droits de l'homme, la conférence fait sienne « le principe du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes tel qu'il est défini dans la Charte des Nations unies [...] ». Ensuite, elle déclare appuyer les mouvements d'indépendance pour mettre fin à la colonisation en Indonésie et en Afrique du Nord.

Enfin, ce communiqué formule une demande très précise en ce qui concerne la représentation du Tiers-Monde à l'ONU :

la Conférence considère que la représentation des pays de la région asiatique et africaine au Conseil de Sécurité est inadéquate, compte tenu d'une équitable distribution géographique. En ce qui concerne la répartition des sièges des membres non permanents, la Conférence est d'avis que les pays asiatiques et africains qui, selon les dispositions de l'accord conclu à Londres en 1946 sont écartés de la possibilité d'y être élus, puissent apporter une contribution efficace au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

13 *Id.*, « Du Tiers-Monde aux Tiers-Mondes. Convergences et clivages », *Population*, vol. 47, n° 6, 1992, p. 1485-1503, ici p. 1488.

En effet,

en vertu de cet accord, les membres permanents du Conseil s'engageaient à soutenir, au Conseil de Sécurité, des pays présentés par les États des cinq plus importantes régions du globe. Dans le cadre de ce plan, il a été convenu, au sujet de l'élection des membres non permanents d'appuyer pour l'Amérique latine, deux candidatures, ce qui donne à cette région deux sièges ; de donner un siège au Commonwealth britannique ; un siège au Moyen-Orient ; un siège à l'Europe occidentale et également un siège à l'Europe orientale¹⁴.

Cet accord de 1946 est considéré comme un *gentlemen's agreement*, comme l'explique Evelyne Lagrange. Il n'est pas plus « qu'un accord entre membres », sans qu'il soit introduit dans le Traité ou la Charte. Mais cet accord finalement officieux est devenu une règle, que contestent précisément les participants à la Conférence de Bandung, et qui existe encore de nos jours.

La conférence de Bandung montre alors au monde entier la parfaite adaptation de ce Tiers-Monde au système multilatéral, en reprenant en conclusion : « le (au) maintien et (à) la consolidation de la paix et de la sécurité », « une coopération dans les domaines économique, social et culturel », « la prospérité et le bien-être à tous ».

Par ailleurs, il est important de noter que ce Tiers-Monde réuni à Bandung n'envisage pas de formation régionale : « la Conférence préconise des consultations sur le plan international pour favoriser dans la mesure du possible les intérêts économiques des pays participants mais la formation d'un bloc régional n'est pas son objectif ». Ce sujet paraît plutôt délicat à cause de la diversité des régimes politiques et des alliances rassemblées à cette conférence, qui, rappelons-le est volontairement consensuelle.

L'histoire du multilatéralisme permet de réinterpréter des événements décisifs sous un angle différent. Quelles seront les conséquences d'une telle conférence ? D'après Léopold Senghor, leader nationaliste et futur président du Sénégal, son impact sur la scène internationale est semblable à « un coup de tonnerre ».

Les modalités d'admission à l'ONU

Il incombe dès lors à l'ONU de s'occuper de la prospérité économique, du bien-être social et de la sécurité et la paix collective du Tiers-Monde de Bandung.

On peut tout de suite faire remarquer que le régime de tutelle ne sera pas appliqué à ces pays nouvellement indépendants. En effet, l'article 78 de la Charte des Nations unies stipule qu'il ne sera pas appliqué « aux pays devenus

¹⁴ Evelyne Lagrange, *La Représentation institutionnelle dans l'ordre international. Une contribution à la théorie de la personnalité morale des organisations internationales*, The Hague/London/New York, Kluwer Law International, 2002, p. 112.

membres des Nations unies » conformément à l'égalité souveraine. Depuis 1955, leur admission est devenue automatique au sein de l'ONU alors que, jusque là, toute nouvelle candidature d'État était soumise au Conseil de sécurité, qui examinait les candidatures au cas par cas. S'ensuivait un véritable marchandage politique entre l'URSS et les États-Unis. Après la conférence de Bandung, les effectifs de l'ONU doublent entre 1955 et 1965. En 1945, l'ONU a commencé avec 51 membres et, en 1965, elle en compte 118 membres.

Puis, le 20 septembre 1960, l'ONU accueille 17 nouveaux États, dont la plupart africains, et proclame que « l'année 1960 est l'année de l'Afrique ». Pour marquer cette vague de décolonisation, l'Assemblée générale de l'ONU va aussi voter, le 14 décembre 1960, la résolution n° 1514 : « la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux » pour prendre en compte le changement de majorité, communément nommée « la déclaration de la décolonisation ». Cette résolution est importante car elle introduit ce qui manquait dans la Charte des Nations unies : la fin de la colonisation. Pour contrôler l'application de cette résolution, un Comité spécial de la décolonisation va être créé en 1961. Cette résolution renforce officiellement le droit à l'autodétermination pour tous les peuples et surtout pour ceux qui sont encore colonisés. Il est indéniable que cette action se situe dans le courant de la Conférence de Bandung. La résolution n° 1514 est toujours valable et le Comité s'occupe du Sahara occidental, de la Nouvelle-Calédonie, de Gibraltar et des îles éparpillées dans les Océans.

Le lancement de la politique de développement

L'autre conséquence immédiate de la Conférence de Bandung est d'inciter l'ONU à prendre davantage en compte l'importance des besoins de développement du Tiers-Monde. L'ONU va évoluer en se consacrant au développement en 1961 avec la proclamation de « la décennie des Nations unies pour le développement » et en lançant le programme des « trois D », qui signifie : « décolonisation, droits de l'homme et développement ». C'est le premier programme adopté à l'échelle mondiale pour le Tiers-Monde. Désormais, il est admis que « le commerce international est le principal instrument du développement économique¹⁵ ».

La conférence de Bandung conduit aussi le GATT à revoir certaines dispositions. Les pays de l'Amérique latine, les seuls pays sous-développés présents lors de la Conférence de La Havane en 1948, ont bénéficié de quelques dispositions spéciales, en faisant valoir les particularités de leurs économies sous-développées ainsi que les déséquilibres des échanges liés à des

15 Rés. n° 1707 (XVI) de 1961.

raisons historiques. C'est pourquoi ils ont demandé un traitement de faveur qui leur permettrait de subir moins brutalement le choc de la libéralisation des échanges au moment de la baisse des droits de douane. Le GATT leur a donc aménagé l'article XVIII qui leur accorde la possibilité d'établir des quotas sur certaines importations, sans toutefois pénaliser celles qui entrent dans le cadre de l'aide au développement, et qui assouplit la fixation de leurs droits de douane pour protéger l'industrie naissante. Quel est le résultat de ces déclarations et résolutions votées à l'ONU au cours de cette décennie pour le développement ?

Le Tiers-Monde à deux vitesses : vers quatre Tiers-Mondes ?

Alors que l'Europe de l'Ouest présente une évolution économique homogène, le Tiers-Monde de Bandung va évoluer à deux vitesses et connaîtra de nouvelles orientations en matière de développement. Par ailleurs, cette évolution différenciée marquera la fin de l'afro-asiatisme née à Bandung.

Tout d'abord, une catégorie de pays arrive à se situer à égalité avec l'Europe et les États-Unis, avec l'exemple le plus spectaculaire qui est le Japon. L'esprit de Bandung et ses principes de solidarité sont loin. Désormais, ces pays sont considérés comme des pays pro-occidentaux et faisant partie intégrante du « monde libre » et du système multilatéral.

Ensuite, l'autre catégorie concerne les pays d'Afrique, une partie de l'Asie, auxquels il faut désormais ajouter ceux de l'Amérique latine, alors absents de la Conférence de Bandung de 1955. À partir du milieu des années 60, le Tiers-Monde va devenir synonyme de la partie du monde la moins développée par rapport à l'Europe de l'Ouest, aux États-Unis et au Japon, et qui se situe en périphérie du système multilatéral. Mais ce nouveau Tiers-Monde offre plusieurs visages au point de parler « des Tiers-Mondes ».

En effet, le premier de ces visages est celui des pays producteurs de pétrole qui forment le 14 septembre 1960 l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), avec le Koweït, l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak et le Venezuela. Le but est de maintenir un prix du pétrole assez conséquent face aux baisses décidées par les compagnies occidentales, en particulier par le cartel international du pétrole formé par les Trois Grands depuis 1928 : Standard Oil of New Jersey, Royal Dutch-Shell et Anglo-Iranian Oil Company (devenue British Petroleum après 1951). Il est de fait que ces économies arabes possèdent encore toutes les caractéristiques de pays non développés et veulent mieux bénéficier des dividendes du pétrole. Faisons remarquer que cette formation de l'OPEP se situe dans la droite ligne du communiqué de Bandung, qui recommandait une politique commune du pétrole (point 9 du chapitre A : coopération économique).

Le deuxième visage du Tiers-Monde est représenté par une partie de l'Asie qui émerge dans le sillage du Japon avec ces nouveaux pays industrialisés, regroupés sous l'appellation des Quatre Dragons (Hong-Kong, la Corée du Sud, Taïwan et Singapour). Ces pays vont finir par se démarquer du Tiers-Monde d'origine pour rejoindre le Japon.

Le troisième concerne l'Afrique subsaharienne qui connaît une véritable dérive dont une bonne partie qui s'appauvrit.

Enfin, le quatrième regroupe l'Amérique latine et l'autre partie de l'Asie considérées comme semi-industrialisées car elles se situent à mi-chemin entre le sous-développement et l'industrialisation, c'est-à-dire le Brésil, le Mexique, la Malaisie, la Thaïlande, l'Inde, les Philippines et la Turquie.

248

Le point commun de ce nouveau Tiers-Monde est sa difficile insertion dans le système multilatéral à cause de leur situation de périphérie. De même, ce Tiers-Monde représente un tout assez homogène, en étant sous-développé ou en voie de développement¹⁶. Au cours des années 1960, en pleine période des Trente Glorieuses, il cherchera alors son sens politique et son issue économique pour une place plus visible sur la scène internationale.

Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'en dépit des orientations politiques différentes, les revendications d'ordre économique restent identiques et constantes tout au long des décennies. À présent, les pays du Sud sont épaulés par les pays émergents au sein de l'OMC, au FMI et à l'ONU, qui reproduisent une attitude se situant dans le prolongement des initiatives qui ont commencé dans les années 1960.

Des nouvelles institutions liées à la Guerre froide

Plusieurs conférences vont se succéder pour mettre au point une configuration régionale du Tiers-Monde dans le cadre de la Guerre froide. Les unes seront organisées par le Mouvement des pays non-alignés (MNA), emmené par le Yougoslave Tito et l'Indien Nehru à partir de 1961. Le maréchal Tito les a particulièrement convaincus de dépasser le clivage entre l'Occident et l'Orient, pour qu'ils se réunissent en une formation qui fasse pendant à l'OTAN et au Pacte de Varsovie¹⁷. Leur mouvement s'insère sans ambiguïté dans le cadre de la Charte des Nations unies et fait valoir la coopération, l'indépendance politique et militaire en ne faisant partie d'aucune autre alliance défensive.

¹⁶ La répartition entre quatre Tiers-Mondes pour finalement n'en faire qu'un seul a été proposée par Paul Bairoch, « Du Tiers-Monde aux Tiers-Mondes », art. cit., p. 1492-1503.

¹⁷ Les non-alignés regroupent tout d'abord les pays leaders de Bandung : l'Inde, le Ghana, l'Égypte, l'Indonésie, auxquels s'ajoute la Yougoslavie. Une vingtaine de pays les rejoindront ultérieurement.

D'autres conférences organisées par Fidel Castro se tiennent avec des pays ralliés à un militantisme révolutionnaire et radical qui ne s'identifie pas au communisme soviétique et chinois. Au cours de la conférence tricontinentale du 3 au 15 janvier 1966 à La Havane, Castro crée l'Organisation de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, puis l'Organisation latino-américaine de solidarité (OLAS), en reprenant certains principes de Bandung.

D'autres pays, se situant à cheval entre l'esprit de Bandung et l'allégeance faite à l'une des superpuissances, se retrouvent dans une sorte d'association ou de pseudo-institutions. Du côté de l'URSS, nous avons la Solidarité afro-asiatique. Dans le cadre économique, l'URSS finance de grands projets d'industrialisation dans les pays alliés, même s'ils sont des non-alignés, comme la construction de barrages en Égypte et au Ghana ou encore la rénovation d'une usine sidérurgique en Inde dans les années 1960.

Du côté des États-Unis, des institutions régionales voient le jour sur chaque continent mais elles constituent avant tout un rempart diplomatique et militaire face à la menace communiste. Il existe une bibliographie conséquente sur ces organisations régionales du Tiers-Monde et du Sud. Voici une présentation succincte de ces nouvelles créations organisées par les États-Unis.

En Afrique

C'est dans le contexte de la Guerre froide que sera signée en 1963 à Addis Abeba en Éthiopie, la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette organisation est créée par les pays africains plutôt pro-occidentaux, comme le Sénégal avec Senghor et la Côte-d'Ivoire avec Houphouët-Boigny¹⁸. L'OUA est en fait représentative d'un courant modéré du panafricanisme, mouvement nationaliste revendiquant l'identité noire africaine, qui met l'accent sur le respect de la souveraineté nationale, le respect des frontières coloniales et la non-ingérence dans les affaires intérieures. L'autre courant du panafricanisme, radical, mise sur l'unification totale du continent pour le consolider économiquement et regroupe des États plutôt proches de l'Union soviétique, comme le Ghana, la Guinée, le Mali, l'Algérie et un État exclu des cercles africains comme le Maroc à cause du problème que pose le Sahara occidental et le sort réservé aux Sarahouis.

L'OUA s'insère toutefois dans le système multilatéral en reconnaissant la Charte des Nations unies ainsi que la DUDH. Pourtant, elle ne peut être considérée comme une intégration régionale car elle est seulement une coopération entre États et qu'elle n'a pas supprimé les frontières nationales, à la différence de la CEE.

¹⁸ L'OUA réunit trente-deux pays de l'Afrique en 1963 dont Madagascar. Le Maroc, l'Ouganda, l'Érythrée, Djibouti, la Guinée-Bissau, l'Angola, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Lesotho, le Swaziland, le Zimbabwe et le Mozambique n'en font pas partie.

Du point de vue économique, elle jouera un rôle très mineur parce qu'elle reste tributaire des zones d'influence européenne, américaine et soviétique qui existent sur le continent. Les trois principes multilatéraux, la sécurité, la prospérité et le bien-être, alors proclamées par l'OUA, s'avèrent finalement difficiles à appliquer tout au long de la période de la Guerre froide. L'OUA se dotera en 1964 d'une Banque africaine de développement, ayant son siège à Abidjan.

En Amérique latine

250

L'Amérique latine connaît divers regroupements régionaux mais qui marquent une préférence pour la formule de la zone de libre-échange. En 1960, est créée l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALC), avec tous les pays d'Amérique du Sud et le Mexique sur la base du traité de Montevideo. Son bilan est cependant négatif car la suppression des barrières douanières n'a jamais été réalisée. C'est pourquoi elle se transforme en 1980 en une Association latino-américaine d'intégration (ALADI), considérée cette fois-ci comme une véritable étape vers l'intégration régionale grâce à des accords qui préconisent la mise en place d'un marché commun latino-américain¹⁹.

De même, le Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC), avec le Costa-Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua, est mis sur pied après la signature du traité général d'intégration économique centro-américain à Managua en 1960. Puis, en 1969, est créé le Groupe andin ou le Pacte andin dans le cadre de l'ALALC, avec la Bolivie, la Colombie, le Chili, l'Équateur et le Pérou sur la base de l'Accord de Carthagène.

Enfin, la Communauté et le marché commun des Caraïbes (CARICOM, selon l'acronyme anglais d'usage : Caribbean Community and Common Market) est créée en 1973. Les Caraïbes (qui regroupent les îles anglophones) faisaient auparavant partie de la Fédération des Indes occidentales britanniques (British West Indies Federation) en 1958 et sont devenues après les indépendances une Zone de libre-échange caribéenne (CARIFTA, Caribbean Free Trade Association), qui commence à fonctionner en 1968. Finalement, la CARIFTA prend un nouveau visage en 1972 pour devenir un marché commun, la CARICOM, sans pour autant inclure les Antilles françaises, alors voisines.

Ces institutions régionales se sont nettement inspirées de la formation de la CEE. Or, lors de l'examen du traité de la CEE au GATT en 1957, les pays de l'Amérique latine étaient particulièrement opposés à cette création européenne car les États-Unis leur avaient refusé auparavant une telle initiative²⁰.

19 Olivier Dabène, *L'Intégration régionale en Amérique latine : le Mercosur, Les Études du Centre d'études et de recherches internationales (CERI)*, n° 8, novembre 1995, p. 2-3.

20 Régine Perron, « La CEE face aux États-Unis », art. cit., p. 227.

En effet, l'Organisation des États américains (OEA), créée en 1948 et sous tutelle américaine, domine largement et assure la sécurité, la prospérité et le bien-être d'après son traité (même si l'Amérique latine connaît principalement des régimes dictatoriaux et une grande pauvreté).

En Asie du Sud-Est

En Asie, est créée en pleine guerre du Viêt-nam, en 1967, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN selon l'acronyme anglais : *Association of South-East Asian Nations*), regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Cette formation régionale est essentiellement dirigée dans la lutte anticommuniste et a eu pour but de soustraire ces pays de l'influence communiste d'Ho Chi Minh et de Mao Zedong.

Au Moyen-Orient

Dans cette région, seule la question militaire prévaut et elle est assurée par le Pacte de Bagdad depuis 1955.

Pour conclure là-dessus, ces organisations régionales, créées sous influence américaine, reflètent surtout la stratégie de l'endiguement face au bloc soviétique. L'heure est à la consolidation des alliances dans cette nouvelle région qui émerge. Celles-ci s'avèrent n'être que des remparts anti-communistes et ne disposent pas de moyens réels pour une cohésion économique, à la différence des institutions européennes. Cela ne doit pas occulter le fait que les États-Unis ont principalement opté pour la forme de l'aide à l'étranger (Foreign Aid) ou l'aide au développement, qui représente une partie non négligeable du budget national. Cette aide peut être à la fois militaire et/ou économique.

Le Groupe des 77 et la CNUCED

Le Tiers-Monde de Bandung se disperse ainsi en diverses formations régionales motivées par le contexte de la Guerre froide. Néanmoins, il finit par trouver son institution régionale plus représentative et consensuelle afin d'être visible au sein de l'ONU, avec la création du Groupe des 77 en juin 1964. Ce Groupe des 77 est né à l'issue de la fin de la première réunion de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), nouvellement créée, du 23 mars au 16 juin 1964 à Genève. Ce groupe réunit précisément, parmi les 122 pays présents à la CNUCED, 77 pays d'Afrique et d'Asie dont les participants à la Conférence de Bandung, ceux qui ont obtenu leur indépendance, les pays de l'Amérique latine et les petites îles de l'Océanie.

En cela, le Groupe des 77 est plus proche de la configuration de Bandung que des formations citées précédemment. De même, il affiche une représentation différente de celle du Mouvement des non-alignés car ses objectifs ne sont

pas liés aux questions militaires de la Guerre froide mais aux questions économiques. « Cette unité a émergé du fait que, faisant face à des problèmes de développement de base, ils ont un intérêt commun dans cette nouvelle politique pour le développement et le commerce internationaux²¹ ».

252 En ce qui concerne la CNUCED, cette conférence intergouvernementale va s'institutionnaliser au fur et à mesure et fera un certain temps office de porte-parole des pays en voie de développement au sein de l'ONU. Par ailleurs, on peut noter que sa création peut rejoindre, sous une forme différente, le souhait de la conférence de Bandung : « l'établissement sans retard d'un fonds des Nations unies pour le développement économique ». La CNUCED a pour tâche d'élaborer des travaux sur le développement des pays du Tiers-Monde pour les aider à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Mais elle va décevoir leurs attentes à cause de son manque de pouvoir décisionnel. L'Acte final de la CNUCED de 1964 recommande toute une série de mesures destinées à les aider à entrer dans la phase de l'industrialisation, comme le prélèvement de 1 % du PNB des pays riches pour le développement, la création d'un Fonds de développement régional, la mise en place d'un système de préférences tarifaires, la création d'un Office international pour le développement industriel (OIDI) et la mise en place des accords internationaux sur les matières premières. Que signifient toutes ces recommandations ?

Dans l'ensemble, la CNUCED oscille entre la thèse interventionniste française et la thèse libérale anglo-saxonne. La première préconise « des accords internationaux qui permettront de relever et de maintenir les cours des produits intéressés par ces accords ». Quant à la seconde thèse, elle penche pour « un abaissement des droits de douane perçus par les pays industrialisés sur leurs importations d'articles manufacturés en provenance des pays sous-développés ». Mais la CNUCED a aussi repris à son compte une thèse présentée en 1959 par Raúl Prebisch²². Ce dernier estime que les échanges commerciaux doivent se fonder sur une compensation financière calculée sur la différence entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation de matières premières²³. Mais les années 1950 et 1960 coïncident avec la création d'un « prix directeur universel » (appelé prix mondial) de plusieurs matières premières agricoles à vocation exportatrice : les oléagineux, le café et le cacao²⁴. Ce prix mondial s'avère déconnecté du

21 Jean-Philippe Colson, « Le "Groupe des 77" et le problème de l'unité des pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, vol. 13, n° 52, 1972, p. 813-830, ici p. 820-822. Les citations suivantes sont extraites du même document.

22 Raúl Prebisch (1901-1986), économiste argentin, publie en 1950 son ouvrage déterminant sur *Le Développement de l'Amérique latine et ses principaux problèmes*, connu sous l'appellation de « Thèse de Singer-Prebisch sur la dépendance ».

23 Hélène d'Almeida-Topor, *L'Afrique au xx^e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1993, p. 237.

24 Claude Mouton et Pierre Chalmin, *Matières premières et échanges internationaux*, Paris,

terrain local car essentiellement fixé sur les places boursières. De plus, il n'est pas négocié dans le cadre du GATT. Rappelons que les produits agricoles en sont exclus à la demande des États-Unis qui voulaient conserver les subventions attribuées à son agriculture depuis la Grande Dépression.

On s'aperçoit que l'Acte final de la CNUCED de 1964 rassemble des courants opposés sur le développement pour être considéré comme une sorte de bricolage (est-ce pour ne pas avoir à choisir ?). Ce qu'on peut retenir toutefois de l'action de la CNUCED est d'avoir révélé pour la première fois qu'« une division du monde en terme économique entre un Nord et un Sud, un Centre et une Périphérie, (est) formulée au niveau international, reléguant, en pleine Guerre froide, la division Est-Ouest au second plan²⁵ ».

C'est pourquoi le Groupe des 77 sera lui-même plus préoccupé des rapports Nord-Sud, alors que le Mouvement des non-alignés se soucie davantage des rapports Est-Ouest. Ces deux formations se croiseront plusieurs fois dans leur histoire à cause de leur préoccupation commune : leurs économies manifestent de sérieuses difficultés à décoller ou elles stagnent, ou encore elles se dégradent. Comme le fait remarquer Herman Van der Wee, « mais avant les années 1970, les résultats (de l'industrialisation après les indépendances) n'ont, dans l'ensemble, pas été spectaculaires, surtout si l'on tient compte de l'accroissement de la population. Entre 1950 et 1967, le PNB par habitant de l'ensemble des pays en développement n'a augmenté en moyenne que d'environ 2,8 % par an²⁶ ». C'est dans ce sens-là que se situe la déclaration du Groupe des 77 de 1964 : « les pays en voie de développement cités ci-dessus reconnaissent la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement comme une étape significative vers la création d'un nouvel ordre économique international qui soit juste²⁷ ». Cette phrase montre que,

Economica, 1983, p. 221.

25 Mehdi Abbas, « La CNUCED XI : du consensus de Washington au consensus de Sao Paulo ? », *Observatoire des Amériques*, n° 21, juillet 2004, p. 2.

26 Herman van der Wee, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Duculot, 1990, p. 346.

27 Soit en 1964 (selon la liste de la déclaration en anglais) : « Afghanistan, Algeria, Argentina, Bolivia, Brazil, Burma, Burundi, Cambodia, Cameroon, Central African Republic, Ceylon, Chad, Chile, Colombia, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Costa Rica, Cyprus, Dahomey, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinea, Haiti, Honduras, India, Indonesia, Iran, Iraq, Jamaica, Jordan, Kenya, Kuwait, Laos, Lebanon, Liberia, Libya, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritania, Mexico, Morocco, Nepal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Republic of Korea, Republic of Viet-Nam, Rwanda, Saudi Arabia, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Syria, Thailand, Togo, Trinidad and Tobago, Tunisia, Uganda, United Arab Republic, United Republic of Tanganyika and Zanzibar, Upper Volta, Uruguay, Venezuela, Yemen and Yugoslavia ». Les citations suivantes sont extraites du même document.

10 ans après la Conférence de Bandung, le Tiers-Monde sous-développé ou en voie de développement n'a pas trouvé sa place dans le système multilatéral, malgré son universalisme affiché et sa reconnaissance du rôle de l'ONU.

C'est bien la question économique qui reste l'épine douloureuse car l'état colonial ou le néo-colonialisme, n'a pas disparu depuis les indépendances et ne permet pas de se situer à égalité avec les autres pays intégrés dans le multilatéralisme. Le Groupe des 77 représente par conséquent les pays restés en périphérie du système, qui revendique résolument la création d'un nouvel ordre économique international afin de repenser leur place et non plus seulement pour trouver une place au sein du système multilatéral. De même, il critique sans ambages la CNUCED pour son manque d'appréciation sur le commerce international en ce qui les concerne :

254

il n'y a pas eu, par exemple, une appréciation adéquate du problème du « trade gap » des pays en voie de développement. Les matières premières et les préférences pour les exportations de produits manufacturés ont seulement bénéficié d'une approche la plus limitée qui soit. De la même façon, les schémas de compensation financière pour suppléer à la détérioration sur le long terme du commerce ont seulement fait l'objet d'étapes préliminaires.

C'est en toute logique que le but du Groupe des 77 est de parvenir à « l'émergence d'une organisation commerciale internationale qui soit compréhensive » et « de mettre fin à la division du monde en aires de richesse et de pauvreté intolérable ».

Au bout du compte, le Groupe des 77 demande les conditions d'un échange égal qui puisse effacer le déficit commercial dû à l'état colonial persistant (défaut d'industrialisation, cultures d'exportation, exportations de matières premières brutes et importations de produits semi-finis et finis), grâce à l'instauration d'un nouvel ordre économique international (qui réformerait particulièrement le GATT). Il soutient aussi la solution à court et à moyen terme des tarifs préférentiels, le Système généralisé de préférences (SGP) considéré comme une discrimination positive destinée à protéger leurs économies fragiles. Le SGP vise en effet à instaurer « un traitement spécial et différencié » sur les produits concernés, pour leur permettre d'avoir accès plus facilement aux marchés et offre surtout aux pays concernés la possibilité de créer des accords commerciaux préférentiels régionaux et internationaux sans avoir besoin d'être conforme à

l'article XXIV du GATT²⁸ (alors que cet article avait été brandi comme étant incontournable, encore une fois, lors de la formation de la CEE en 1957²⁹).

Cette solution revendiquée par le Groupe des 77 et conseillée par Raúl Prebisch va se généraliser surtout après 1968. Par ailleurs, les Kennedy et Tokyo Rounds du GATT (respectivement en 1964-1969 et en 1973-1979) vont accorder aux pays en voie de développement la non-réciprocité (qui est normalement un principe intangible du GATT selon la clause de la nation la plus favorisée), avec l'article XXXVI, alinéa 8 et l'article XXVI. Ces articles leur permettent « d'échapper aux négociations sur les taux des tarifs obligatoires dans le cadre de leurs conditions d'adhésion³⁰ ». Cette nouvelle clause est très importante : elle peut être considérée comme une reconnaissance implicite de l'inégalité de traitement à l'égard des pays du Tiers-Monde mais paradoxalement aussi comme une remise en cause de la libéralisation des échanges. Toutefois, il s'agit pour le GATT de leur aménager une concurrence supportable à moyen terme et, en aucun cas, de revoir l'ensemble des règles du commerce multilatéral. Pourtant, il est évident que cette brèche dans le système multilatéral, qui repose indéniablement sur la réciprocité, va progressivement devenir une faille béante et dangereuse au cours des décennies suivantes. Cette faille va mettre en évidence la constante et difficile insertion économique de ces pays, malgré les aménagements ponctuels et surtout malgré tous les programmes des organisations internationales et les aides publiques pour le développement.

Il est intéressant de constater qu'en 1964 le Groupe des 77 affiche dès lors une position moins consensuelle que celle de la conférence de Bandung de 1955 et qu'il deviendra au fur et à mesure des années une véritable institution reconnue comme telle au sein de l'ONU, contrairement à la CNUCED. Pourtant, il apparaît que cette dernière a surtout pris de l'importance au cours de cette décennie, en tant que catalyseur dans le domaine économique, comme « l'avait été l'Assemblée générale de l'ONU dans le domaine politique³¹ ». Mais, par la suite, elle perd de son influence.

RÉFORMER LE MULTILATÉRALISME : UNE DEMANDE DU TIERS-MONDE

Le Mouvement des non-alignés

28 CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », New Delhi, 10 décembre 1998, p. 28-29.

29 Régine Perron, « La CEE face aux États-Unis », art. cit.

30 CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », 10 décembre 1998, cité.

31 Jean-Philippe Colson, « Le "Groupe des 77" et le problème de l'unité des pays du Tiers-Monde », art. cit., p. 819.

Après de nombreuses rencontres, plus ou moins marquantes, une nouvelle conférence au début des années 1970 va, cette fois-ci, faire date. La Conférence des non-alignés se tient en Alger du 5 au 9 septembre 1973 au cours de laquelle le président d'Algérie, Boumediene, rappelle : « (...) nous réclamons l'équité³² ». Les non-alignés décident de frapper un grand coup en reprenant la revendication du Groupe des 77 de 1964, soit la création d'un nouvel ordre économique international mais en allant plus loin. Le Mouvement des non-alignés évolue nettement vers des préoccupations économiques, alors qu'il a été créé sur la base de considérations militaires, pour la simple raison que les problèmes d'ordre économique sont d'une très grande acuité en ce début des années 1970.

256

Depuis que le président américain, Nixon, a déclaré en 1971 la non-convertibilité du dollar en or, les échanges commerciaux se font avec un dollar à taux de change évoluant en fonction de la conjoncture économique. Or, celle-ci montre des signes inquiétants à cause d'une très grande inflation générale due à un excès de dollars en circulation et à une surchauffe économique. Par conséquent, les échanges commerciaux internationaux traduisent cette déstabilisation monétaire par des prix mondiaux des matières premières allant vers la baisse. Et le volume des échanges commerciaux se réduit. Puis, en février 1973, a lieu la deuxième dévaluation du dollar.

Cette instabilité monétaire internationale se répercute particulièrement sur les échanges commerciaux des pays du Tiers-Monde. Leur dépendance à l'égard du prix mondial des matières premières exportées, (qui, on le rappelle, n'est pas représentatif des réalités locales car spéculatif) met en lumière la faiblesse de leurs économies. Là-dessus, une étude de Serge Calabre nous fournit cet éclairage : « pour de nombreux produits, il existe des cours internationaux dont les mécanismes de détermination sont difficiles à appréhender, notamment lorsqu'ils sont cotés sur des marchés à terme ; en effet, les cours boursiers servent de référence dans la négociation et la fixation des prix des échanges commerciaux³³ ». De même, une autre étude de Philippe Chalmin explique que

les bouleversements du commerce international des matières premières intervenus dans la période 1972-1975 et l'instabilité générale des marchés qui les a accompagnés ont renforcé et élargi leur [les sociétés de négoce international

32 Odette Guitard, « L'organisation politique du Tiers-Monde de Bandoung à Santiago », *Tiers-Monde*, vol. 15, n° 57, 1974, p. 87-102, ici p. 100 (cité d'après *Le Monde*, 5 septembre 1973).

33 Serge Calabre, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica/PNUD, 1997, p. 11.

de matières premières] rôle et ont considérablement augmenté leurs capacités bénéficiaires (souvent au-delà de l'imaginable)³⁴.

C'est en fonction de ce contexte que le signal d'alarme est violemment tiré par les non-alignés, qui reprennent, vingt ans après la Conférence de Bandung, le flambeau du Tiers-Monde.

La Charte d'Alger de 1973 met alors en lumière le problème que posent les matières premières et le développement ainsi que « les problèmes économiques les plus importants qui se posent à la communauté mondiale », en préconisant leur volonté de maîtriser leurs propres ressources naturelles³⁵.

Le premier ensemble des revendications révèle que ces pays veulent miser sur leurs forces internes (croissance, niveau de l'emploi, redistribution des revenus et participation de la population). Ensuite, le second ensemble porte sur l'exploitation directe de leurs ressources naturelles (nationalisation des entreprises à capitaux étrangers les exploitant contre indemnités) : « souveraineté permanente intégrale de chaque État sur ses ressources naturelles et sur toutes ses activités économiques » et « rapports justes et équitables entre les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés et semi-finis exportés par les pays en voie de développement et les prix des matières premières, des produits primaires, des articles manufacturés, des biens d'équipement et du matériel importés par eux, en vue de provoquer, au profit de ces pays, une amélioration soutenue des termes de l'échange, qui ne sont pas satisfaisants, ainsi que l'expansion de l'économie mondiale. »³⁶ On retrouve ici la condamnation formulée par le communiqué de la conférence de Bandung de l'état colonial ou du néo-colonialisme.

Enfin, le troisième ensemble insiste sur la coopération et la solidarité entre les pays (entre les producteurs de matières premières pour augmenter le prix et face à une riposte possible des pays développés) et sur le contrôle des investissements directs étrangers (autorisation préalable et, normes communes et centre d'informations entre les pays)³⁷. C'est ainsi que cette Charte d'Alger

34 Philippe Chalmin, « La montée en puissance du négoce international des matières premières au sein des structures du capitalisme international », dans Claude Mouton et Philippe Chalmin (dir.), *Les Marchés internationaux des matières premières*, Paris, Economica, 1982, p. 159.

35 Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI) : « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », et rés. n° 3202 (S-VI) : « Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », 1^{er} mai 1974. La première résolution servira de base d'étude car elle a repris intégralement le texte de la Charte d'Alger de 1973.

36 *Ibid.*, rés. n° 3201 (S-VI).

37 Jean Touscoz, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les

encourage les formations d'associations de producteurs dans le cadre de la coopération internationale et, notamment, en vue de la réalisation de leurs objectifs, c'est-à-dire « à une croissance soutenue de l'économie mondiale et à l'accélération du développement des pays en voie de développement³⁸ ». Les non-alignés insistent sur la gestion directe de leurs ressources naturelles en s'inspirant de l'expérience de l'OPEP, créée en 1960. Désormais, l'action de l'OPEP a valeur de message pour les pays producteurs de matières premières dans le Tiers-Monde à se regrouper et à favoriser la hausse des prix mondiaux de leurs ressources naturelles. Ces ressources financières serviront à financer le rattrapage économique par rapport aux pays industrialisés.

258

Quant au SGP (le Système généralisé de préférence) instauré précédemment, il ne donne pas toute satisfaction (et n'a pas non plus été adopté par tous les pays en voie de développement). Toutefois, la Charte d'Alger maintient cette revendication : « traitement préférentiel et sans réciprocité pour les pays en voie de développement, chaque fois que cela est faisable, dans tous les domaines de la coopération économique internationale chaque fois que cela est possible³⁹ ». Mais les pays industrialisés mettent en place au cours de cette période des mesures de protection déguisées et renforcées (qu'on appelle les obstacles non-tarifaires ou encore invisibles), des quotas et ils ont aussi exercé des pressions sous la menace de sanctions commerciales. Ou encore ils ont profité de l'élargissement de zones de libre-échange et d'unions douanières pour se protéger, et ont établi des tarifs douaniers plus élevés⁴⁰. Finalement, cette forme de discrimination considérée comme positive est devenue *de facto* négative. Sur ce chapitre, le GATT a révélé son manque d'efficacité ou son impuissance, ce qui n'a pas manqué de creuser le fossé entre les pays industrialisés et le Tiers-Monde, entre le Nord et le Sud. La faille du système multilatéral, observée auparavant, ne fait que s'élargir. Le GATT serait-il le talon d'Achille du multilatéralisme ? Ce n'est justement pas par hasard que la Charte d'Alger a été proclamée au moment de l'ouverture du Tokyo Round, parce que l'ordre du jour comprend pour la première fois la suppression des obstacles non tarifaires.

Ces revendications portées par les pays non-alignés lancent un véritable défi à la communauté internationale si l'on considère le droit de nationaliser leurs

pays du Tiers-Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, vol. 17, n° 66, 1976, p. 539-560, ici p. 542-545.

38 Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI).

39 *Ibid.*, article 4, alinéa n.

40 Jean Touscoz, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers-Monde », art. cit.

ressources naturelles et le droit d'augmenter les prix de leurs matières premières. En effet, il est frappant de constater que c'est la première fois qu'un programme d'action est aussi détaillé pour que ces pays puissent accéder à l'indépendance économique après avoir obtenu l'indépendance nationale. Dix ans après la création du Groupe des 77, vingt ans après la conférence de Bandung, la Charte d'Alger des non-alignés met de nouveau l'accent sur le déséquilibre économique entre le Nord et le Sud :

l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement ne cesse de croître dans un monde régi par un système qui remonte à une époque où la plupart des pays en voie de développement n'existaient même pas en tant qu'États indépendants et qui perpétue l'inégalité⁴¹.

Pour cela, elle proclame que la solution consiste à instaurer :

un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les États, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, [et qui] permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accélégrant [...] ⁴².

Le NOEI

Ce nouvel ordre économique international s'inscrit sans ambiguïté dans le cadre de la Charte des Nations unies mais définit plus précisément les principes multilatéraux. Le NOEI utilise clairement les termes comme la souveraineté nationale, la non-ingérence, l'intérêt mutuel, la paix et la sécurité, l'autodétermination des peuples, les droits de l'homme et la justice sociale, et le libre accès à la mer. Il reprend aussi la condamnation de la colonisation imposée par la force, formulée à Bandung, et introduit explicitement le refus de toute forme d'impérialisme, « l'exécution de bonne foi des obligations internationales » et le développement. De même, le nouvel ordre économique international de 1973 affirme comme un principe le non-alignement, le libre choix de tout État du régime politique et celui de commercer avec les pays du bloc soviétique. « Chaque État a le droit souverain et inaliénable de choisir son système économique, de même que ses systèmes politique, social et culturel,

⁴¹ Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI).

⁴² *Ibid.*

conformément à la volonté de son peuple, sans ingérence, pression ou menace extérieure d'aucune sorte⁴³ ». Le Mouvement des non-alignés souhaite une organisation du monde qui ne soit plus bipolaire et que le système multilatéral ne soit pas strictement défini par la sphère géographique du monde occidental en opposition au bloc soviétique. De même, les références multilatérales à la démocratie libérale et à l'économie capitaliste ne sont plus d'actualité à leurs yeux. Ce système devrait représenter la diversité politique comme la diversité culturelle dans le monde. Cet appel à la reconnaissance de la diversité reflétant la réalité du monde, tout en souhaitant participer à son organisation, rappelle la politique de la diversité qu'a tentée de mettre en pratique le président américain, John Kennedy, dans les premières années des années 1960. Cette politique avait été très bien accueillie par les dirigeants des pays du Tiers-Monde. Serait-ce un ersatz de cet héritage ? Malgré leurs critiques, les non-alignés ne renient pas totalement le multilatéralisme de 1945 mis en place sans eux mais cherchent à le réactualiser afin de le rendre aussi viable pour le Tiers-Monde émergent des années 1970.

Dans la foulée des recommandations de la Charte d'Alger, l'OPEP augmente le prix du pétrole le 16 octobre 1973, moment qui coïncide avec la guerre du Kippour, entre Israël et les pays arabes voisins et qui se déroule depuis le 6 octobre. On a présenté cette augmentation du prix comme un embargo contre les pays importateurs soutenant Israël. Toutefois, cet embargo a fait oublier la revendication de la Charte d'Alger de septembre 1973, qui visait à favoriser les regroupements de producteurs pour influencer vers la hausse, à court et moyen terme, le cours mondial du produit concerné. Cette revendication a répondu à la très forte baisse des prix du pétrole par le Cartel international du pétrole au cours des années 1960.

Toujours est-il qu'il y a une véritable coïncidence dans le temps entre les revendications issues de la Charte d'Alger et la guerre du Kippour. Toutefois, cette guerre a donné un sens politique au relèvement du prix du pétrole par l'OPEP et a fait oublier le sens économique de cette mesure. Quelques temps plus tard, en 1974, l'OPEP quadruple le prix du pétrole vers la hausse et, en 1976, instaure un prix officiel au niveau international. Les chocs pétroliers provoqués en période inflationniste ont poussé les pays industrialisés à une restriction budgétaire considérable pour pouvoir payer la facture énergétique. Le temps du pétrole bon marché des années 1960 est alors révolu. Mais cela s'est traduit par une aggravation de la situation économique du Tiers-Monde, qui doit faire face à la fois à la hausse de leurs frais énergétiques et à la baisse drastique des aides publiques au développement en provenance des

43 *Ibid.*, rés. n° 3202 (S-VI), chap. II, article premier.

pays industrialisés. Ces pays en voie de développement n'ont finalement pas bénéficié d'un tarif préférentiel comme le préconisait la Charte d'Alger :

les pays en voie développement devraient [...] accorder des préférences commerciales à d'autres pays en voie de développement sans être tenus d'en faire bénéficier aussi les pays développés, étant entendu toutefois que ces arrangements ne doivent pas constituer un obstacle à la libéralisation et à l'expansion des échanges en général⁴⁴.

Pourtant, les pays de l'OPEP font partie du Groupe des 77, qui a lancé le premier l'idée de réorganiser le système international. C'est à ce moment-là que se produira le divorce entre les pays producteurs de pétrole et les pays non producteurs du pétrole au sein du Tiers-Monde. Ainsi, ce qui passait pour une revendication légitime du Tiers-Monde, l'action de l'OPEP s'est finalement retournée contre lui.

Les associations de producteurs

Cependant, d'autres pays du Tiers-Monde ont suivi l'exemple donné par l'OPEP. Le plus connu est le groupe de Bogota, qui est créé en 1978, réunissant les pays producteurs de café de l'Amérique latine, c'est-à-dire le Brésil, le Mexique, le Salvador, le Guatemala, Costa Rica, Honduras et le Venezuela, et détient ainsi un peu plus de la moitié de la production mondiale. Son objectif est d'influencer vers la hausse le cours mondial du café pour ensuite tenter de le stabiliser à un niveau rémunérateur⁴⁵. Mais l'expérience ne dure que deux ans et le groupe de Bogota sera dissous en 1980 à cause d'une concurrence accrue. L'accord international du café reste dorénavant la référence du marché boursier.

Auparavant, dès 1974, d'autres accords de producteurs se concluent. Nous avons l'Association des producteurs de bauxite (qui réunit la Jamaïque, la Guinée, la Guyane britannique, le Surinam, la Yougoslavie, la Sierra Leone, l'Indonésie et l'Australie), les producteurs du mercure (avec l'Espagne, le Mexique, la Yougoslavie, l'Algérie, l'Italie, le Canada et la Turquie). Remarquons que les pays occidentaux n'en sont pas forcément exclus. En 1975, se crée l'Organisation des exportateurs de fer (avec l'Australie, l'Algérie, le Chili, l'Inde, la Mauritanie, le Pérou, les Philippines, la Sierra Leone, la Suède, la Tunisie, le Venezuela et l'Inde), comme celle du phosphate qui regroupe le Maroc, la Tunisie, le Togo, le Sénégal et l'Espagne. Toutes ces organisations ont pour but

⁴⁴ *Ibid.*, article 21.

⁴⁵ Bertrand Bouvery, « Le groupe de Bogota, tentative de cartellisation par les producteurs de café », dans Claude Mouton et Philippe Chalmin (dir.), *Les Marchés internationaux des matières premières*, op. cit., p. 119.

déclaré de stabiliser les cours des matières premières à un niveau équitable⁴⁶. En revanche, l'exploitation des matières premières n'a pas fait l'objet d'une nationalisation générale dans chaque pays du Tiers-Monde alors qu'elle était une revendication phare de la Charte d'Alger.

Cette revendication est particulièrement sensible au niveau des relations diplomatiques entre les pays du Tiers-Monde et les pays occidentaux. Les tentatives n'ont pas manqué déjà avant la Charte d'Alger et rappellent que la Guerre froide ne permet pas une telle initiative considérée comme communiste et dangereuse pour les investissements. Fidel Castro a nationalisé les usines de canne à sucre dès son arrivée au pouvoir en 1959, alors détenues par les capitaux américains. Plus tôt, en 1954, le président du Guatemala, Jacobo Arbenz Guzmán, connaît un coup d'État de la CIA après avoir nationalisé les terres agricoles de l'United Fruits, multinationale américaine. Ou encore, Salvador Allende a aussi connu un coup d'État en 1973 après avoir nationalisé plus tôt les mines de cuivre, richesse nationale du Chili, jusque là exploitées par les Américains et les Britanniques. C'est surtout l'Amérique latine qui a donné l'exemple en tentant en vain de maîtriser leurs ressources naturelles, sauf pour Cuba mais au prix d'un embargo. Est-ce pour cela que la Charte d'Alger fait la promotion des associations de pays producteurs de matières premières pour diluer le risque de coup d'État ?

262

Cette piste de recherches est extrêmement intéressante à développer dans le cadre de l'histoire des relations internationales, qui a tendance à délaissier un peu l'enjeu fondamental des matières premières. Et pourtant, ce genre d'études nous éclaire singulièrement sur la diplomatie d'un pays ou de plusieurs pays et détermine grandement l'avenir. Cela d'autant plus qu'elle rejoint le commerce équitable lancé par l'association Max Havelaar. Ce commerce équitable serait-il une forme non avouée de réussir ce pari de 1973, qui consiste à vendre leurs produits agricoles transformés à des prix plus élevés que la moyenne des cours mondiaux ?

Après cette réunion d'Alger, l'Assemblée générale de l'ONU adopte en mai 1974 la « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international » (qui sera appelé le NOEI), en reprenant intégralement leurs revendications et son programme d'action qui comprend aussi la « Charte des droits et devoirs économiques des États ». Cette dernière Charte est issue des travaux de la troisième CNUCED tenue plus tôt le 8 mai 1972 et ensuite rédigée par un groupe de travail entre février 1973 et juin 1974. Il y a une véritable correspondance d'actions entre le Groupe des 77 et les non-alignés en ce début

46 Jean Touscoz, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers-Monde », art. cit., p. 556-557.

de la décennie 1970. Ces deux textes deviendront la référence obligatoire pour tout programme de développement de l'ONU. Celle-ci reprend par ailleurs à son compte le droit de nationaliser les ressources naturelles du pays, ce qui pourrait être considéré comme une véritable gageure.

En ce qui concerne les travaux portant sur le NOEI, ils mettent en valeur que la volonté du Tiers-Monde de disposer de ses ressources naturelles est une nouvelle revendication. Pourtant, dès 1952, l'ONU a promulgué cette résolution n° 626 (VII) portant sur le « droit des peuples d'utiliser et d'exploiter librement leurs richesses et leurs ressources naturelles ». Puis, en 1958, une autre résolution de l'ONU ajoute le terme « permanent » à ce droit ; ensuite, en 1962, une déclaration va cette fois-ci détailler « le droit inaliénable des peuples et des nations à la souveraineté permanente sur leurs richesses naturelles et leurs ressources, comme étant constitutif au droit à l'autodétermination », avec une mention portant sur les compensations. De son côté, la CNUCED, à Santiago au Chili en 1971, proclame que sont considérées comme : « une violation flagrante de la Charte des Nations unies toutes mesures de pression politique ou économique de nature à porter atteinte au droit de tout pays de disposer librement de ses ressources naturelles ». Finalement, la Charte d'Alger n'a fait que reprendre toutes ces résolutions et déclarations restées lettre morte depuis vingt ans avec une radicalité jusque-là inconnue, à cause de la situation provoquée par la non-convertibilité du dollar qui s'est avérée insupportable et insurmontable pour les économies du Tiers-Monde. Elle insiste particulièrement sur l'écart de revenus existant entre les pays développés et les pays en voie de développement.

Ce nouveau programme ambitieux, le NOEI, soutenu par l'ONU, favorise tout de même la conclusion d'accords régionaux entre la CEE et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (regroupés sous l'acronyme ACP). Ce sera la Convention de Lomé en 1975. Ces accords mettent au point des systèmes de rectification des prix en fonction des fluctuations mondiales, sur le modèle du SGP, le STABEX pour les produits agricoles et le STABIX pour les minéraux. Il s'agit plus particulièrement de caisses visant à stabiliser les recettes d'exportation, plutôt qu'un ajustement de prix. Force est de constater que ces accords de Lomé sont aussi la conclusion de longues négociations commencées à Yaoundé en 1957, au moment de la création de la CEE. Ces négociations reflétaient surtout la conviction de la France de mettre au point ce système d'accords internationaux protégés. Cependant, les effets de ces accords protégés seront limités : le STABEX n'a pas vocation d'influer sur les prix eux-mêmes du marché, à la différence des groupements de producteurs du Tiers-Monde. Quelques chiffres permettent d'illustrer ces limites : en 1976, les exportations de la CEE vers les ACP étaient de 48 %, et, en 1992, de 41 % ; quant aux exportations des ACP vers la CEE, elles représentent en 1976, 6,7 %, et,

en 1992, 2,8 %⁴⁷. La très relative industrialisation des ACP n'a pas permis d'exporter davantage des produits manufacturés, qui sont surtout importés depuis l'Europe ; la Politique agricole commune n'a pas non plus permis une grande ouverture aux exportations des produits agricoles des ACP ; les relations financières échappaient à la gestion de la CEE, puisque restées aux mains des pays membres. Autant de faits qui n'ont favorisé un partenariat plus équilibré entre l'Europe et le Sud.

Ensuite, c'est au tour de la CNUCED d'adopter en 1976 à Nairobi le « Programme intégré des produits de base », qui découle directement du NOEI. Il s'agit alors de « favoriser les produits dont l'exportation présente un grand intérêt pour les pays en développement⁴⁸ ». Ce programme dresse une liste de 18 produits de base, qui va servir à mettre en place différentes mesures ciblées : la constitution de stocks internationaux (qui servira à garantir un prix stable, en évitant les fluctuations liées à la pénurie ou à l'abondance), la création d'un Fonds commun des matières premières (pour garantir un prix de base par financement), l'élaboration d'un système d'engagements multilatéraux par produit, l'amélioration des procédés de financement compensatoire et le développement des procédés destinés à la valorisation des produits primaires⁴⁹. De toutes ces mesures, un accord international va en résulter, l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel, avec la Malaisie, la Thaïlande et l'Indonésie, qui détient 80 % de la production, alors qu'un accord existait depuis 1934 entre les firmes coloniales exportatrices. De même, un ancien accord international sur le sucre de 1953 sera renégoциé. Les autres produits de la liste n'ont pu faire l'objet d'aucun accord, malgré de longues négociations.

264

La stabilité monétaire

Comme on peut le voir, le succès de ces mesures est très relatif et plus proche de l'échec. Seuls trois produits sur les 18 inscrits sur la liste de la CNUCED ont pu faire l'objet d'accords internationaux, permettant aux pays producteurs

⁴⁷ Philippe Hugon (dir.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2002, p. 159.

⁴⁸ Jacques Warin, « Les négociations sur les matières premières : accords internationaux de produits et fonds commun », dans Claude Mouton et Philippe Chalmin, *Les Marchés internationaux des matières premières*, op. cit., p. 211.

⁴⁹ 1) Les produits tropicaux. Alimentaires : banane, café, thé, cacao, huiles végétales ; textiles : jute, coton, fibres dures (sisal, abaca, coco) ; caoutchouc naturel ; bois tropicaux. 2) Minerais et métaux : bauxite, fer, phosphate, manganèse, cuivre, étain. 3) Produits alimentaires tempérés : sucre, viande. Voir Jacques Warin, « Les négociations sur les matières premières : accords internationaux de produits et fonds commun », art. cit., p. 211-213.

du Tiers-Monde d'en tirer bénéfice⁵⁰. À ces accords internationaux, on peut ajouter celui du blé (qui sera dû à l'initiative américaine et qui ne figure pas sur la liste de la CNUCED) ainsi que l'huile d'olive, le cuivre, le zinc, le plomb et les métaux non ferreux.

Quant au FMI, de son côté, il prend acte des revendications de la Charte d'Alger, en se tournant davantage vers ces pays en voie de développement, alors qu'il sauvait jusqu'à présent les monnaies des pays industrialisés d'Europe de l'Ouest. Avec l'aide de la Banque mondiale, il va proposer des financements à des plans de développement, en plus du concours des banques commerciales privées qui prêtent des sommes importantes à ces pays du Tiers-Monde. Dans ce contexte, est créé par le Groupe des 77 en novembre 1971 le Groupe des Vingt-Quatre, qui réunit les pays du Tiers-Monde et membres du FMI, peu de temps après la suspension de la convertibilité du dollar par Nixon, lors de la réunion de la CNUCED à Lima (du 28 octobre au 6 novembre 1971)⁵¹. Ce Groupe de Vingt-Quatre veut exprimer d'une manière plus forte leurs inquiétudes au sein du FMI face au Groupe des Dix qui, lui, réunit les pays industrialisés et les plus riches⁵². Mais les discussions sur la crise monétaire au FMI se sont tenues sans la présence du Groupe des Vingt-Quatre qui finit par le discréditer. « Il s'est agi d'une véritable crise de confiance qui s'est greffée sur la crise monétaire⁵³ ».

En 1971 déjà, la CNUCED tire le signal d'alarme au niveau monétaire en essayant de renforcer son poids au sein du FMI ; puis, en 1972, lors de sa réunion au Chili, elle préconise une réforme générale du système économique international au sein du GATT ; et enfin en 1973, les non-alignés radicalisent cette revendication de réforme avec la Charte d'Alger reprise par l'ONU. Ces étapes indiquent clairement que le Tiers-Monde reconnaît les institutions multilatérales sans avoir prise sur les décisions, ce qui a fini par saper la confiance autrefois exprimée par le communiqué final de Bandung en 1955. Cette crise monétaire a été le révélateur du fossé se creusant entre le Nord et le Sud, ou encore entre le centre et la périphérie, laissant cette dernière partie en-dehors des prises de décisions fondamentales pour l'avenir. C'est bien ce dernier point qui est définitivement insupportable au Groupe des 77 et aux non-alignés,

50 Serge Calabre, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières*, op. cit., p. 192-194.

51 Soit l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Nigeria, le Zaïre, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, le Mexique, le Pérou, Trinidad, le Vénézuëla, Ceylan, l'Inde, l'Iran, le Liban, le Pakistan, les Philippines, la Syrie et la Yougoslavie.

52 Soit les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la RFA, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Italie, le Canada, le Japon, la Suède et la Suisse.

53 Mirlande Manigat, « Les pays du Tiers-Monde et la réforme du système monétaire international », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 3, 1974, p. 500-525, ici p. 506.

alors impliqués dans toutes les institutions du système multilatéral surtout depuis 1960, à partir du moment où le développement est remis en cause par les réductions budgétaires liées aux crises pétrolières. Au fond, le Sud a besoin des finances du Nord pour son développement et la richesse du Nord contribue au rattrapage économique du Sud.

De la prospérité du Groupe des Dix dépend en effet la capacité du Groupe des Vingt-Quatre (et plus généralement, le Tiers-Monde) à rattraper le niveau de vie des pays industrialisés. Ce dernier réclame la valorisation des « droits de tirage spéciaux » (appelés les DTS), qui avaient été mis en place par les États-Unis à la fin des années 1960, afin de limiter la circulation de l'or. Le droit de tirage spécial s'avère être une nouvelle unité de monnaie de réserve, qui se substitue ainsi au dollar, remboursable à 30 % et à un taux d'intérêt de 1,5 %. De plus, les Vingt-Quatre insistent sur une nouvelle répartition des quotas des DTS, jusque là établie en fonction des quotes-parts des membres du FMI. Les DTS sont attribués à 72 %

266

aux pays versant la plus grande quote-part, ce qui fait qu'il en reste 28 % pour les pays du Tiers-Monde. Les pays du Tiers-Monde pourraient ainsi bénéficier d'une référence internationale moins chère que le dollar et surtout plus stable puisque fixée par rapport à l'or. Par ailleurs, les DTS pourraient les aider à développer leurs échanges internationaux, à financer les plans de développement étant donné que leurs monnaies nationales sont pour la plupart inconvertibles. C'est pourquoi,

d'abord accueillis avec indifférence, puis avec réserve, les droits de tirage spéciaux qui, au départ, étaient conçus comme une solution provisoire (par et pour le Groupe des Dix), deviendront progressivement le thème essentiel des revendications des pays du Tiers-Monde et le point fondamental des relations conflictuelles entre eux et les pays riches⁵⁴.

Les États-Unis sont les plus opposés à une telle solution. D'où la revendication d'une révision des quotes-parts au FMI, liée au rééquilibrage du droit de vote, formulée par le groupe des Vingt-Quatre et par les pays émergents du BRICS.

Ce n'est qu'en 2009 que ces derniers ont obtenu satisfaction, en apportant des capitaux supplémentaires. Comme l'a déclaré le ministre des Finances du Brésil en mars 2009, Guido Mantega : « nous n'accepterons d'augmenter les capitaux du FMI qu'une fois réalisée la réforme des quotas [au sein du FMI], parce qu'il y a toujours un déséquilibre en ce qui concerne notre participation au FMI⁵⁵ ». Par ailleurs, il est aussi question, au sein du FMI, d'attribuer une plus grande allocation des droits de tirage spéciaux aux pays du Tiers-Monde à cause de la crise de 2008-2009.

54 *Ibid.*, p. 520-521.

55 Axel Bugge et Gleb Bryanski, dépêche Reuters, 14 mars 2009.

Cependant, les deux chocs pétroliers de 1973 et 1974 vont contribuer au repli des pays industrialisés et la réforme du nouvel ordre économique mondial est plus ou moins abandonnée. « Partout ailleurs, le NOEI a rencontré une forte résistance, orchestrée par les États-Unis, suivis de la Grande-Bretagne et de la RFA⁵⁶ ». Les États-Unis torpillent les négociations sur le NOEI lors de la conférence de l'ONUDI (l'instance onusienne pour l'industrialisation du Tiers-Monde) à Lima en 1975 et lors des IV^e et V^e réunions de la CNUCED à Nairobi en 1976 et à Manille en 1979, qui toutes avaient pour tâche de le concrétiser⁵⁷. Quant à l'Europe de l'Ouest, elle suit les positions américaines, malgré l'amorce des accords commerciaux préférentiels. Les années 1970 ne sont en définitive pas propices à une meilleure coopération globale entre le Tiers-Monde et le monde occidental et au sein des institutions multilatérales.

Sous la présidence de Reagan élu en 1980, les États-Unis mènent une grande offensive contre les organisations internationales. Jusqu'à la chute du Mur de Berlin, le Tiers-Monde alors majoritaire dans ces institutions semble être atone. Celui-ci ne cherche plus à former des représentations régionales légitimes sur la scène internationale ni même à lancer des revendications, comme lors des décennies précédentes. Toute cette période est en fait marquée par une aggravation de son inégalité économique face aux États-Unis, à la CEE, au Japon et ses Dragons. Cette inégalité est accentuée par la dette, les guerres civiles, la faible ouverture des marchés industrialisés à leurs produits, la corruption nationale et le désintérêt affiché par certains responsables de pays du Tiers-Monde à l'égard du développement.

La dette du Tiers-Monde

Le Tiers-Monde des non-alignés, le Tiers-Monde du Groupe des 77, le Tiers-Monde de Bandung se désintègrent sous le poids de la dette accumulée dans les années 1970, avec la faillite du premier pays d'entre eux, le Mexique en 1982. Le Tiers-Monde de la décennie 1980 est essentiellement identifiée à travers la dette à rembourser ou à rééchelonner, ou encore à annuler, à tel point que « la dette du Tiers-Monde » est devenue quasi une expression qui le définit géographiquement, comme un monde résolument à part et définitivement pauvre. Cette dette trouve son origine dans les emprunts considérables réalisés par les pays du Tiers-Monde auprès des banques commerciales privées, pour industrialiser à marche forcée leurs économies encore à l'état colonial. De

56 Marie-Claude Smouts, « L'organisation internationale, rose des vents dans l'espace cardinal », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 6, 1986, p. 752-766, ici p. 762.

57 Bernard Corbineau, « Le dialogue euro-arabe, instance du nouvel ordre international (1973-1978) », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 3, 1980, p. 560-598, ici p. 589.

ce fait, ces emprunts sont particulièrement encouragés dans la mesure où ils entrent dans le cadre des politiques de développement. De plus, rappelons-le, le dollar devenu flottant après la non-convertibilité déclarée par Nixon en 1971 contribue à faire augmenter les taux d'intérêts. En 1970, la dette du Tiers-Monde représente 70 milliards de dollars pour atteindre en 1980, 540 milliards de dollars. Parallèlement, les taux d'intérêts des États-Unis se situent à 7,9 % en 1970, pour atteindre 15,3 % en 1980, soit presque le double. En face de ce Tiers-Monde, le FMI devient quasi son interlocuteur unique et supplante l'action de l'ONU, discréditée pour n'avoir pas su prévenir une telle situation.

268

Quant au NOEI, le Groupe des 77 tient particulièrement à maintenir la pression sur les instances internationales pour sa réalisation, tant est si bien que le sommet de Cancún au Mexique sera organisé en octobre 1981 pour relancer les négociations globales entre le Nord et le Sud, malgré les réticences de Reagan. Mais les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont auparavant opposé une fin de non-recevoir aux négociations globales Nord-Sud et, de ce fait, le NOEI est définitivement retiré de l'ordre du jour de l'ONU.

Au cours de cette période, l'Afrique va connaître une recrudescence d'institutions régionales, venant complexifier les relations au niveau du continent. Leur point commun est la reprise des points forts de la CNUCED et de la Charte d'Alger dans leurs traités, comme le recours à la science, aux investissements et aux nouvelles technologies pour réussir le développement. Cela est frappant. À côté de ces termes, on retrouve le vocabulaire multilatéral, comme la prospérité, la paix et la sécurité, la coopération entre les nations, la libre circulation et quasiment rien sur le bien-être (sauf la CEDEAO qui mentionne les questions sociales, sans donner de détails). Le bien-être serait-il le terme distinctif d'une véritable démocratie ?

Ces instances régionales coexistent avec l'OUA tant bien que mal : la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), née en 1975⁵⁸ ; la CEPGL (Communauté économique des pays des grands lacs) qui voit le jour en 1976 et qui cherche à intégrer le Burundi, le Zaïre (devenu la République démocratique du Congo) et le Rwanda ; le COMESA (selon l'acronyme anglais : Common Market for Eastern and Southern Africa, est né en 1981 (alors que les discussions avaient commencé en 1965)⁵⁹ ; la CEEAC

58 Les pays membres sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

59 Les pays membres sont l'Angola, le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, la Mauritanie, la Namibie, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, la

(la Communauté économique des États d'Afrique centrale) est née en 1983 de l'ancienne Union douanière et économique de l'Afrique centrale qui existait depuis 1964 à un état embryonnaire et qui fonctionnera réellement à partir de 1998⁶⁰ ; l'UMA (Union du Maghreb arabe) est née en février 1989 pour réaliser « l'unité arabe complète⁶¹ ». Lorsqu'on cherche à comprendre les raisons d'une telle prolifération d'institutions régionales africaines, force est d'admettre que le passé colonial y joue un rôle⁶². La plupart d'entre elles sont issues des anciennes formations coloniales britannique et française. Finalement, les organisations régionales africaines semblent avoir plus du succès du côté francophone qu'anglophone. Mais ce découpage régional est aussi encouragé par la Commission économique de l'Afrique à l'ONU pour coordonner les plans de développement⁶³. Cela me semble nettement une volonté de procéder à une échelle plus commode qu'au niveau continental ou même national.

En ce qui concerne la Ligue arabe, qui a une fonction de représentation régionale d'ordre politique à l'ONU, apparaît une formation régionale au niveau du Golfe arabique. En 1981, naît le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), qui s'avère être une formation ayant des visées politiques, économiques et culturelles. Toutefois, il est important de noter que sa Charte ne reprend nullement les principes multilatéraux. Parce que les pays membres de la Ligue arabe viennent soit du continent africain qui se régionalise, soit du sous-continent asiatique absorbé par l'Inde ou la Chine, il reste aux pays du Golfe à se constituer à leur tour en une unité régionale plus visible, c'est-à-dire l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar, auxquels le Yémen une fois réuni va s'ajouter.

Le changement de perspective

Cependant, le Tiers-Monde endetté s'oriente vers une nouvelle stratégie au niveau du GATT. En 1983, au cours de la VI^e Conférence de la CNUCED, « tous les pays ont reconnu la nécessité de renforcer le système du commerce international reposant sur le principe de la nation la plus favorisée⁶⁴ ». Cette remarque est lourde de sens et se situe loin du NOEI réclamé par les non-

Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

60 Les pays membres sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, et le Tchad.

61 Les pays membres sont la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye.

62 Pierre-François Gonidec, *Les Organisations internationales africaines. Étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 27.

63 *Ibid.*, p. 28.

64 CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », cit., p. 30.

alignés et le Groupe des 77. Dix ans après la Charte d'Alger, vingt ans après la première réunion de la CNUCED et trente ans après la Conférence de Bandung, ce Tiers-Monde endetté cherche désormais à mieux tirer parti de ce qui existe déjà dans le système multilatéral, et plus particulièrement au sein du GATT, et enterre de ce fait le NOEI. Désormais, il ne demande plus un traitement privilégié à cause de l'inégalité des économies mais au contraire il veut appliquer toutes les règles multilatérales pour être traité à égalité dans le cadre des négociations. D'après Robert Hudec, « l'obligation de la clause de la Nation la plus favorisée est la seule fondation solide sur laquelle la protection légale effective des pays en voie de développement peut reposer⁶⁵ ».

C'est pourquoi l'offensive de ce Tiers-Monde commence au sein de l'Uruguay Round qui débute en 1986 et se termine à Marrakech en 1994 avec la création d'une véritable Organisation mondiale du commerce, qui reconnaît une place aux pays du Sud et qui incorpore leurs marchandises commerciales essentielles, les produits agricoles et les textiles.

270

VERS LE RÉGIONALISME À MARCHE FORCÉE APRÈS LA GUERRE FROIDE

Il est intéressant de constater que les formations régionales initiées par les États-Unis à l'époque de la Guerre froide dans le cadre de la lutte anti-communiste sont revues et corrigées après 1989 et dynamisées en de véritables institutions régionales. Ces embryons d'institutions régionales du Tiers-Monde, qui ne servaient guère qu'à les garder hors de l'influence soviétique, ont trouvé en quelque sorte une seconde jeunesse. Le régionalisme dans les pays du Sud peut signifier soit la coopération, soit l'intégration. Il va surtout tenter différents modèles institutionnels qui ne reproduisent pas forcément le modèle européen par excellence. Demeure toujours la question de la meilleure manière de s'insérer dans le système multilatéral désormais étendu au monde entier.

Dans l'ensemble, on assiste à une relance du régionalisme en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie, en Océanie et aussi au sein de la Ligue arabe, tout comme en Europe, comme si les continents cherchaient à rattraper le temps perdu pendant la Guerre froide. À tel point qu'on peut penser que, si le mouvement persiste, le monde sera bientôt entièrement constitué d'institutions régionales. Se posera alors la question de la coordination régionale au sein du système multilatéral, c'est-à-dire entre les institutions régionales

65 Robert E. Hudec, *Developing Countries in the GATT. Legal System*, London, Gower House Trade Policy Research Center, 1988, p. 223.

et les institutions internationales. Mais, par-dessus tout, cette accélération du régionalisme traduit la volonté de maîtriser une meilleure compétitivité dans cet espace mondial élargi et davantage libéralisé. Le régionalisme étendu à tous les continents pourra-t-il ajuster les formes de coopération au sein de l'OMC ainsi qu'au FMI et même à l'ONU, en présentant des revendications régionales plus transparentes et plus cohérentes entre elles, ce qui pourrait augurer d'un meilleur équilibre entre les pays du Sud et du Nord ? Le régionalisme sera-t-il alors la planche de salut pour résoudre la faille du multilatéralisme, le manque d'égalité entre les pays du Sud et les pays du Nord ?

En Amérique latine

Après la chute du mur de Berlin, le changement le plus visible en Amérique latine a été illustré par la tenue des élections véritablement démocratiques dans la plupart des États et qui ont porté au pouvoir des gouvernements considérés comme étant à gauche depuis la fin des années 1990, sans susciter une intervention des États-Unis. C'est à ce signe-là qu'on s'aperçoit que la Guerre froide est vraiment terminée sur ce continent. Il convient malgré tout de noter l'intervention de l'armée américaine sous George Bush au Panama en décembre 1989. Cette intervention, appelée « la cause juste », a eu pour but de capturer Noriega, le « baron » de la drogue ; puis, il y eut des tentatives ratées de déstabilisation en Bolivie et au Venezuela sous George W. Bush. Dès lors, quel est l'avenir de l'Amérique latine qui s'affranchit de plus en plus de la tutelle américaine instaurée depuis la Doctrine Monroe en 1823 ?

L'Amérique latine peut bénéficier d'une meilleure représentativité sur la scène internationale grâce au Brésil. Mais elle voit se créer ces institutions régionales indépendamment les unes des autres, soit sous forme de coopération, soit celle de l'intégration. Curieusement, les termes du Marché commun et de la Communauté, identifiés à l'intégration régionale en Europe, prennent des sens différents en Amérique latine. Ils peuvent signifier un mode institutionnel fondé sur la coopération.

Le MERCOSUR (Mercado Commun del Sur) est créé le 26 mars 1991 et prend effet en 1995⁶⁶. Cette institution établit la circulation des marchandises, des capitaux et de la main d'œuvre et un tarif extérieur commun avec une union douanière, sur le même modèle que celui de la Communauté économique européenne de 1958. Malgré le nom de marché commun, cette institution est une zone de libre-échange. C'est assurément un modèle régional formulé sur

⁶⁶ Le MERCOSUR réunit le Brésil, l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et, depuis 2006, le Venezuela. La Bolivie, le Chili, la Colombie et l'Équateur ont le statut de pays associés.

un mode hybride et plutôt original. A-t-il été influencé, malgré tout, par les États-Unis, qui préfèrent favoriser la coopération ?

Pour retrouver brièvement les origines du MERCOSUR, qui est l'institution régionale la plus importante, l'Argentine et le Brésil, devenues des démocraties respectivement en 1983 avec le président Alfonsín et en 1985 avec le président Sarney, ont commencé à se rapprocher pour envisager une intégration régionale d'abord bilatérale et sectorielle, pour ensuite l'élargir aux pays voisins. Puis, le mur de Berlin est tombé et les nouveaux présidents en 1990 décident d'accélérer le processus d'intégration vers un marché commun du Sud pour 1994. C'est pourquoi le MERCOSUR apparaît davantage comme une réalisation de l'après-Guerre froide, même si des tentatives ont eu lieu auparavant sous l'influence d'une autre institution, la CEPAL. « La Commission économique pour l'Amérique latine de l'ONU, la CEPAL, peut être considérée comme la source intellectuelle par excellence des mouvements intégrationnistes récents qui ont eu lieu dans la partie centrale et sud du continent américain⁶⁷ ». Or, la CEPAL suit avec un grand intérêt le modèle d'intégration régionale qu'est l'Union européenne.

272

Le MERCOSUR se réfère à la démocratie, au développement et à la croissance, qui font partie intégrante des valeurs multilatérales de la Charte des Nations unies et de la CNUCED. De plus, il insiste sur l'intangibilité des frontières, comme en Afrique et en Europe. L'Amérique du Sud a été très marquée par les litiges frontaliers depuis l'indépendance. Dans la pratique, le MERCOSUR s'insère dans le marché mondial avec les accords conclus avec l'UE et avec l'Asie. À l'annonce d'un rapprochement entre l'UE et le MERCOSUR au début des années 1990, les États-Unis répliquent en proposant la création de l'Association de libre-échange des Amériques (ALACA), qui irait de l'Alaska à la Terre de Feu et qui serait mise en place en 2005. Finalement, le projet est abandonné face aux réticences des pays d'Amérique latine et se transforme le 1^{er} janvier 1994 en une Association de libre-échange nord-américaine (ALENA), réunissant le Canada, les États-Unis et le Mexique. L'ALENA est désormais la plus grande zone de libre-échange du monde. Cependant, elle connaît une évolution asymétrique à cause du déséquilibre économique évident entre l'Amérique du Nord et le Mexique.

L'adhésion du Venezuela a particulièrement dynamisé le MERCOSUR, qui rassemble désormais plus de 75 % du PIB de l'Amérique latine et qui le place en tête de toutes les autres institutions régionales du continent.

Quant à la Communauté des nations andines (CNA), issue du Pacte andin des années 1960, elle est sérieusement relancée en 1996 sur le modèle de

67 Marcelo Meideros, *La Genèse du MERCOSUR. Dynamisme interne, influence de l'Union européenne et insertion internationale*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 98.

l'intégration européenne⁶⁸. Son but est de favoriser la croissance ainsi que l'intégration intégrale du sud de l'Amérique. Mais la Colombie a signé entre temps une alliance militaire avec les États-Unis, ce qui a provoqué la colère des pays de la CNA. Malgré tout, depuis 2004, le MERCOSUR et le Pacte andin tentent de se rapprocher pour fusionner en une seule, en se calquant sur l'Union européenne.

De même, le Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC) est relancé en 1990 et ses membres signent en 1991 un protocole pour une intégration monétaire et une zone de libre-échange en 1993. Le MCAC est fondé sur la coopération et non sur l'intégration des marchés malgré son nom⁶⁹. Pour autant, l'Amérique centrale peut paraître encore convalescente après les violences qu'elle a connues au Nicaragua et au Salvador au cours des années 1970 et 1980. Quant au Guatemala, il a aussi connu de très grandes violences au cours de cette même période avec les massacres de la population maya désormais qualifiés de génocide.

Signalons que les experts d'Amérique latine citent toujours une initiative unique qui a eu lieu au cours de cette période et qui leur a semblé préfigurer les futures alliances régionales de l'isthme. L'« internationalisation » (pour reprendre leur terme) de ces conflits par les États-Unis a suscité en 1983 une intervention solidaire des pays voisins de l'Amérique du Sud, regroupés dans le groupe Contadora, pour offrir une médiation proprement régionale en Amérique centrale à l'encontre de la politique américaine⁷⁰. Ce groupe est considéré comme ayant semé les premières graines de la solidarité latino-américaine et ayant aussi contribué à dynamiser le processus d'intégration du continent, dans la mesure où il a présenté une diplomatie régionale autonome. Ainsi, le président du Costa Rica, Óscar Arias, a pu proposer en 1987 un plan de paix aux cinq pays de l'isthme et a reçu le prix Nobel de la paix pour cette initiative.

En ce qui concerne la CARICOM (la Communauté des Caraïbes), dont le traité sera révisé en juillet 2001, elle intègre la revendication principale de la CNUCED, la reconnaissance du développement, et un principe de base de la Charte d'Alger de 1971, la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, et les principes multilatéraux des Nations unies, la paix et la prospérité. Tous les États anglophones des Caraïbes, aussi membres du Commonwealth, font partie de la CARICOM ainsi que les îles hispanophones, comme Cuba. Depuis 2002,

68 La CAN regroupe la Bolivie, l'Équateur, le Pérou, le Venezuela (qui s'est désisté pour rejoindre le MERCOSUR) et la Colombie

69 En plus du Panama et du Belize, le Salvador réintègre le MCAC.

70 Soit la Colombie, le Mexique, le Venezuela et le Panama, appuyés par le Pérou, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay.

la CARICOM accueille le premier État francophone de la région caribéenne (ou antillaise dans la version française), Haïti⁷¹. Un jour ou l'autre, se posera la question de l'adhésion des Antilles françaises au CARICOM. Pour l'instant, elles y sont associées sur autorisation du gouvernement français.

En 2007, l'Amérique latine franchit une nouvelle étape en matière d'intégration régionale globale. En effet, elle commence à se doter d'institutions financières propres, comme la Banque du Sud⁷². Créée le 8 octobre 2007 et opérationnelle depuis 2008, la Banque du Sud finance en particulier des projets d'infrastructure et a pour but de permettre aux pays d'Amérique du Sud de s'affranchir de la tutelle du FMI et de la Banque mondiale. Cette banque devra néanmoins ne s'occuper que des plans de développement limités à l'Amérique du Sud et les déséquilibres de balances des paiements restent sous l'autorité du FMI. C'est pourquoi ces pays envisagent la création d'un Fonds du Sud pour acquérir une totale autonomie financière, depuis que le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Venezuela ont pu rembourser le FMI. Le modèle européen continue d'inspirer les diverses initiatives, comme l'a déclaré le ministre des Finances du Brésil, Guido Mantega, qui « aspire à former un grand bloc de nations, comme l'Europe ». Mais sur quel modèle : la coopération ou l'intégration ?⁷³

274

Au niveau de la sécurité et de la paix de l'Amérique latine, une première amorce s'est faite à l'initiative du Brésil avec la création d'un Conseil de défense sud-américain en mai 2008. Ce Conseil préfigure une défense régionale mais refuse toute analogie avec l'Alliance atlantique, comme l'a précisé le ministre brésilien Nelson Jobim⁷⁴. En effet, c'est toujours l'OEA (l'Organisation des États américains) qui s'occupe des questions militaires.

L'Amérique latine commence à esquisser, à travers ses nombreuses institutions régionales, les trois bases multilatérales, la sécurité et la paix, le développement et le bien-être, et se situe à la fois entre l'intégration et la coopération, entre le marché commun et la zone de libre-échange. Il n'en reste pas moins que ces institutions régionales doivent faire face au même défi qu'est le développement d'un continent situé au niveau semi-périphérique. Ces différentes formes régionales entre coopération et intégration pourraient-elles être vues comme une tentative de trouver une forme adaptée à l'Amérique latine, comme l'avait souhaité Simón Bolívar ?

71 Son adhésion est toutefois suspendue depuis 2004, en raison du renversement du gouvernement.

72 Elle regroupe le Brésil, l'Argentine, le Venezuela, la Bolivie, l'Équateur, l'Uruguay et le Paraguay. La Colombie a demandé l'adhésion.

73 Paulo A. Paranagua, *Le Monde*, 6 juin 2007.

74 *Id.*, *Le Monde*, 31 mars 2008.

L'Union africaine (UA) succède en 2002 à l'OUA (Organisation de l'unité africaine), qui avait été créée en 1963. Depuis la chute du Mur de Berlin, le mouvement vers le régionalisme s'est poursuivi mais il finit par aboutir à une certaine confusion d'abord institutionnelle entre les pays africains et ensuite au niveau de la coordination des politiques et des programmes. Les institutions régionales qui ont vu le jour pendant la Guerre froide subsistent pour la plupart et se renforcent. Viennent s'ajouter au cours des décennies suivantes : la CEN-SAD (la Communauté des États sahélo-sahariens) née en 1998⁷⁵ ; l'UEMOA (l'Union économique et monétaire ouest-africaine) en 1994, qui réunit les pays de la zone monétaire franc CFA en parité avec le franc français, puis avec l'euro⁷⁶ ; la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), créée en 1994, est issue de l'ancienne Union douanière et monétaire de l'Afrique centrale (UDEAC) de 1964⁷⁷ ; la CEPGL (Communauté économique des pays des grands lacs) a sombré depuis le génocide rwandais en 1994, malgré plusieurs tentatives de relance.

En tout, l'Union africaine doit travailler avec huit institutions régionales, appelées les Communautés économiques régionales (CER), qui s'interfèrent au niveau des compétences et surtout qui se chevauchent à cause de l'adhésion multiple des États membres, sans parler des autres qui ont vocation de lutter contre la sécheresse ou encore les banques de développement. Ces CER vont-elles se fédérer au sein de l'UA pour lui laisser toute latitude ?

Depuis 1991, la Communauté économique africaine (CEA), créée par le traité d'Abuja, est prévue et s'appuie sans conteste sur le travail des CER. Cependant, on peut hiérarchiser ces différentes organisations africaines en fonction de deux pôles, selon Philippe Hugon : le premier est l'Afrique australe qui comprend l'Afrique du Sud, et le second, l'Afrique de l'Ouest. « Cette intégration de fait », écrit-il, « autour des deux grands pôles ne correspond que partiellement aux intégrations programmées ou institutionnalisées⁷⁸ ». En définitive, l'Afrique aux huit intégrations régionales ne semble pas en bénéficier du point de vue

75 Les six premiers pays membres sont le Mali, la Libye, le Burkina Faso, le Tchad, le Niger et le Soudan ; d'autres pays les ont rejoints comme le Sénégal, le Bénin, l'Érythrée, le Togo, le Maroc, l'Égypte, la Centrafrique, la Somalie, la Tunisie, la Gambie, Djibouti et le Nigeria (ainsi que le Ghana en tant qu'observateur).

76 Les pays membres sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et, depuis 1997, la Guinée-Bissau.

77 Les pays membres sont le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad.

78 Philippe Hugon (dir.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, op. cit., p. 135. Par ailleurs, cet ouvrage fait un bilan économique pour chaque institution régionale des pays en développement.

économique. Cela met surtout en lumière la difficulté d'établir des relations intra-africaines, puisque le but premier de toute intégration régionale est normalement de développer les échanges au sein de son espace pour renforcer sa compétitivité face à la concurrence extérieure.

La CNUCED a récemment pointé du doigt la difficile intégration régionale que connaît l'Afrique :

cependant, bien qu'une grande panoplie d'institutions régionales œuvrant à l'intégration aient été établies, avec pour conséquence la signature par de nombreux pays d'accords concentriques, leur impact sur l'augmentation des échanges entre les régions et sur la croissance économique dans les pays membres tarde à se concrétiser. Les antécédents montrent que le processus d'intégration a été très lent et irrégulier en Afrique. Très peu de regroupements régionaux ont réussi à atteindre un niveau minimum d'intégration tandis que les autres, dans leur majorité, accusent un net retard⁷⁹.

276

Cela confirme que les CER sont fondées sur les exportations de leurs produits de base hors du continent au lieu de développer les échanges entre pays et régions du continent africain.

Sur ce terrain, la CNUCED juge sévèrement l'Union européenne, qui semble avoir failli à sa mission, non pas civilisatrice, mais de développement à l'égard des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), conformément à l'Accord de Cotonou de 2000. Cet accord vise à rectifier les défauts des précédents accords de Lomé, en intégrant la règle de réciprocité. Mais cela ne suffit pas car, d'après le rapport de la CNUCED, l'UE contrecarre les effets d'intégration régionale africaine dans le cadre des accords de partenariat économique (APE), qui détournent une partie des échanges vers l'extérieur, alors qu'ils auraient dû être utilisés pour le développement des relations entre les régions de l'Afrique⁸⁰. Aussi bien face à l'UE que dans le cadre des accords de l'OMC, la CNUCED tire un signal d'alarme pour un traitement adapté à l'Afrique, afin de l'aider à supporter dans un premier temps la libéralisation commerciale qui risque de mettre à mal ses productions locales, nationales et régionales. Par ailleurs, la CNUCED préconise le recours à un traitement différentiel et privilégié, qui avait été pourtant remis en cause dans les années 1980...

Comme on peut le voir, le problème des échanges de matières premières minérales ou agricoles reste toujours non résolu depuis le communiqué de

79 CNUCED et PNUD, « Développement des capacités pour le commerce en Afrique. Séries sur les négociations commerciales et l'Afrique : n° 3 (supplément) », New York/Genève, Nations unies, 2007, <unctad.org/fr/docs/ditctncd20066_fr.pdf>, p. 3-4.

80 *Ibid.*, p. 5-6.

la conférence de Bandung en 1955. C'est dans ce contexte que s'inscrit la Déclaration d'Arusha de novembre 2005 de l'Union africaine, qui mise sur le renforcement du régionalisme à l'intérieur du continent :

La plupart des pays africains sont des pays en développement qui dépendent des produits de base, et dont l'économie est fortement tributaire du secteur des produits de base. [...] Le potentiel du commerce intra-africain doit être pleinement exploité. Des efforts concertés doivent être faits pour résoudre les problèmes qui se posent aux Arrangements commerciaux régionaux pour faire du commerce régional, un moteur de développement⁸¹.

Cette citation illustre une nouvelle étape dans le développement. Après la Charte d'Alger, le développement s'est focalisé à juste titre sur la science, les nouvelles technologies et les investissements. À présent, le développement s'étoffe, si l'on peut dire, des expériences passées. C'est pourquoi la déclaration d'Arusha complète la liste des moyens permettant le développement, en mettant l'accent cette fois-ci sur la coopération interrégionale et non plus seulement entre le Nord et le Sud. Peut-être ces intégrations régionales du Sud seront-elles les véritables vecteurs de transition d'un état colonial vers un état économique mieux inséré dans le système multilatéral ? Cependant, des conflits demeurent entre les susceptibilités liées à la souveraineté nationale et les prérogatives de la gouvernance régionale.

Pour revenir à l'Union africaine, elle se pose alors comme le superviseur de cette action régionale renforcée pour accroître le poids de l'Afrique sur la scène internationale. Son ambition est d'aboutir à l'intégration politique et diffère en cela des CER. De plus, l'Union africaine s'est affirmée en faisant référence au modèle européen sur la forme de l'intégration avec des organes, une Commission, un Parlement, une Cour de justice, un Conseil économique, social et culturel ainsi qu'un mécanisme de règlement des conflits (comme par ailleurs certaines CER africaines). Elle réaffirme l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation (comme l'UE a dû le faire au moment de l'adhésion de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, en se référant à la conférence de Potsdam de 1945). Ce dernier point est encore sensible. De même, l'Union africaine s'est dotée d'une Banque centrale africaine, dont l'embryon existait depuis les années 1960, puis d'un Fonds monétaire africain et d'une Banque africaine d'investissement.

Cependant, l'Union africaine possède une Constitution qui prône la reconnaissance de la démocratie, les droits de l'homme et le développement,

81 Union africaine, « Conférence des ministres du commerce de l'UA sur les produits de base », 21-23 novembre 2005, p. 2 et 6.

principes qui découlent de la Charte des Nations unies et de la CNUCED. Elle rassemble tous les pays du continent africain au sein de son institution, sauf le Maroc (à cause du problème du Sahara occidental). L'UA, dispose d'une force armée africaine définie par son Acte Constitutif, afin d'« intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence dans certaines circonstances graves telles que les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ». Certes, la force armée africaine n'a pas encore révélé toute son efficacité. Enfin, l'Union africaine a atteint l'union politique mais les régimes autoritaires ou même corrompus rendent particulièrement difficile l'intégration économique régionale et continentale.

De création récente, l'Union africaine n'a pas encore fait ses preuves en tant qu'institution. C'est aussi le continent qui contient le plus d'États à faible revenu et d'États fragiles politiquement, selon le classement du FMI en 2008⁸². Mais son but est de sortir le continent de la périphérie du système multilatéral. En cela, l'UA de 2002 rejoint singulièrement le rêve panafricaniste de N'Krumah en 1963⁸³. Cette idéologie panafricaniste, très présente dans la population, a-t-elle permis d'unifier ces pays si divers du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest ?

278

En Asie du Sud-Est

L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN : Association of South-East Asian Nations) connaît un renouveau avec l'objectif d'atteindre le modèle européen de l'intégration régionale en 2015⁸⁴. Jusqu'alors, l'ASEAN s'inscrit dans le cadre de la coopération économique et politique, visant « la paix, la stabilité, le progrès et la prospérité ». Elle s'est aussi étendue à trois pays supplémentaires, avec la Chine, le Japon et la Corée du Sud, au sein de « l'ASEAN Plus Trois », ce qui a augmenté considérablement son poids économique et politique dans la région. En 2005, l'ASEAN a invité au Sommet de l'Asie orientale, en vue de franchir une nouvelle étape régionale, l'Inde mais aussi l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

⁸² Selon les sources du FMI en 2008, les pays à faible revenu sont le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Ghana, le Bénin, le Niger, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie, le Malawi, la Zambie, le Mozambique et Madagascar ; les États considérés comme fragile sont la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria, le Togo, l'Érythrée, la Somalie, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Zimbabwe ; les pays ayant un revenu moyen sont la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud ; les pays exportateurs de pétrole sont le Nigeria, le Tchad, le Soudan, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Congo et l'Angola, qui connaissent une augmentation du PIB de près de 55 % depuis 2003.

⁸³ Kwame N'Krumah, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine, 1994.

⁸⁴ L'ASEAN comprend de nouveaux États, avec la Birmanie, les Philippines, le Sultanat de Brunei, le Viêt-nam, le Laos et le Cambodge.

L'ASEAN joue un rôle d'intermédiaire très intéressant entre l'Inde et la Chine, afin de renforcer l'ensemble de la sphère asiatique⁸⁵.

L'Asie industrielle du Japon et des Quatre Dragons (Taïwan, Hong-Kong, la Corée du Sud et Singapour) des années 1980 d'un côté, et de l'autre l'Asie émergente des Cinq Tigres (la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines et le Viêt-nam) des années 1990, ont été très éprouvées par la crise financière de 1997-1998. C'est pourquoi, échaudée par les plans d'austérité mis en place par le FMI, l'ASEAN +3 met au point un système de surveillance économique et une aide aux monnaies nationales, appelé « initiative de Chiang Mai » en 2010 et fondé sur la coopération entre États.

Mais, comme l'Union africaine, l'ASEAN réunit des régimes dictatoriaux et des régimes démocratiques, des pays libéraux et des pays communistes, des pays francophones et des pays anglophones, tous issus de l'héritage colonial et de la lutte pour l'indépendance.

Sur le plan militaire, l'ASEAN est un partenaire des États-Unis, après la dissolution de l'OTASE en 1977 (qui, rappelons-le, avait en grande partie suscité la Conférence de Bandung). Face à la Chine, les États-Unis ont tenu avant tout à conserver une alliance militaire dans cette région asiatique, comme l'OTAN en Europe face à la Russie.

En Asie centrale

Du côté de l'Asie centrale, l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) réunit la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, est fondée sur centrale. L'Inde, le Pakistan, l'Iran et la Mongolie en font partie à titre d'observateurs. Avec l'OCS, il est certain qu'une amorce de défense régionale asiatique se dessine et surtout inclut la Russie. Par ailleurs, la Russie établit une autre coopération militaire avec la Biélorussie, l'Arménie et l'ensemble de l'Asie centrale, avec l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), pour faire pendant à l'OTAN. Mais l'OTSC est complétée depuis le début des années 2000 par la Communauté économique eurasiatique (plus connue sous l'acronyme anglais EURASEC), regroupant des États issus de la CEI, et fondée sur la coopération économique, monétaire, énergétique et scientifique, La Russie affiche une volonté de faire contrepoids à l'Union européenne et à l'OTAN. Peut-on envisager que ces deux Europe formeront un seul ensemble, ce qui renforcerait considérablement son poids ? Ou encore peut-on penser que l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est fédèreront en une seule institution régionale, en

85 Isabelle Saint-Mézard, « Inde, Chine : quels équilibres en Asie ? », *AFRI*, vol. 9, 2008, p. 59-71.

comprenant trois pays émergents du Sud, la Russie, l'Inde et la Chine, et un pays industrialisé, le Japon ?

Cependant, l'Asie centrale ne connaît pas d'intégration économique régionale, malgré plusieurs tentatives dans les années 1990-2000, sur le modèle d'une Union régionale en Asie centrale. Elle pourrait résoudre le problème aigu des ressources en eau dans la région et préserver peut-être la paix.

Quant à la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC : Asia-Pacific Economic Cooperation), elle est à l'origine créée en 1989, sous la houlette des États-Unis, pour développer « la croissance économique, la coopération, le commerce et l'investissement pour aboutir à une zone de libre-échange entre 2010 et 2020 ». Les États-Unis ont initié ce regroupement pour garder une certaine influence sur la zone du Pacifique en Asie. Cependant, l'APEC comprend des pays trop divers et ayant pour seul point commun pour certains d'entre eux une bordure avec le Pacifique, pour être considérée comme une entité régionale cohérente et efficace⁸⁶.

280

En revanche, il est difficile de trouver une identité régionale en Asie qui donnerait un sens à ces institutions, contrairement à l'Afrique marquée par le panafricanisme et l'Amérique latine par l'héritage de Simón Bolívar. Qu'est-ce qui rassemble l'Inde, la Chine, le Pakistan, le Japon, l'Indonésie, la Corée du Sud, Brunei, le Viêt-nam, pour ne citer que quelques-uns d'entre eux ? Cette identité se manifesterait peut-être à un autre niveau. Contrairement à l'Afrique, l'Asie a un peu échappé à l'extériorisation de ses échanges pendant la colonisation. En effet, après l'arrivée des premiers Européens, les Portugais, elle a pu conserver, toutefois à un moindre degré, un très fort réseau interrégional d'échanges qui existait déjà. Ce réseau interrégional des échanges de l'Asie a particulièrement frappé les Portugais, qui l'ont alors respecté pour mieux l'utiliser, tout comme les Compagnies commerciales des Indes. Mais, plus tard, la Grande-Bretagne a isolé l'Inde au sein de l'Empire britannique. Or, ce réseau resurgit depuis la fin de la Guerre froide. En effet, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU constate en 2013 :

Les économies nationales de la région ont considérablement accru le champ de leurs échanges intérieurs et internationaux de biens et services, ce qui s'est traduit par une demande sans précédent d'infrastructures et de services de

86 L'APEC réunit l'Australie, le Brunei, le Canada, le Chili, la Chine, les États-Unis, Hong-Kong, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, les Philippines, la Russie, Singapour, la Corée du Sud, Taïwan, la Thaïlande et le Viêt-nam.

transport pour le mouvement des biens et des personnes tant à l'intérieur des frontières nationales qu'au-delà⁸⁷.

Le monde arabe

La Ligue arabe a créé en 1997 une Très grande zone arabe de libre-échange (GAFTA : Greater Arab Free Trade Area). L'Algérie, toujours plus tournée vers la Ligue arabe que vers l'Union africaine, en est devenue membre. Mais le printemps arabe de 2011 a-t-il remis en cause cette formation ?

De même, le Conseil de coopération du Golfe (CCG) va devenir plus visible lors de ce printemps arabe. Il va prendre des initiatives à l'égard du Bahreïn, en envoyant des troupes de l'Arabie saoudite pour rétablir l'ordre et en négociant le départ du dirigeant du Yémen pour stabiliser le pays.

L'Océanie insulaire

Quant à l'Océanie insulaire, autre région du monde à s'intéresser au régionalisme, avec la Micronésie, la Polynésie et la Mélanésie, elle tente aussi de former une certaine entité régionale, sous la forme de coopération⁸⁸.

Par-delà le régionalisme, s'esquisse une forme d'identité régionale, surtout héritière d'un passé politique, comme en Afrique avec le panafricanisme et en Amérique latine avec l'idéal de Simón Bolívar. L'Asie, en revanche, ne présente pas une unité au niveau de l'identité régionale ainsi que les pays du Golfe.

À MARCHÉ IDÉAL, MODÈLE RÉGIONAL IDÉAL ?

En définitive, quelle est la forme régionale la plus adaptée : l'intégration ou la coopération, la zone de libre-échange ou le marché commun ? Les intégrations régionales revêtent des significations différentes, non pas tant dans leur forme qu'en fonction du terrain et du passé, qu'on soit en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, sur la péninsule arabique, en Océanie ou dans les Caraïbes.

Depuis la fin de la Guerre froide, les différentes régions cherchent en Afrique et en Amérique latine à s'affirmer au niveau identitaire avec la création de communautés ou de marchés communs. Pour d'autres régions, l'influence américaine se fait sentir comme en Asie et au Moyen-Orient pour favoriser

87 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Forum des ministres asiatiques des transports, « Renforcer la connectivité des réseaux régionaux et interrégionaux de transport », Bangkok, 4-8 novembre 2013.

88 François Taglioni, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 225, janvier-mars 2004, p. 53-74 ; Véronique Fabry, « L'Outre-Mer dans les enjeux régionaux », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 113, 2005, p. 137-151.

les zones ou accords de libre-échange. Cependant, l'Amérique latine doit faire face à l'ALENA, créée par les États-Unis. L'Afrique aussi contient en son sein les deux formes de régionalisme mais a particulièrement opté pour le modèle de l'intégration grâce au panafricanisme.

Il est intéressant de noter que, dans les années 1940, prévaut au niveau linguistique le terme d'organisation pour une institution multilatérale se fondant sur la coopération, comme l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Organisation européenne du charbon (ECO), l'Organisation européenne de la coopération économique (OECE) et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Puis, dans les années 1950, le vocabulaire évolue pour définir une nouvelle forme régionale fondée sur l'intégration, avec la communauté et le marché commun et qui prennent un sens typiquement européen avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne économique (CEE). Ensuite, apparaît dans les années 1960, l'expression de l'Association de libre-échange pour proposer une forme de coopération régionale et surtout pour concurrencer l'intégration régionale : l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) et l'Association des États du Sud-Est Asiatique (ASEAN). En effet, le terme association a une consonance nettement américaine, en se référant, me semble-t-il, à « l'Association pour la liberté des échanges » prônée par Frédéric Bastiat en 1846⁸⁹. Mais, en Afrique, le terme de l'organisation sera préféré avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), probablement sous l'influence du panafricanisme qui est très sensible aux principes véhiculés par l'ONU.

Quant aux années 1970 et 1980, les termes de la communauté économique ou du marché commun vont devenir synonymes d'Association de libre-échange en Amérique latine, avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté des Nations andines (CNA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La confusion devient totale. Alors qu'en Afrique, le terme de la communauté économique reste réservé au modèle de l'intégration et celui de l'union douanière reste identifié à une zone de libre-échange sous forme de coopération.

Dans les années 1990, on choisit désormais l'Accord (qui est souvent traduit en français par la Zone) de libre-échange, comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), à la place de l'Association de libre-échange, pour se rapprocher des normes définies par le GATT (qui est l'Accord général sur le commerce et des droits de douane). Quant au terme de l'Union, il fait aussi son apparition au cours de cette décennie pour représenter l'intégration régionale

⁸⁹ Frédéric Bastiat, *Œuvres complètes*, t. 2, *Le Libre-Échange*, Paris, Guillaumin, 1863, p. 1-4.

complète : l'Union européenne et l'Union africaine. Là aussi, une certaine confusion peut se faire entre l'union douanière, dans la version du libre-échange et sous forme de coopération, et l'Union sous forme d'intégration régionale totale. Mais dans les années 2000, la Ligue arabe choisit le terme anglais d'Area, qui se traduit en français par Zone au lieu de l'Accord, comme la Très grande zone arabe de libre-échange (GAFTA).

L'étude du vocabulaire utilisé pour désigner une institution régionale à diverses époques révèle différentes stratégies pour mettre en avant telle ou telle forme de régionalisme. Le but sert à renforcer le caractère politique du régionalisme sans pour autant atteindre l'unité régionale politique.

Il en ressort que toutes ces institutions régionales sont dépendantes des traditions séculaires et des passés traumatisants mais se distinguent particulièrement sur le chapitre sensible du bien-être, celui des droits de l'homme. Chaque continent ou région a écrit sa propre déclaration des droits de l'homme, en ajoutant sa spécificité soit culturelle, soit religieuse, à la différence de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans ce cas, l'extension du régionalisme serait-elle vécue comme une manifestation d'un sentiment d'appartenance à une civilisation propre, non dans le sens du « choc des civilisations » de Huntington mais dans le sens de la diversité culturelle de l'UNESCO ?

Le régionalisme dans le Sud paraît comme une issue presque miraculeuse, à l'image du miracle européen, mais qui s'adapte et répond à des circonstances différentes. Cependant, ces intégrations s'inscrivent résolument dans la multilatéralisation comme un moyen de rattraper le niveau de vie des pays industrialisés. Et c'est l'aspect majeur à retenir. Le renouveau du régionalisme dans le Sud cherche à répondre à cette question essentielle : il s'agit de sortir de la périphérie ou de la semi-périphérie du système multilatéral pour devenir un acteur égal et à part entière. C'est ainsi que les institutions régionales, sous la forme sectorielle, monétaire, économique, politique ou globale, et reprenant les principes multilatéraux, tendent toutes vers le même but que les institutions universelles, fondées sur la sécurité, le développement et le bien-être. D'où la force et la cohérence du système multilatéral.

N'oublions pas qu'il a fallu cinquante ans à l'Union européenne pour être ce qu'elle est. Néanmoins, l'intégration européenne a bénéficié du facteur temps même pendant la Guerre froide. En revanche, les régionalismes africain, sud-américain, asiatique, océanique, caraïbe et arabe, n'ont pu se développer pendant la Guerre froide et cherchent à rattraper le temps perdu. Mais auront-ils le temps de se constituer en institutions complètes et solides alors que la multilatéralisation pousse à l'ouverture toujours plus grande de toutes les frontières ?

Par ailleurs, le régionalisme va-t-il aider ces régions après la crise de 2008-2009 à retrouver leur dynamisme sans trop de dégâts, en prouvant que la convergence des marchés est réussie (sous la forme de l'intégration ou de la coopération) ? Ou bien va-t-il mettre en évidence la divergence entre les pays en montrant que telle intégration ou coopération régionale s'est faite d'une manière inégale entre les marchés des pays concernés ?

284

Au cours de la Guerre froide, la place du Tiers-Monde se situe essentiellement à l'ONU car le Tiers-Monde politique a appliqué d'emblée la règle universelle. Puis, le Tiers-Monde a changé de sens pour représenter les pays ne connaissant par l'égalité économique avec l'Europe de l'Ouest, les États-Unis et le Japon : c'est ce Tiers-Monde économique qui, depuis les années 1960, tente de trouver sa place dans le multilatéralisme. Le paradoxe est bien celui-ci : le Tiers-Monde est plus ouvert au monde extérieur, du fait du passé colonial qui a mis en place des économies essentiellement exportatrices, que les pays industrialisés qui se défendent face à cette concurrence par des mesures de protection visibles ou invisibles, malgré le GATT et ensuite l'OMC. Finalement, du point de vue économique, le multilatéralisme conviendrait-il plutôt aux pays qui sont capables de supporter les produits étrangers compétitifs sur leur terrain, c'est-à-dire aux pays ayant une économie forte, solide, compétitive ?

C'est pourquoi le terme de rattrapage vaut aussi pour le Tiers-Monde de l'après-colonisation et permet de situer les défis à relever. Le rattrapage n'est pas seulement valable pour l'Europe de l'Ouest de l'après-guerre. Le Tiers-Monde de Bandung des années 1950, le Tiers-Monde du Groupe des 77 des années 1960, le Tiers-Monde des non-alignés des années 1970 et le Tiers-Monde endetté des années 1980, tous ont essayé de se placer sur le plan universel, en dépassant les clivages, mais sans succès. Le Sud de l'après-Guerre froide s'emploie désormais à concrétiser ce rattrapage au sein du système multilatéral. Comme le fait remarquer Marie-Claude Smouts,

[L]e Sud n'est pourtant pas la construction d'un imaginaire collectif fabriqué par les organisations internationales. [...] Il [elle] exprime une certaine façon de se percevoir soi-même, de se poser des questions sur le monde, d'esquisser des réponses, en un mot : une culture politique. Si elle devait être ignorée, après les grands espoirs des années 70, les tentations de repli sur soi et de rejet des valeurs occidentales ne seraient que plus grandes. La montée des extrémismes s'en trouverait renforcée⁹⁰.

90 Marie-Claude Smouts, « L'organisation internationale, rose des vents dans l'espace cardinal », art. cit., p. 765.

Est-ce prémonitoire ?

En ce qui concerne le multilatéralisme lui-même, Abdou Diouf, Secrétaire général de la francophonie et ancien président du Sénégal, et Kamalesh Sharma, Secrétaire général du Commonwealth, ont voulu faire connaître leur point de vue sur le multilatéralisme : « notre réalité se borne à une mondialisation imparfaite, mais notre objectif est un mondialisme sans exclusive. Le nouveau multilatéralisme est un impératif, en aucun cas une option ». Et, en ce qui concerne la représentativité du Tiers-Monde : « le G20 sera peut-être le garant des intérêts de notre planète. Le saura-t-il, le voudra-t-il ?⁹¹ ».

Du multilatéralisme au régionalisme et du régionalisme au multilatéralisme, l'un et l'autre se complètent sur le plan du marché. On ne peut ignorer que ces institutions régionales, qu'elles soient européennes, africaines, sud-américaines, asiatiques, ont été créées pour des raisons économiques, pour mieux supporter la concurrence dans un marché libéralisé et élargi de 1945 à nos jours.

Étant donné la régionalisation croissante du monde, verra-t-on à plus ou moins long terme, pour la première fois dans l'histoire, un système international se réaliser sans pôle dominant, parce qu'il sera géré par une gouvernance mondiale composée de représentants élus d'institutions régionales et acceptée par tous les pays du monde ? Dans ce schéma, l'intérêt mutuel sera-t-il mieux valorisé ?

À mes yeux, le régionalisme traduit un processus inexorable du multilatéralisme, puisqu'il s'avère être un très bon tremplin pour s'insérer dans le marché mondial. Le multilatéralisme a cette faculté de proposer un cadre à la fois identique et souple à toutes ces régions, qui optent soit pour l'intégration, soit pour la coopération, et adoptent les principes de base comme la sécurité et la paix, la prospérité et le bien-être. Le droit international a indubitablement permis cette cohésion régionale au sein du multilatéralisme. Puisque la Guerre froide est terminée et qu'elle a coïncidé avec la fin du bloc soviétique, les pays qui en faisaient partie se sont tournés vers le système international en place et synonyme, pour eux, de prospérité pour en bénéficier eux aussi. C'est le rattrapage du Sud par le biais du régionalisme.

Serait-ce la nouvelle forme d'utopie à atteindre ? Cela (re)donnerait-il un nouveau sens aux institutions régionales ? L'avenir nous le dira.

91 Abdou Diouf et Kamalesh Sharma, *Le Monde*, 28 mars 2009.

Annexes

LES QUATORZE POINTS DE WILSON : MESSAGE DU 8 JANVIER 1918

[...] Nous sommes entrés dans cette guerre parce que des violations du droit se sont produites qui nous touchaient au vif, et qui rendaient la vie de notre peuple impossible, à moins qu'elles ne fussent réparées, et que le monde ne fût une fois pour toutes assuré contre leur retour.

Ce que nous exigeons dans cette guerre n'est donc rien de particulier pour nous-mêmes.

Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix, comme la nôtre, pour toute nation qui désire vivre librement de sa vie propre, décider de ses propres institutions, et être sûre d'être traitée en toute justice et loyauté par les autres nations, au lieu d'être exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis. Tous les peuples du monde sont en effet solidaires dans cet intérêt suprême, et en ce qui nous concerne, nous voyons très clairement qu'à moins que justice ne soit rendue aux autres, elle ne nous sera pas rendue à nous-mêmes.

C'est donc le programme de la paix du monde qui constitue notre programme. Et ce programme, le seul possible selon nous, est le suivant :

1° Des conventions de paix, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.

2° Liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, sauf dans le cas où les mers seraient fermées en tout ou en partie par une action internationale tendant à faire appliquer des accords internationaux.

3° Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.

4° Échange de garanties suffisantes que les armements de chaque pays seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure.

5° Un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, basé sur la stricte observation du principe que, dans le règlement de ces questions de souveraineté, les intérêts

des populations en jeu pèseront d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont le titre sera à définir.

6° Évacuation du territoire russe tout entier et règlement de toutes questions concernant la Russie qui assure la meilleure et la plus libre coopération de toutes les nations du monde, en vue de donner à la Russie toute latitude, sans entrave ni obstacle, de décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; pour lui assurer un sincère et bienveillant accueil dans la société des nations libres, avec des institutions de son propre choix, et même plus qu'un accueil, l'aide de toute sorte dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter. Le traitement qui sera accordé à la Russie par ses nations sœurs dans les mois à venir sera la pierre de touche de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts, enfin, de leur sympathie intelligente et généreuse.

318

7° Il faut que la Belgique, tout le monde en conviendra, soit évacuée et restaurée, sans aucune tentative pour restreindre la souveraineté dont elle jouit au même titre que toutes les autres nations libres. Aucun autre acte isolé ne saurait servir autant que celui-ci à rendre aux nations leur confiance dans les lois qu'elles ont elles-mêmes établies et fixées, pour régir leurs relations réciproques. Sans cet acte réparateur, toute l'armature du droit international et toute sa valeur seraient ébranlées à jamais.

8° Le territoire français tout entier devra être libéré et les régions envahies devront être restaurées ; le préjudice causé à la France par la Prusse en 1871 en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, préjudice qui a troublé la paix du monde durant près de cinquante ans, devra être réparé afin que la paix puisse de nouveau être assurée dans l'intérêt de tous.

9° Une rectification des frontières italiennes devra être opérée conformément aux données clairement perceptibles du principe des nationalités.

10° Aux peuples de l'Autriche-Hongrie dont nous désirons voir sauvegarder et assurer la place parmi les nations, devra être accordée au plus tôt la possibilité d'un développement autonome.

11° La Roumanie, la Serbie, le Monténégro devront être évacués ; les territoires occupés devront être restaurés ; à la Serbie devra être assuré un libre accès à la mer ; les rapports des États balkaniques entre eux devront être déterminés par un échange amical de vues basé sur des données d'attaches traditionnelles et nationales historiquement établies ; des garanties internationales d'indépendance politique, économique et d'intégrité territoriale seront fournies à ces États.

12° Aux régions turques de l'Empire ottoman actuel devront être garanties la souveraineté et la sécurité ; mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la

pleine possibilité de se développer d'une façon autonome, sans être aucunement molestées ; quant aux Dardanelles, elles devront rester ouvertes comme un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations sous la protection de garanties internationales.

13° Un État polonais indépendant devra être créé, qui comprendra les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer ; leur indépendance politique et économique aussi bien que leur intégrité territoriale devront être garanties par un accord international.

14° Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits comme aux grands États.

LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE (14 AOÛT 1941)

Le Président des États-Unis et M. Churchill, Premier Ministre, représentant le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'étant réunis, croient devoir faire connaître certains principes communs de la politique nationale de leurs pays respectifs sur lesquels ils fondent leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le Monde.

Premièrement, leurs pays ne recherchent aucune expansion territoriale ou autre.

Deuxièmement, ils ne désirent voir aucune modification territoriale qui ne soit conforme aux désirs librement exprimés des populations intéressées.

Troisièmement, ils respectent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de Gouvernement sous laquelle ils entendent vivre ; et ils désirent voir restituer, à ceux qui en ont été privés par la force, leurs droits souverains.

Quatrièmement, ils s'efforceront, tout en respectant comme il se doit leurs obligations existantes, d'assurer, sur un pied d'égalité, à tous les États, grands et petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès et la participation, dans le monde entier, au commerce et aux matières premières indispensables à leur prospérité économique.

Cinquièmement, ils désirent faire en sorte que se réalise, dans le domaine économique, la plus entière collaboration entre toutes les nations, afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, le progrès économique et la sécurité sociale.

Sixièmement, une fois définitivement détruite la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui offrira à toutes les nations les moyens de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières et qui assurera à tous les êtres humains de tous les pays la possibilité de vivre durant toute leur existence à l'abri de la crainte et du besoin.

Septièmement, une telle paix doit permettre à tous les hommes de parcourir sans entrave les mers et les océans.

Huitièmement, ils sont convaincus que toutes les nations du monde, pour des motifs aussi bien réalistes que spirituels, devront finir par renoncer à l'usage de la violence. Puisqu'à l'avenir aucune paix ne saurait être durable tant que les nations qui menacent ou pourraient menacer de commettre des actes d'agression en dehors de leurs frontières continueront à disposer d'armements terrestres,

navals ou aériens, ils sont convaincus qu'en attendant l'institution d'un système permanent de sécurité générale établi sur des bases plus larges, il est essentiel de désarmer ces nations. En outre, ils entendent faciliter et encourager toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger, pour les peuples pacifiques, le fardeau des armements.

PRÉAMBULE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
SIGNÉE À SAN FRANCISCO LE 26 JUIN 1945

Nous, peuples des Nations unies,

Résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations unies.

GLOSSAIRE

Bilatéralisme : Accord exclusif entre deux pays. Ce système a longtemps caractérisé les régimes soviétique et nazi ; il a été particulièrement combattu par le département du Trésor des États-Unis en Europe de l'Ouest au lendemain de la guerre. Le risque d'un accord bilatéral est, pour l'un des partenaires, d'être confronté à l'insolvabilité de l'autre. De nos jours, on assiste à une recrudescence d'accords commerciaux bilatéraux en-dehors de l'OMC.

Coopération régionale (caractérisée soit par la zone, soit par l'association, ou encore par l'accord de libre-échange) : Elle est plus libérale que l'intégration régionale (voir ci-dessous). La zone de libre-échange ne s'occupe que de la suppression des barrières douanières et de la libre circulation des marchandises entre les pays membres. Pour cela, elle ne cherche pas à unifier les marchés nationaux en un seul, puisque ces pays membres gardent toute leur souveraineté nationale. Le modèle par excellence est l'Association de libre-échange du Nord de l'Amérique (ALENA).

Coopération internationale : Mode de relations diplomatiques entre les États au sein d'une organisation internationale, qui préserve leur souveraineté et leurs frontières nationales.

Intégration régionale (caractérisée par le marché commun ou la communauté) : Elle vise à intégrer des marchés nationaux pour en former un seul, dans le cadre institutionnel d'une région. Ce mode atteint une homogénéité tant dans les normes adoptées par les pays membres que dans la cohérence de leurs politiques économiques. Cette intégration régionale, en général économique, est particulièrement caractérisée par la concession d'une partie plus ou moins importante de la souveraineté nationale des pays membres. Le modèle par excellence est l'Union européenne (UE).

Libéralisation : La libéralisation des échanges vise à les libéraliser dans le sens d'un accroissement du libéralisme. Cela se traduit par une ouverture des échanges encore plus importante grâce à la baisse des tarifs douaniers et des obstacles invisibles.

Multilatéralisation : il s'agit d'un concept né pour marquer la fin de la Guerre froide et dépasser les antagonismes idéologiques. Il vise à expliciter le concept de la mondialisation, très critiqué et vague, et par là même à le remplacer. Il précise en effet que le point de départ est le système multilatéral de 1945 à nos jours et que le mot *fin* n'est pas encore écrit. Il introduit aussi la question de l'interaction entre l'institution, l'État et le marché. Enfin, il induit que le capitalisme est en cours de mutation au cours de cette période, puisqu'il se démarque du capitalisme industriel du XIX^e siècle aux années de la Grande Dépression. Il met aussi en valeur la diffusion dans l'espace de ce système international, en partant des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest, vers l'Asie, le Pacifique, l'Afrique et le monde entier après 1989.

326

Multilatéralisme (aussi appelé « nouvel ordre économique mondial ») : N'étant pas une théorie économique, le multilatéralisme est une doctrine construite sur la base d'un équilibre, ou d'une moyenne entre le libéralisme d'Adam Smith et l'interventionnisme de John Keynes. Il a été conçu par Cordell Hull et son équipe après la crise de 1929 et pendant la seconde guerre mondiale, au sein du gouvernement américain de Franklin D. Roosevelt. Il a été mis en place à partir de 1945 et s'appuie sur les institutions multilatérales (internationales, comme l'ONU, l'OMC, le FMI, l'OIT,.... et régionales, comme l'Union européenne, l'Union africaine, le MERCOSUR, l'ASEAN,...). Ces institutions sont définies par des principes moraux : la non-ingérence, la non-discrimination et le respect des droits individuels. Les pays adhérant à ce système international sont liés par l'intérêt mutuel ou la réciprocité, afin de réaliser « l'ordre au-dessus du chaos » sur une base ternaire et égalitaire : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être.

Régionalisme : Qualifie le mouvement qui cherche à organiser institutionnellement un groupe de pays, afin d'obtenir une certaine autonomie dans la gestion de leur région, que ce soit sur le mode de la coopération ou celui de l'intégration.

Stabilité/stabilisation : Mot-clé du multilatéralisme et objectif de la politique étrangère des États-Unis après-guerre. La stabilité s'obtient par paliers : la stabilité économique mène à la stabilité sociale puis à la stabilité politique.

Unilatéralisme : Il consiste à imposer aux autres pays des règles de jeu qui n'ont pas été négociées au niveau multilatéral (définition proposée par Jean-Marc Siroën, « L'unilatéralisme des États-Unis », *AFRI*, vol. 1, 2000, p. 570-582).

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Publiques

Archives nationales des États-Unis, Washington, D.C.

840 6362, Diplomatic Branch: European Coal Organisation, 1945-1947.

RG 469, Records of US Foreign Assistance Agencies (FOA), 1950-1954.

RG 469, Records of the Agency for the International Development, 1953-1956.

RG 40, Records of the Department of Commerce, 1961-1963.

Archives nationales de France, Paris

5AG2, gouvernement de Georges Pompidou, 1971-1973.

86AJ, Jean-René Bernard, conseiller de Georges Pompidou, 1971-1973.

Archives de la Commission de la Communauté européenne, Florence

CEAB, Haute autorité de la CECA, 1952-1957.

Archives de l'Organisation des Nations unies, Genève

European Coal Organisation, 1945-1947.

Privées

Archives du Comité d'étude des producteurs de charbon de l'Europe occidentale, Bruxelles
1952-1958.

Archives de Jean Monnet, fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne

AMF, plan Monnet, 1945-1948.

AMG, plan Schumann, 1947-1950.

AMH, CECA, 1952-1955.

ARM, Robert Marjolin, 1957-1968.

AMK, Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, 1959-1969.

SOURCES PUBLIÉES

Assemblée générale de l'ONU, *Résolutions adoptées sur le rapport de la commission spéciale de la sixième session extraordinaire*, rés. n° 3201 (S-VI) : « Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », et rés. n° 3202 (S-VI) : « Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international », 1^{er} mai 1974.

Commission européenne, *Bulletin de la CEE*, Bruxelles, 1959.

CNUCED, « Document de référence sur le traitement spécial et différencié dans le contexte de la mondialisation », New Delhi, 10 décembre 1998.

CNUCED et PNUD, « Développement des capacités pour le commerce en Afrique. Séries sur les négociations commerciales et l'Afrique : n° 3 (supplément) », New York/Genève, Nations unies, 2007, <unctad.org/fr/docs/ditctncd20066_fr.pdf>.

GATT, *Les Travaux du GATT en 1959-1960*, Genève, mai 1960.

—, *Les Travaux du GATT en 1961/62*, Genève, mai 1962.

328

—, *Les Travaux du GATT en 1967/68*, Genève, mai 1969 (qui sont devenus ensuite *Les Rapports annuels* de l'OMC).

Nations unies, *Les Difficultés du multilatéralisme. L'heure du renouvellement*, 1985.

OECE, *Rapport intérimaire de l'OECE sur le programme de relèvement européen*, Paris, le 30 décembre 1948.

OCDE, *Croissance économique, 1960-1970. Perspectives en milieu d'exercice*, Paris, 1966

—, *Activités de l'OCDE. Rapport du Secrétaire général*, 1970, Paris.

UNION AFRICAINE, *Conférence des ministres du commerce de l'UA sur les produits de base*, 21-23 novembre 2005 à Arusha.

UNCTAD, MASHAYEKHI Mina et ITO Taisuke (dir.), *Multilateralism and Regionalism: The New Interface*, United Nations, 2005.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBAS, Mehdi, « La Cnuced XI : du consensus de Washington au consensus de Sao Paulo ? », *Asymétries*, n° 1, 1^{er} trimestre 2005, p. 20-22.
- AMBROSIUS, Llyod E., *Wilsonianism. Woodrow Wilson and his Legacy in American Foreign Relations*, New York, Palgrave McMillan, 2002.
- AMPIAH, Kweku, *The Political and Moral Imperatives of the Bandung Conference of 1955. The reactions of the US, UK and Japan*, Folkestone, Global Oriental, 2007.
- APPY, Christian G., *Cold War Constructions. The Political Culture of the United States Imperialism, 1945-1966*, Cambridge, Massachusetts Press, 2000.
- ARCHIBALD, Gail, *Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963 : les rêves peuvent-ils résister à la réalité des relations internationales ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- ARMSTRONG, Philip, GLYN, Andrew et HARRISON, John, *Capitalism since 1945*, Oxford, Basil Blackwell, 1991.
- ARTAUD, Denise, *Les États-Unis et leur arrière-cour*, Paris, Hachette, 1995.
- , *L'Amérique en crise. Roosevelt et le New Deal*, Paris, Armand Colin, 1987.
- , *Les Dettes interalliées. La question des dettes interalliées et la reconstruction de l'Europe (1917-1929)*, Paris, Honoré Champion, 1978.
- ASBEEK, Brusse Wendy, *Tariffs, Trade and European Integration 1947-1957. From Study Group to Common Market*, New York, St Martin's Press, 1997.
- ASKENAZY, Philippe, *Les Décennies aveugles. Emploi et croissance, 1970-2010*, Paris, Éditions du Seuil, 2011.
- ATTAR, Frank, *Le Droit international entre ordre et chaos*, Paris, Hachette, 1994.
- AUDIT, Bernard (dir.), « L'américanisation du droit », vol. 45 d'*Archive de philosophie du droit*, 2001.
- BACOT-DÉCRIAUD, Michèle, BACOT, Paul, COLARD, Daniel et DONNEUR, André (dir.), *Le Multilatéralisme : mythe ou réalité*, Bruxelles, Bruylant, 2008.
- BADIE, Bertrand et DEVIN, Guillaume (dir.), *Le Multilatéralisme : nouvelles formes de l'action internationales*, Paris, La Découverte, 2007.
- BAIROCH, Paul, « Du Tiers-Monde aux Tiers-Mondes. Convergences et clivages », *Population*, vol. 47, n° 6, 1992, p. 1485-1503.
- , *Le Tiers-Monde dans l'impasse. Le démarrage économique du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992.
- , *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard, 1997.

- BALDWIN, Richard A., *Economic Statecraft*, Princeton, Princeton University Press, 1985.
- BARBER, William, *Designs within Disorder. Franklin D. Roosevelt, the Economists, and the Shaping of Economic Policy, 1933-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- BARIÉTY, Jacques *et al.* (dir.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe, 1919-1932*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007.
- BARJOT, Dominique (dir.), *Catching Up America. Productivity Missions and the Diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- et RÉVEILLARD, Christophe (dir.), *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythe et Réalité*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland Mousnier », 2002.
- BARON, Catherine, « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique », *Droit et société*, n° 54, 2003, p. 329-349.
- BASLÉ, Maurice, BENHAMOU, Françoise, CHAVANNE, Bernard, GÉLÉDAN, Alain, LÉOBAL, Jean et LIPIETZ, Alain, *Histoire des pensées économiques*, Paris, Dalloz, 1993, t. I, *Les Fondateurs*, t. II, *Les Contemporains*.
- BATTITESLLA, Dario, *Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- BAYNE, Nicholas et WOOLCOCK, Stephen (dir.), *The New Economic Diplomacy. Decision-making and Negotiations in International Economic Relations*, Hampshire, Ashgate, 2003.
- BAZZOLI, Laure, *L'Économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BEAUD, Michel, DOLLFUS, Olivier, GRATALOUP, Christian, HUGON, Philippe, KÉBABDJIAN, Gérard et LÉVY, Jacques (dir.), *Mondialisation. Les mots et les choses*, Paris, Karthala, 1999.
- BENDER, Thomas (dir.), *Rethinking American History in the Global Age*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 2002.
- BERTRAMS, Kenneth, « Une inspiration tout en contrastes. Le New Deal et l'ancrage transnational des experts du planning, 1933-1943 », *Genèses*, n° 71, juin 2008, p. 64-83.
- BITSCH, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- , LOTH, Wilfried et POIDEVIN, Raymond, *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- et BOSSUAT, Gérard (dir.), *Europe unie et l'Afrique. De l'idée d'Eurafric à la convention de Lomé I*, Bruxelles, Bruylant, 2006.
- BLACK, Stanley W., *A Levite Among the Priests. Edward M. Bernstein and the Origins of the Bretton Woods System*, Boulder, Westview Press, 1991.
- BORDO, Michael D, « The Gold Standard, Bretton Woods and Other Monetary Regimes: A Historical Appraisal », *Federal Reserve Bank of Saint-Louis*, vol. 75, n° 2, mars-avril 1993, p. 123-199.

- , TAYLOR, Alan M. et WILLIAMSON, Jeffrey G., *Globalization in Historical Perspective*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003.
- , GOLDIN, Claudia et WHITE, Eugene N. (dir.), *The Defining Moment. The Great Depression and the American Economy in the Twentieth Century*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.
- BOSSUAT, Gérard, *Histoire de l'Union européenne. Fondations, élargissement et avenir*, Paris, Belin, 2009.
- BOZO, Frédéric, *La France et l'OTAN. De la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.
- BRANAA, Jean-Éric, *La Constitution américaine et les institutions*, Paris, Ellipses, 2003.
- BRANDS, Henry William, « Woodrow Wilson and the Irony of Fate », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 4, septembre 2004, p. 503-512.
- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles*. Paris, Armand Colin, t. II, *Les Jeux de l'échange*, 1979, t. III, *Le Temps du monde*, 1986.
- , *Dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.
- BRENDER, Anton et KESSLER, Véronique, « Les échanges courants mondiaux : quinze années de turbulences », *Économie internationale. Revue du CEPPII*, n° 82, 4^e trimestre 1987, p. 7-30.
- BRENNER, Michael (dir.), *Multilateralism and Western Strategy*, New York, St. Martin's Press, 1995.
- BRESSAND, Albert, « Nord-Sud : cessons d'attendre Godot », *Politique étrangère*, vol. 48, n° 1, 1983, p. 149-161.
- BROWN, William Adams Jr., *The United States and the Restoration of World Trade. An Analysis and Appraisal of the ITO Charter and the General Agreement on Tariffs and Trade*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1950.
- BYERS, Michael et NOLTE, Georg (dir.), *United States Hegemony and the Foundations of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- CALABRE, Serge, *Filières nationales et marchés mondiaux de matières premières. Veille stratégique et prospective*, Paris, Economica, 1997.
- CALLEO, David P. et ROWLAND, Benjamin M., *America and the World Political Economy. Atlantic Dreams and National Realities*, Bloomington, Indiana University Press, 1973.
- CAMPS, Myriam, *European Unification in the Sixties*, London, McGraw-Hill, 1966.
- CARLIER, Claude et SOUTOU, Georges-Henri (dir.), *Comment faire la paix ?*, Paris, Economica, 2001.
- CAYET, Thomas, *Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique de l'entre-deux-guerres*, Rennes, PUR, 2010.
- CHALMIN, Philippe, *Le Poivre et l'Or noir. L'extraordinaire épopée des matières premières*, Paris, François Bourin, 2007.

- COHEN, Antonin, « La Constitution européenne. Ordre politique, utopie juridique et Guerre froide », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 119-131.
- COHEN, Samy, *La Résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- COLIN, Jean-Pierre, « Vers un nouvel ordre mondial ? », *Politique étrangère*, vol. 55, n° 4, 1990, p. 849-861.
- COLSON, Jean-Philippe, « Le "Groupe des 77" et le problème de l'unité des pays du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, vol. 13, n° 52, 1972, p. 813-830.
- CORBINEAU, Bernard, « Le dialogue euro-arabe, instance du nouvel ordre international (1973-1978) », *Revue française de science politique*, vol. 30, n° 3, 1980, p. 560-598.
- COX, Robert W. (dir.), *The New Realism. Perspectives on Multilateralism and World Order*, New York, St. Martin's Press, 1997.
- CRAVERI, Piero et VARSORI, Antonio (dir.), *L'Italia nelle costruzione europea. Un bilancio storico*, Milano, Franco Angelli, 2009.
- CRUZ, Julio Baquero et MONTERO, Carlos Closa (dir.), *European Integration from Rome to Berlin: 1957-2007. History, Law and Politics*, Brussels, Peter Lang, 2009.
- CURZON, Gérard, *Multilateral Commercial Diplomacy. An Examination of the Impact of the General Agreement on Tariffs and Trade on National Commercial Policies and Techniques*, London, M. Joseph, 1965.
- DABÈNE, Olivier, « L'intégration régionale en Amérique latine : le Mercosur », *Les Études du CERI*, n° 8, novembre 1995, p. 1-47.
- DA COSTA, Isabel, « Les origines de l'État-providence aux États-Unis et l'institutionnalisme de John Commons », contribution au colloque international « État et régulation sociale. Comment poser la cohérence de l'intervention publique ? » organisé par le Centre d'économie de la Sorbonne, équipe Matisse, Paris, 11-13 septembre 2006, <<http://matisse.univ-paris1.fr>>, p. 1-10.
- D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1993.
- DARWIN, Charles, *L'Origine des espèces*, Paris, Flammarion, 2009.
- DEBLOCK, Christian, « OMC : le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme », *L'Économie politique*, vol. 1, n° 45, 2010, p. 35-54.
- et HAMEL, Bruno, « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre », *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*, n° 26, automne 1994-hiver 1995, p. 9-42.
- et TURCOTTE, Sylvain F. (dir.), *Suivre les États-Unis ou prendre une autre voie ? Diplomatie commerciale et dynamiques régionales au temps de la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- DECAUX, Emmanuel (dir.), *Les Nations unies et les Droits de l'homme. Enjeux et défis d'une réforme*, Paris, Pedone, 2006.
- DECORZANT, Yann, « Répondre à la demande sociale et à la demande du marché : les prémisses de la régulation économique dans les années 20 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 107-126.

- , « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », *Critique internationale*, n° 52, 2011/3, p. 35-50.
- DEIBEL, Terry L., *Le Secrétariat de la Société des Nations et l'internationalisme américain, 1919-1924*, Genève, Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1972.
- DELMAS-MARTY, Mireille, *Le Relatif et l'Universel*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2004.
- DESTA, Melaku Geboye, *The Law of International Trade in Agricultural products. From GATT 1947 to WTO Agreement on Agriculture*, New York, Kluwer Law International, 2002.
- DEVIN, Guillaume, « Les États-Unis et l'avenir du multilatéralisme », *Cultures et conflits*, vol. 3, n° 51, 2000, p. 157-174.
- DOCKÈS, Pierre, *Le Sucre et les larmes. Bref essai d'histoire et de mondialisation*, Paris, Descartes et Cie, 2009.
- DOSTALER, Gilles, *Le Libéralisme de Hayek*, Paris, La Découverte, 2001.
- DUMOULIN, Michel, European Commission et al. (dir.), *The European Commission 1958-1972. History and Memories*, Luxemburg, Office for Official Publications of the European Communities, 2007.
- DUPUY, René-Jean (dir.), *Le Nouvel Ordre économique international. Aspects commerciaux, technologiques et culturels*, The Hague/Boston/London, Martinus Nijhoff Publishers, 1981.
- DU RÉAU, Élisabeth, *L'Ordre mondial de Versailles à San Francisco, juin 1919-juin 1945*, Paris, PUF, 2007.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout Empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- et KASPI, André, *Histoire des relations internationales de 1919 à nos jours*, Paris, Armand Colin, t. I, 2000, t. II, 2009.
- ECK, Jean-François, *Le Commerce Mondial des produits agricoles au XX^e siècle*, Paris, Eyrolles, 1992.
- ECKES, Alfred E. Jr. et ZEILER, Thomas, *Globalization and the American Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- EICHENGREEN, Barry, *Globalizing Capital. A History of the International Monetary System*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- , *The European Economy since 1945. Coordinated Capitalism and Beyond*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- , et KENEN, Peter B., « L'Organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama », *Économie internationale. Revue du CEPII*, n° 59, 3^e trimestre 1994, p. 11-54.
- ÉLIAS, Norbert, *The Civilizing Process. The History of Manners and State Formation and Civilization [1971]*, Oxford/Cambridge, Blackwell, 2000.

- « Les entreprises face à la mondialisation des marchés », *Les Notes bleues de Bercy*, n° 118, 1^{er} septembre 1997.
- « État et politique économique », n° 3 de *L'Année de la régulation. Économie, institutions, pouvoirs*, 1999.
- ETEMAD, Bouda, « Commerce international des céréales au XX^e siècle et mondialisation », *Économies et société*, vol. 12, n° 27, 2000, p. 163-182.
- EVANS, John W., *The Kennedy Round in American Trade Policy. The Twilight of the GATT?*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- FABRY, Véronique, « L'Outre-mer dans les enjeux régionaux », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 113, 2005, p. 137-151.
- FEIERTAG, Olivier, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les Cahiers IRICE*, n° 2, 2008/2, p. 127-155.
- FENNEL, Rosemary, *The Common Agricultural Policy. Continuity and Change*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- FERGUSON, Niall, MAIER, Charles S., MANELA, Erez et SARGENT, Daniel J. (dir.), *The Shock of the Global. The 1970s in Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 2010.
- FINLAY, Ronald et O'ROURKE, Kevin, *Power and Plenty. Trade, War and the World economy in the Second Millennium*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2007.
- FIORITOS, Orfeo, « Historical Institutionalism in International Relations », *International Organization*, vol. 65, n° 2, printemps 2011, p. 367-399.
- FLAESCH-MOUGIN, Catherine et LEBULLENGER, Joël (dir.), *Regards croisés sur les intégrations régionales : Europe, Amériques, Afrique*, Bruxelles, Bruylant, 2010.
- FLORY, Thiébaud, *Le GATT. Droit international et commerce mondial*, Paris, LGDJ, 1968.
- FOLHEN, Claude, HEFFER, Jean et WEIL, François, *Le Canada et les États-Unis depuis 1770*, Paris, PUF, coll. « Clio », 1997.
- FOUCHER, Michel et ORCIER, Pascal (cartographe), *La Bataille des cartes*, Paris, François Bourin, 2010.
- FOUCOU, Philippe, *La Prééminence du dollar sans le système monétaire international*, Chambourcy, Jasson-Taboureau, 1974.
- FOUQUIN, Michel et GAULIER, Guillaume, « Ouverture, concurrence et multilatéralisme », *La Lettre du CEPII*, n° 184, novembre 1999, p. 1-4.
- FOURASTIÉ, Jean, *Les Trente Glorieuses*, Paris, Fayard, 1979.
- FRIEDEN, Jeffrey A., « Invested interests: The politics of national economic policies in a world of global finance », *International Organization*, vol. 45, n° 4, automne 1991, p. 425-451.
- FRISON-ROCHE, Marie-Anne, *Droit et marché*, Paris, Sirey, 1995.

- GADDIS, John L., *We Now Know. Rethinking Cold War History*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- GAFFARD, Jean-Luc et PUNZO, Lionello F., « Introduction », *Revue économique*, vol. 46, n° 6, « L'économie hors de l'équilibre », dir. Jean-Luc Gaffard et Lionello F. Punzo, novembre 1995, p. 1383-1389.
- GALBRAITH, John K., *La Crise économique de 1929*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque », 1988.
- GARDNER, Richard, *Sterling-Dollar Diplomacy. Anglo-American Collaboration in the Reconstruction of Multilateral Trade*, Oxford, Clarendon Press, 1956.
- GAUVIGNAUD-FONTAINE, Geneviève, *Considérations économiques chrétiennes de saint Paul aux temps actuels*, Paris, Bibliothèque de l'Histoire, 2009.
- GEIGER, Till et KENNEDY, Dennis (dir.), *Regional Trade Blocs, Multilateralism and the GATT. Complementary Paths to Free Trade?*, London, Pinter, 1996.
- GERBET, Pierre, *La Construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1983.
- , MOUTON, Marie-Renée et GHÉBALI, Victor-Yves, *Le Rêve d'un ordre mondial de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.
- GEYER, Michael et BRIGHT, Richard, « World history in the Global Age », *The American Historical Review*, vol. 100, n° 4, octobre 1995, p. 1034-1060.
- GILPIN, Robert, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- GIRAUD, Pierre-Noël, *La Mondialisation. Émergences et fragmentation*, Auxerre, Sciences humaines, 2008.
- GLENDON, Mary Ann, *A World Made New. Eleanor Roosevelt and the Universal Declaration of Human Rights*, New York, Random House, 2001.
- GONIDEC, Pierre-François, *Les Organisations internationales africaines. Étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- GRATALOUP, Christian, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2007.
- GRAZ, Jean-Christophe, *Aux sources de l'OMC. La Charte de La Havane, 1941-1950*, Genève, Droz, 1999.
- GREENSTEIN, Rosalind et FRANK, Robert (dir.), *Gouvernance et identités en Europe*, Bruxelles, Bruylant, 2004.
- GREWE, Wilhelm, *The Epochs of International Law*, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 2000.
- GRIFFITHS, Richard T., *À la découverte de l'OECE*, Paris, OCDE, 1997.
- GRUZINSKI, Serge, *La Pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999.
- , *Les Quatre Parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

- GUÉRY, Alain, « Propriété, droit et institution dans l'institutionnalisme américain », *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, « Lectures de John R. Commons », 2001/2-3, p. 9-38.
- GUESNERIE, Roger, *L'Économie de marché*, Paris, Flammarion, 1996.
- GUITARD, Odette, *Bandung et le réveil des peuples colonisés*, Paris, PUF, 1976.
- HAFTENDORN, Helga, SOUTOU, Georges-Henri, SZABO, Stephen F. et WELLS, Samuel F. Jr (dir.), *The Strategic Triangle. France, Germany and the United States in the Shaping of the New Europe*, Baltimore/Washington D.C., The John Hopkins University Press/ Woodrow Wilson Center Press, 2006.
- HALPÉRIN, Jean-Louis, *Profils des mondialisations du droit*, Paris, Dalloz, 2009.
- HANHIMÄKI, Jussi M., « Global Visions and Parochial Politics: The Present Dilemma of the American Century », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 4, septembre 2003, p. 423-447.
- HATAWAY, Dale E., *Agriculture and the GATT. Rewriting the Rules*, Washington D.C., Institute for International Economics, 1987.
- HAWKINS, Stephen, *Une brève histoire du temps. Du Big Bang aux trous noirs*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1989.
- HEFFER, Jean, *La Grande Dépression. Les États-Unis en crise (1929-1933)*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1991.
- HETTENE, Björn et al. (dir.), *Development Options in Europe*, Gothenburg, Gothenburg University, 1988.
- HEYDE, Veronika, « Discussions américaines concernant l'Europe de l'après-guerre (1940-1944) », *Les Cahiers IRICE*, n° 1, 2008, p. 49-62.
- HODGSON, Geoffrey M., « What is the Essence of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 317-329.
- , « Darwinism and Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, mars 2003, p. 85-97.
- , « John R. Commons and the Foundations of Institutional Economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 3, septembre 2003, p. 317-329.
- HOFFMAN, Stanley, *Le Dilemme américain. Suprématie ou ordre mondial*, Paris, Economica, 1982.
- HOGAN, Michael J., « "The Next Big Thing": The Future of Diplomatic History in a Global Age », *Diplomatic History*, vol. 28, n° 1, janvier 2004, p. 1-21.
- HOLLY, Daniel, *Les Nations unies et la mondialisation. Pour une économie politique des organisations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- HUDEC, Robert E., *The GATT Legal System and World Trade Diplomacy*, New York/ Washington/London, Praeger Publishers, 1975.
- HUECK, Ingo J., « The Discipline of the History of International Law: New Trends and Methods on the History of International Law », *Journal of the History of International Law*, vol. 3, n° 2, 2001, p. 267-285.

- HUGON, Philippe (dir.), *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.
- HULL, Cordell, *Peace and War. United States Foreign Policy, 1931-1941*, Washington D.C., Department of State (publication n° 1853), 1943.
- , *The Memoirs of Cordell Hull*, New York, Macmillan Company, 1948, 2 vol.
- IKENBERRY, G. John, *After Victory. Institutions, Strategic Restraint, and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton/Oxford, Princeton University Press, 2001.
- IRIYE, Akira, *Global Community. The Role of International Organizations in the Making of the Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.
- ISLA, Anne, « Pour une économie institutionnelle et organisationnelle du droit : la gouvernance dans l'Union européenne », *Droit et société*, n° 54, 2003/2, p. 353-375.
- JABKO, Nicolas, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie impossible*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- JACKSON, John H., *The World Trading System. Law and Policy of International Economic Relations*, London, MIT Press, 1998.
- JAMES, Harold, *The Roman Predicament. How the Rules of International Order create the Politics of Empire*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- , *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, Princeton, Princeton University Press, 1996.
- JOLY, Marc, *Le Mythe Jean Monnet. Contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris, Éditions du CNRS, 2007.
- KAPLAN, Amy et PEASE, Donald E. (dir.), *Cultures of United States Imperialism*, Durham, Duke University Press, 1993.
- KASPI, André, *Franklin Roosevelt*, Paris, Fayard, 2009.
- KAZANCIGIL, Ali, *La Gouvernance : pour ou contre le politique ?*, Paris, Armand Colin, 2010.
- KÉBADJIAN, Gérard, *Les Théories de l'économie politique internationale*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- KENEN, Peter B., *Financing Adjustment and the International Monetary Fund*, Washington D.C., The Brookings Institution, 1986.
- KENNEDY, Ross A., « Woodrow Wilson, World War I, and an American Conception of National Security », *Diplomatic History*, vol. 25, n° 1, hiver 2001, p. 1-31.
- KEOHANE, Robert O., *International Institutions and State Power. Essays in International Relations Theory*, Boulder/San Francisco/London, Westview Press, 1989.
- , « Multilateralism: an agenda for research », *International Journal*, vol. 45, n° 4, automne 1990, p. 731-764.
- KEYNES, John Maynard, *Essai sur la monnaie et l'économie*, Paris, Payot, 1971.
- KIM, Cae One, *La CEE dans les relations commerciales internationales*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971.
- KINDLEBERGER, Charles, *La Grande Crise mondiale, 1929-1939*, Paris, Economica, 1988.

- KOSKENNIEMI, Martti, *From Apology to Utopia. The Structure of International Law Agreement*, Helsinki, Lakimiersliiton Kustannus, 1989.
- , *La Politique du droit international*, Paris, Pedone, 2007.
- KOTT, Sandrine, « Une “communauté épistémique” du social ? Experts de l’OIT et internationalisation des politiques sociales dans l’entre-deux-guerres », *Genèses*, n° 71, « Actions sociales transnationales », dir. Sandrine Kott et Kenneth Bertrams, juin 2008, p. 26-46.
- , « Par-delà la Guerre froide : les organisations internationales et les circulations Est-Ouest (1947-1973), *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 109, « Le bloc de l’Est en question », dir. Justine Faure et Sandrine Kott, 2011/1, p. 143-154.
- KRUGMAN, Paul R., *La Mondialisation n’est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*, Paris, La Découverte, 2000.
- KUEHL, Warren F. et DUNN, Lynne K., *Keeping the Covenant. American Internationalists and the League of Nations, 1920-1939*, Kent, The Kent State University Press, 1997.
- LABBE, Marie-Hélène (dir.), *De l’arme économique*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1987.
- LAFAY, Gérard, « La compétitivité européenne face au durcissement de la concurrence internationale », *Revue économique*, vol. 46, n° 3, mai 1995, p. 679-689.
- LAGADEC, Olivier, *Le FMI dans tous ses États*, Paris, Hatier, 1993.
- LAGRANGE, Evelyne, *La Représentation institutionnelle dans l’ordre international. Une contribution à la théorie morale des organisations internationales*, The Hague/London/ New York, Kluwer Law International, 2002.
- LAÏDI, Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- LATREILLE, Thierry, « Les programmes de stabilité en Europe », *La Lettre de l’OFCE*, Paris, n° 214, 25 janvier 2002, p. 1-4.
- LAUGHLAND, John, *Le Tribunal pénal international, gardien du nouvel ordre mondial*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2003.
- LAURENS, Henry, *L’Empire et ses ennemis. La question impériale dans l’histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2009.
- LEBEN, Charles, « Un nouveau bilan des théories et réalités du droit international : le cours général de Pierre-Marie Dupuy (RCADI, t. 297, 2002) », *Revue générale de droit international public*, vol. 109, n° 1, 2005, p. 75-100.
- LEBOUTTE, René, *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2008.
- LEFFLER, Melvyn, *A Preponderance of Power, National Security. The Truman Administration and the Cold War*, Stanford, Stanford University Press, 1992.
- , « 9/11 and American Foreign Policy », *Diplomatic History*, vol. 29, n° 3, juin 2005, p. 395-413.
- LEGRO, Jeffrey W., « Whence American Internationalism », *International Organization*, vol. 54, n° 2, printemps 2000, p. 253-289.

- LEMESLE, Raymond-Marin, *La Convention de Lomé : principaux objectifs et exemples d'actions, 1975-1995. 20^e anniversaire de la coopération Union européenne-États ACP*, Paris, CHEAM, 1995.
- LENAIN, Patrick, *Le FMI*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- LETTERON, Roseline, « L'universalité des droits de l'homme : apparences et réalités, l'idéologie des droits de l'homme en France et aux États-Unis », *AFRI*, Centre Thucydide, 2001, <<http://www.afri-ct.org>>.
- LOCHAK, Danièle, *Les Droits de l'homme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2002.
- LORTIE, Pierre, *Economic Integration and the Law of GATT*, New York, Praeger Publishers, 1975.
- LOTH, Wilfried, *Experiencing Europe. 50 Years of European Construction, 1957-2007*, Baden-Baden, Nomos, 2009.
- LUDLOW, Piers, *Dealing with Britain. The Six and the First UK Application to the EEC*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- LUNDESTAD, Geir, «*Empire*» by *Integration*, Oxford/New York, Oxford University Press, 1998.
- MACMILLAN, Margaret, *Les Artisans de la paix. Comment Lloyd George, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006.
- MAIER, Charles S., *In search of stability. Explorations in Historical Political Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- , *Among Empires. American Ascendancy and its Predecessors*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.
- MANIGAT, Mirlande, « Les pays du Tiers-Monde et la réforme du système monétaire international », *Revue française de science politique*, vol. 24, n° 3, 1974, p. 500-525.
- MANNHEIM, Karl, *Idéologie et Utopie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2006.
- MARCHISIO, Sergio et DI BLASE, Antoinetta, *L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*, Genève, Georg, 1986.
- MARJOLIN, Robert, *Le Travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- MATHIEU, Catherine et STERDYNIK, Henri, « Vers un nouveau Bretton Woods », *La Lettre de l'OFCE*, n° 303, 5 décembre 2008.
- MATOUK, Jean, *Mondialisation, Altermondialisation*, Toulouse, Éditions Milan, coll. « Les essentiels », 2005.
- MATUSOW, Allen J., « Feature Review, Richard Nixon and the Failed War Against the Trading World », *Diplomatic History*, vol. 27, n° 5, novembre 2003, p. 767-772.
- MAURICE, Bertrand, *L'ONU*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003.
- MAYER, Pierre, *La Métamorphose. Essai sur le bilatéralisme et le multilatéralisme*, Paris, Economica, coll. « IFRI », 1983.

- McKEOWN, Timothy, « How U.S. Decision-Makers Assessed their Control of Multilateral Organizations, 1957-1982 », *International Organization*, vol. 4, n° 3, 2009, p. 269-291.
- MEDEIROS, Marcelo de A., *La Genèse du MERCOSUR*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MELANDRI Pierre, *La Politique extérieure des États-Unis de 1945 à nos jours*, Paris, PUF, 1982.
- et VAÏSSE, Justin, *L'Empire du milieu. Les États-Unis et le monde depuis la fin de la Guerre froide*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- et RICARD, Serge (dir.), *Les États-Unis entre uni- et multilatéralisme : de Woodrow Wilson à George W. Bush*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MELCHIONNI, Maria Grazia, *La Genèse des Traités de Rome*, Paris, Economica, 2007.
- MILHAUD, Edgar, *L'Organisation économique de la paix*, Paris, Hachette/Académie du droit international, 1928.
- MILHAUPT, Curtis J. et PISTOR, Katharina, *Law and Capitalism. What Corporate Crises reveal about Legal Systems and Economic Development around the World*, Chicago, The University of Chicago Press, 2010.
- MILWARD, Alan, *The Reconstruction of Western Europe, 1945-1951*, London, Methuen and Co, 1984.
- , *The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge, 1992.
- , *Politics and Economics in the History of the European Union*, London/New York, Routledge, 2005.
- MORAVCSIK, Andrew, « Général De Gaulle between Grain and Grandeur: the Political Economy of French EC, 1958-1970 », *Journal of Cold War Studies*, vol. 2, n° 2, printemps 2000, p 3-43.
- MOREAU-DEFARGES, Philippe, *L'Ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 2003.
- , « Le multilatéralisme et la fin de l'Histoire », *Politique étrangère*, n° 3, 2004, p. 575-585.
- , « Questions mondiales : retour du multilatéralisme ou retour des nations ? », dans Thierry de Montbrial et Philippe Moreau-Defarges, *RAMSES 2008*, Paris, Dunod, 2007, p. 37-43.
- MORELL, James, *The Future of the Dollar and the World Reserve System*, London, Butterworths, 1981.
- MORIN, Edgar, *La Voie. Pour l'avenir de l'humanité*, Paris, Fayard, 2011.
- MOUTON, Claude et CHALMIN, Pierre, *Matières premières et échanges internationaux*, Paris, Economica, 1983.
- NALLET, Henri et VÉDRINE, Hubert (avec la collaboration de Patrick Lefas, Denis Terfen et Sébastien Turcat), « Multilatéralisme : une réforme possible », *Les Notes de la fondation Jean-Jaurès*, n° 43, septembre 2004.
- NAY, Olivier et PETITEVILLE, Frank (dir.), « Le changement dans les organisations internationales », n° 52 de *Critique internationale*, 2011/3.

- NEHMÉ, Claude, *Le GATT et les grands accords commerciaux mondiaux*, Paris, Éditions d'Organisation, 1994.
- NEHRING, Holger, « "Westernization": A New Paradigm for Interpreting West European History in a Cold War Context », *Cold War History*, vol. 4, n° 2, janvier 2004, p. 175-191.
- NINKOVICH, Frank A., *The Wilsonian Century. US Foreign Policy since 1900*, Chicago, The University of Chicago Press, 1999.
- , *Global Dawn. The Cultural Foundations of American Internationalism, 1865-1890*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.
- NOËL, Gilbert, « La Politique agricole commune (PAC). Rupture et continuité dans l'histoire de l'Europe rurale », *Histoire et sociétés rurales*, n° 8, 2nd semestre 1997, p. 121-145.
- NORTH, Douglas, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- NYE, Joseph Jr., *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1991.
- O'BRIEN, Robert et WILLIAMS, Marc, *Global Political Economy. Evolution and Dynamics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- ODELL, John S., *US International Monetary Policy. Markets, Power and Ideas as Sources of Change*, Princeton, Princeton University Press, 1982.
- O'ROURKE, Kevin H. et WILLIAMSON, Jeffrey G., « When did Globalization Begin? », *European Review of Economic History*, vol. 6, n° 1, 2002, p. 23-50.
- PAINTER, David S. et LEFFLER, Melvyn P. (dir.), *Origins of the Cold War. An International History*, London, Routledge, 1994.
- PATRICK, Stewart, *Best Laid Plans. The Origins of American Multilateralism and the Dawn of the Cold War*, Boulder, Rowman & Littlefield Publishers, 2008.
- PERRON, Régine, *Le Marché du charbon, un enjeu entre les Europe et les États-Unis de 1945 à 1958*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- , *The Stability of Europe. The Common Market: Towards European Integration of Industrial and Financial Markets? (1958-1968)*, Paris, PUPS, 2004.
- et THIEMEYER, Guido (dir.), *Multilateralism and the « Trente Glorieuses ». The Influence of the Institutions in Economic Growth*, Neuchâtel, Alphil, 2011.
- PETITEVILLE, Franck, « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme ? Le cas de l'OMC », *Critique internationale*, n° 22, 2004/1, p. 63-76.
- PIETTRE, André, *Monnaie et économie internationale du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Cujas, 1971.
- POUGHON, Jean-Michel, *Histoire doctrinale de l'échange*, Paris, LGDJ, 1987.
- PRATT, Julius W., *Cordell Hull: 1933-1944*, New York, Cooper Square, 1964, vol. 1 et 2.

- PREEG, Ernest H., *The American Challenge in World Trade. U.S. Interests in the GATT Multilateral Trading System*, Washington D.C., Center for Strategic and International Studies, 1989.
- RAINELLI, Michel, *L'Organisation mondiale du commerce*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996.
- RAUSTIALA, Kal, « Rethinking the Sovereignty Debate in International Economic Law », *Journal of International Economic Law*, vol. 6, n° 4, 2003, p. 841-878.
- REMICHE, Bernard et RUIZ-FABRI, Hélène, *Le Commerce international entre bi- et multilatéralisme*, Bruxelles, Larcier, 2010.
- RENOUVIN, Pierre et DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1964.
- RICŒUR, Paul, *L'Idéologie et l'Utopie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 1997.
- RUGGIE, John G., « International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order », *International Organization*, vol. 36, n° 2, printemps 1982, p. 379-415.
- , *Multilateralism Matters. The Theory and Praxis of an Institutional Form*, New York, Columbia University Press, 1993.
- , *Winning the Peace. America and World Order in the New Era*, New York, Columbia University Press, 1996.
- , *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalization*, London, Routledge, 1998.
- RUTHERFORD, Malcolm et SAMUELS, Warren J. (dir.), *Classics in Institutional Economics. The Founders: 1890-1945*, London, Pickering and Chatto, 1997, vol. 1.
- , « Institutionalism between the Wars », *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, juin 2000, p. 291-303.
- SACRISTE, Guillaume et VAUCHEZ, Antoine, « Les “bons offices” du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, n° 26, 2005/1, p. 101-117.
- SAPIR, Jacques, *Le Nouveau XXI^e siècle. Du siècle « américain » au retour des nations*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.
- SCHIAVONE, Aldo, *Ius. L'invention du droit en Occident*, Paris, Belin, coll. « L'Antiquité au présent », 2009.
- SCHLESINGER, Arthur C., *Act of Creation. The Founding of the United Nations. A Study of Superpowers, Secret Agents, Wartime Allies and Enemies and their Quest for a Peaceful World*, Boulder, Westview Press, 2003.
- SCHOTT, Jeffrey J., « United States Policies toward the GATT: Past, Present, Prospective », dans Rode Reinhard (dir.), *GATT and Conflict Management*, Boulder, Westview Press, 1990.
- SCHIRMANN, Sylvain, *Crise, coopération économique et financière entre États européens, 1929-1933*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000.

- SIROËN Jean-Marc, *La Régionalisation de l'économie mondiale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.
- , « L'OMC face à la crise des négociations multilatérales », *Les Études du CERI*, n° 160, 2009.
- SMITH, Tony, « New Bottles for New Wine: A Pericentric Framework for the Study of the Cold War », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 567-591.
- SMOUTS, Marie-Claude, *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.
- , « L'organisation internationale, rose des vents dans l'espace cardinal », *Revue française de science politique*, vol. 36, n° 6, 1986, p. 752-766.
- La Société des Nations : rétrospective / The League of Nations in Retrospect*, Berlin, Walter de Gruyter, 1983.
- SOULÉ-KOHNDOU, Folashadé Ayodélé, *Puissances émergentes et multilatéralisme : le cas de l'Afrique du Sud (1999-2008). Analyse d'une stratégie d'une puissance émergente*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- SOUTOU, Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest, 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001.
- et DU BOIS, Pierre (dir.), *Relations internationales*, n° 123, « Les mondialisations I », 2005/3, et n° 124, « Les mondialisations II », 2005/4.
- SPITAELS, Guy, *Chroniques impies. Défaillances du multilatéralisme et retour des grands États*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.
- STEWART, Terence P. (dir.), *The GATT, Uruguay Round, a Negotiating History*, Deventer/ Boston, Kluwer Law/Taxation Publishers, 1993, vol. 1.
- STOKMAN, Frans N., *Roll Calls and Sponsorship. A Methodological Analysis of Third World Group Formation in the United Nations*, Leyden, A. W. Stijhoff, 1977.
- STRANGE, Susan, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- SUPIOT, Alain, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.
- , *L'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.
- TAGLIONI, François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 225, janvier-mars 2004, p. 53-74.
- TORRE-SCHAUB, Marthe, *Essai sur la construction juridique de la catégorie de marché*, Paris, LGDJ, 2002.
- TOUSCOZ, Jean, « La coopération internationale et les matières premières exportées par les pays du Tiers-Monde : les conditions d'un échange égal », *Tiers-Monde*, vol. 17, n° 66, 1976, p. 539-560.
- TRAZ, Robert de, *L'Esprit de Genève, 1884-1951*, Paris, L'Âge d'homme, 1995.
- URBAN, André, *Les États-Unis face au Tiers-Monde à l'ONU de 1953 à 1960*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- VAN DER WEE, Herman, *Histoire économique mondiale, 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia Duculot, 1990.
- VARSORI, ANTONIO, *Alle origini del presente. L'Europa occidentale nella crisi degli anni Settanta*, Milano, Franco Angeli, 2007.
- VAUGHAN-WHITEHEAD, Daniel, *EU Enlargement Versus Social Europe. The Uncertain Future of the European Social Model*, Cheltenham, Edward Elgar, 2003.
- VÉDRINE, Hubert, *Le Temps des chimères, 2003-2009*, Paris, Fayard, 2009.
- VENTURA, Deisy, *Les Asymétries entre le Mercosur et l'Union européenne. Les enjeux d'une association interrégionale*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- WALL, Irwin M., « Les accords Blum-Byrnes. La modernisation de la France et la Guerre froide », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 13, n° 1, 1987, p. 45-62.
- WALLERSTEIN, Immanuel, *The Modern World-System*, t. I, *Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*, New York/London, Academic Press, 1974 ; t. II, *Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750*, New York, Academic Press, 1981 ; t. III, *The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy, 1730-1840s*, San Diego, Academic Press, 1989.
- , *L'Universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Paris, Demopolis, 2008.
- WARNIER, Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1999.
- WERNER, Michael et ZIMMERMANN, Bénédicte, « Penser l'histoire croisée, entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 58, n° 1, janvier-février 2003, p. 7-36.
- WESTAD, Odd Arne, « The New International History of the Cold War. Three (Possible) paradigms », *Diplomatic History*, vol. 24, n° 4, automne 2000, p. 551-565.
- , *The Global Cold War. Third World Interventions and the Making of Our Times*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- WILLIAMS, Marc, *Third World Cooperation. The Group of 77 in UNCTAD*, London/ New York, Pinter Publishers/St. Martin's Press, 1991.
- WILLIAMS, Raymond, *Culture et matérialisme*, Paris/Luxembourg, Les Prairies Ordinaires/Lux, 2009.
- WILKINSON, Rorden, *Multilateralism and the World Trade Organization. The Architecture and Extension of International Trade Regulation*, London/New York, Routledge, 2000.
- WINAND, Pascaline et PHILIPPART, Eric (dir.), *Ever closer partnership. Policy-making in US-EU Relations*, Bruxelles, Peter Lang, 2001.
- ZAPPALÀ, Salvatore, *La Justice pénale internationale*, Paris, Montchrestien, Paris, 2007.
- ZORGBIBE, Charles, *Wilson. Un croisé à la Maison Blanche*, Paris, PUF, 1998.

INDEX DES NOMS PROPRES

- A** _____
- Allende, Salvador 262
- Arias, Óscar 273
- B** _____
- Bismarck, Otto von 118
- Brandt, Willy 230
- Bush, Georges Walker 16, 187, 200, 271, 303, 312
- C** _____
- Cassin, René 180-181
- Castro, Fidel 249, 261-262
- Cervantes Saavedra, Miguel de 112
- Chang Peng, Chung 180
- Churchill, Winston 58, 62-63, 65-66, 121, 131, 321
- D** _____
- Darwin, Charles 116-117
- Delors, Jacques 231
- E** _____
- Eisenhower, Dwight David 13-14, 34, 175, 213, 301, 303
- Érasme 111
- F** _____
- Fourastié, Jean 89, 215
- Friedman, Milton 80, 93, 98, 160, 166
- G** _____
- Gaulle, Charles de 207, 222
- Giscard d'Estaing, Valéry 172, 230
- H** _____
- Hayek, Friedrich August von 93, 98
- Hitler, Adolf 59, 62-64, 86, 160, 292
- Hobbes, Thomas 111, 302
- Houphouët-Boigny, Félix 249
- Hull, Cordell 33, 41-42, 48, 50, 53-67, 71-72, 74, 80, 84, 98, 119, 121, 123-124, 130, 163, 289, 291, 300, 326
- Humphrey, John 180
- J** _____
- Johnson, Lyndon Baines 13
- K** _____
- Kennedy, John Fitzgerald 13, 18, 34, 43, 45, 47, 73, 150, 203, 220-222, 255, 260, 300, 305
- Keynes, John Maynard 52-53, 60, 83, 85, 87, 90, 93, 119-121, 123, 160-162, 291, 293, 312, 326
- L** _____
- Lénine (Vladimir Illitch Ouliannov, dit) 289
- Locke, John 111, 290
- Lorenzetti, Ambrosio 112
- M** _____
- Malik, Charles 180
- Mannheim, Karl 292
- Mao, Zedong 241, 251
- Marjolin, Robert 214, 219
- Marx, Karl 108, 295
- Messersmith, George S. 59
- Mill, John Stuart 113-115
- Minh, Ho Chi 251
- Monnet, Jean 34, 204, 210-211, 214, 216, 219

- Montesquieu, Charles-Louis de Secondat 110, 113, 287, 290-291, 294, 302
- More, Thomas 112
- Mussolini, Benito 47, 52, 159
- N** _____
- Nehru, Jawaharlal 248, 305
- Nixon, Richard 166-167, 256, 265, 267, 300, 305
- N'Krumah, Kwame 278
- O** _____
- Obama, Barack 16-17, 45, 175, 300
- P** _____
- Pasvolsky, Leo 59, 130
- Pompidou, Georges 34, 151, 230, 305
- R** _____
- Reagan, Ronald 92, 95-96, 168, 187, 189, 267-268, 301
- Ricardo, David 61
- Ricœur, Paul 288, 298
- Roosevelt, Eleanor 180, 182
- Roosevelt, Franklin Delano 33, 41, 50, 55-68, 86-87, 119, 121, 123, 130-131, 142, 145, 163, 182, 289, 291-292, 300, 310, 326
- Rousseau, Jean-Jacques 110-111, 302
- S** _____
- Say, Jean-Baptiste 113-114, 116
- Schmidt, Helmut 230
- Schumpeter, Joseph 295
- Scott, Brown James 49
- Senghor, Léopold Sédar 245, 249
- Sismondi, Jean-Charles 101, 113, 115
- Staline, Joseph 46, 63, 131-132, 134, 206, 241, 291
- T** _____
- Thatcher, Margaret 92, 227
- Tito (Josip Broz, dit) 248
- Truman, Harry S. 34, 73, 130, 145, 199-200
- V** _____
- Veblen, Thomas 115
- W** _____
- Washington, George 34, 42, 47, 65, 131, 141, 143, 146, 149, 152, 164, 170, 174, 205-207, 211, 221, 240, 253
- Weber, Max 298
- Welles, Summer 59, 65-66, 130
- White, Harry D. 160-161
- Wilson, Woodrow 16, 33, 41, 43-51, 53-54, 56-58, 60, 63, 68, 71, 84, 98, 120, 288-289

INDEX DES INSTITUTIONS ET ACCORDS

A

- Accords de Bretton Woods 14, 20, 39, 53, 59, 72, 74-75, 80, 90, 97, 129, 140, 143, 162, 164, 166-167, 170, 175-176
- Accords de la Jamaïque 90, 97, 164, 167, 170, 172-174, 177
- Accords de l'OMC 152, 154, 193, 276, 306
- Acte final de la conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi 143, 252-253
- Agricultural Adjustment Administration (AAA) 55
- Assemblée générale de l'ONU 17, 132-133, 137, 181, 183-185, 189, 191, 193, 246, 255, 257-259, 262
- Association de libre-échange des Amériques (ALACA) 272
- Association de libre-échange nord-américaine (ALENA) 272, 281-282, 312, 349
- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) 12, 107, 251, 278-279, 282, 312
- Association européenne de libre-échange (AELE) 14, 198, 203, 219-220, 224, 226-227, 229-230, 282
- Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) 250, 282

B

- Banque africaine de développement 250
- Banque centrale africaine 277
- Banque centrale européenne (BCE) 232
- Banque du Sud 107, 274
- Banque fédérale de réserve 81, 164, 167

- Banque internationale de reconstruction et de développement 14, 59, 72, 107, 162-163
- Banque mondiale 72, 90, 107, 134, 162, 167-169, 171, 192, 227, 243, 265, 274
- BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) 178
- BRICS (Brésil + Afrique du Sud) 172, 178, 184, 204, 266
- Bureau international du travail (BIT) 11, 49, 51-53, 58

C

- Caribbean Community and Common Market (CARICOM) 250, 273, 281-282
- Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) 250
- Charte d'Alger 257-265, 268-269, 273, 277
- Charte de La Havane 143-145
- Charte de l'Atlantique 33, 39, 46, 58, 62-64, 68, 74, 92, 108, 121, 129, 131-134, 141-142, 159-160, 163, 237, 240, 291-292
- Charte de San Francisco 130, 323
- Charte des droits et devoirs économiques des États 262
- Charte des Nations unies
voir Charte de San Francisco 74, 75, 92, 105, 111, 121, 129-131, 133, 144, 180, 182, 184, 193, 206, 208-210, 218-219, 232, 239, 240-242, 244-246, 248-249, 259, 263, 272, 277, 323
- Commission des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 179-180, 182
- Communauté des États indépendants (CEI) 154-156, 279
- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) 275

- Communauté des Nations andines (CNA) 281-282
- Communauté économique africaine (CEA) 275
- Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) 268
- Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) 107, 267-268
- Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) 268, 275
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) 275
- Communauté économique eurasiatique (EURASEC) 279
- Communauté économique européenne (CEE) 12, 14, 16, 22, 25, 34, 74, 94, 107, 144-145, 149-151, 195-196, 198-199, 201, 203-204, 210-211, 214-230, 233, 235, 249-250, 254, 263-264, 267, 271, 282, 297, 299, 305-306
- Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) 34-35, 74-75, 94, 107, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220-223, 225, 233, 235, 282, 297, 299
- Communautés économiques régionales (CER) 275
- Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) 107, 251-255, 262-265, 267-269, 272-273, 275-277
- Conseil de coopération du Golfe (CCG) 107, 269, 281
- Conseil des droits de l'homme (de l'ONU) 128, 183, 185, 194
- Conseil de sécurité (de l'ONU) 107, 130, 132, 134, 184, 189, 205, 210, 240, 245-246, 294
- Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) 133, 135, 138, 143, 179, 181
- Convention de Lomé (ou accords de Lomé) 263, 276
- Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC) 279-280
- Cour pénale internationale (CPI) 107, 183, 185
- D** _____
- Déclaration de Philadelphie 111, 121, 131
- Déclaration de Rio 189
- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) 105-107, 121, 181-183, 185-188, 190, 232, 249, 283
- E** _____
- European Coal Organisation (ECO) 34, 67, 94, 196, 198, 201, 210
- F** _____
- Fonds de stabilisation des Nations unies 161
- Fonds monétaire africain 277
- Fonds monétaire international (FMI) 11, 14-16, 25, 29, 33, 59, 72, 89-90, 97, 105-107, 128, 133-135, 138-140, 159, 161-168, 170-175, 177-178, 190, 193, 195, 200-201, 204, 213, 218, 223, 225, 227-228, 230, 232, 248, 264-266, 268, 270, 274, 278-279, 297-298, 301, 304, 306
- Food and Agriculture Organization (FAO) 107, 178, 179, 188, 194
- G** _____
- G7 135-136, 172, 174-175
- G20 172, 178, 180, 284
- General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 11, 13-16, 18, 25, 54, 71-72, 74-75, 89-90, 94, 97, 105-107, 128, 133, 138-140, 143, 145-154, 156-159, 163-164, 189, 193, 195, 201, 204, 212-214, 217-223, 225-227, 229-230, 232, 234-235, 246-247, 250, 253-255, 258, 265, 269-270, 282, 284, 297-298, 300, 302, 304-305
- Groupe des 77 107, 251-256, 258, 260-261, 264-265, 267-269, 283-284,
- Groupe des Dix 265-266
- Groupe des Vingt-Quatre 264-265

H _____
 Haute autorité de la CECA 34-35, 74-75, 94, 144, 195-196, 199, 201, 204, 210-218, 220, 222, 225, 233, 235
 Haute autorité de la Ruhr 213

I _____
 Institut de droit international (IDI) 48-49, 288

L _____
 Ligue des États arabes (ou Ligue arabe) 107, 184, 191, 241, 269-270, 280

M _____
 Marché commun 11, 22, 197-198, 216-221, 223, 226, 228-229, 235, 250, 271-274, 281-282
 Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) 107
 Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC) 250, 273
 Marché unique 228
 Mercado Comùn del Sur (MERCOSUR) 107, 250, 271, 272, 282
 Mouvement des non-alignés (ou les non-alignés) (MNA) 107, 248-249, 251, 253, 255-260, 262, 265, 267, 269, 284, 296

N _____
 National Recovery Administration (NRA) 55

O _____
 Office international pour le développement industriel (OIDI) 252
 Organisation de coopération de Shanghai (OCS) 279
 Organisation de coopération et de développement européenne (OCDE) 35, 97, 107, 188, 190, 195-196, 198-199, 203-204, 209-210, 212, 217, 224-225, 227, 229-230
 Organisation de l'unité africaine (OUA) 11, 107, 249-250, 268, 281-282, 312

Organisation des États américains (OEA) 12, 67, 107, 251, 274
 Organisation des Nations unies (ONU) 11, 17, 29, 33-34, 41, 46, 59, 66, 73, 106-107, 128-130, 132-138, 143, 156, 178-179, 182-184, 186, 188-189, 191, 193, 195, 201, 205-206, 208, 210, 212-213, 232, 240-248, 251-252, 254-255, 257-259, 262-263, 265, 268-270, 272, 280-283, 294, 296, 298, 301, 303
 Organisation de traité de sécurité collective (OTSC) 107, 278-279
 Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE) 241, 279
 Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) 67, 105, 107, 193, 196, 199, 201, 205-210, 212-213, 217, 219, 227, 230-232, 242, 248, 279, 281, 296, 311
 Organisation économique et financière (OEF) 52-53
 Organisation européenne de coopération économique (OECE) 14, 67, 94, 107, 188, 195-196, 198-199, 201-204, 208, 213-215, 217, 223, 225-226, 234, 281, 297, 311
 Organisation internationale du commerce (OIC) 14, 141, 143-146, 152, 162, 164, 200
 Organisation internationale du travail (OIT) 11, 72, 106-107, 131, 178-181, 188, 190, 194, 201, 227-228, 230
 Organisation latino-américaine d'intégration (ALADI) 250
 Organisation mondiale du commerce (OMC) 11, 13-14, 16, 29, 54-55, 84, 97, 107, 128, 133, 136, 138-140, 146-147, 149-154, 156-159, 177-178, 189-191, 193, 195, 203-204, 232, 239, 248, 270, 276, 284, 297-298, 306
 Organisations non gouvernementales (ONG) 22, 135, 182, 184, 304

P _____
 Pacte andin (ou Groupe andin) 250, 272
 Pacte de Bagdad 251
 Pacte de Bruxelles 205-207, 222

- Pacte de la SDN 41-42, 45, 47, 49-52, 56, 130, 186
- Pacte de Varsovie 248
- Plan Marshall 15, 34, 72-73, 107, 145, 165-166, 196, 198-203, 205, 207, 215, 222, 234, 293, 297, 305
- Politique agricole commune (PAC) 150-151, 196, 217, 221-222, 225
- Politique européenne de la sécurité commune (PECS) 107, 232
- Protocole de Kyoto 106-107, 179, 189
- R** _____
- Reciprocal Trade Agreement Act 41, 56, 71
- S** _____
- Société des Nations (SDN) 42, 45-46, 49-50, 52, 56, 288
- Statut de Rome 183-184, 186
- T** _____
- Tarif extérieur commun (TEC) 150, 219-220
- Trade Expansion Act (TEA) 221
- Traité de Montevideo 250
- Traité de Paris 211-213, 218
- Traité de Rome 150, 214-216, 218-220, 223-224, 227-228, 231
- Traité de Versailles 47, 58, 86, 120
- Très grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) 280, 282
- Tribunal pénal international (TPI) 183-184
- U** _____
- Underwood Act 56
- Union africaine (UA) 11, 74, 107, 274-279
- Union de l'Europe occidentale (UEO) 222
- Union douanière et monétaire de l'Afrique centrale (UDEAC) 275
- Union du Maghreb arabe (UMA) 268
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) 275
- Union européenne des paiements (UEP) 165, 202, 215
- Union européenne (UE) 12, 16, 29, 75, 97, 107, 153-155, 165, 172, 188, 196, 199, 202, 204, 210, 215-216, 219-220, 222-223, 229, 231-234, 272, 276-277, 279, 282-283, 298, 303, 306, 325
- Union monétaire européenne (UEM) 223, 232
- United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (UNESCO) 11, 106-107, 178-180, 186-187, 189, 283
- United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF) 106

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est le fruit d'une circulation d'idées, qui s'est faite en divers lieux. Tout d'abord, ce travail a commencé au département d'histoire économique de l'université de Genève, sous l'influence de Paul Bairoch (†). Ce sont les questions des étudiants qui m'ont amenée à réfléchir avec eux aux différentes politiques économiques internationales. Qu'ils sachent que je les en remercie. Puis, sous forme de projet de recherche, ce travail s'est étoffé au contact très dynamique et enrichissant du *Center for European Studies* de l'université de Harvard, avec le soutien de Charles Maier, que je remercie particulièrement. J'ai ensuite été accueillie au Centre de recherches Roland Mousnier (UMR 8596) de l'université Paris-Sorbonne par Dominique Barjot, qui m'a donné les moyens nécessaires d'avancer à grands pas et qui a bien voulu commenter le manuscrit. Je souhaite lui exprimer ici ma profonde reconnaissance. Je n'oublie pas les participants à ses séminaires de Master 2 qui m'ont fait entrevoir d'autres questions, que j'ai intégrées dans ce travail. Je les remercie aussi vivement. Parce que j'avais souhaité écrire une première version de cet ouvrage, le Département d'histoire et de civilisation de l'Institut universitaire européen à Florence m'a octroyé la bourse de *Jean Monnet Fellow*. Je souhaite remercier Giovanni Federico, Alan Milward (†), Arfon Rees, Pascaline Winand, ainsi qu'Annie Lacroix-Riz, qui tous ont soutenu ce travail et qui m'ont fait part de leurs réflexions, tout comme les doctorants présents à ce moment-là. Enfin, au Département d'histoire-géographie de l'université de Cergy-Pontoise, ce projet s'est concrétisé sous la forme d'un cours magistral en Licence. Les réactions des étudiants m'ont donné l'occasion de le clarifier, de l'explicitier et de le compléter, ce dont je suis redevable. Je remercie aussi Patricia Commun, Directrice du laboratoire de recherches CICC, pour son soutien constant et enthousiaste. De même, j'ai bénéficié des suggestions ponctuelles et fructueuses de Michaela Hochkamp ainsi que de la relecture de Laurence Leitenberg. Je remercie ces amies pour leur attention.

La progression de ce travail a coïncidé avec le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, avec ses méandres, ses joies, ses obstacles et le bonheur d'avoir atteint le but.

TABLE DES MATIÈRES

Répertoire des institutions multilatérales	11
--	----

INTRODUCTION

Pour une histoire du multilatéralisme	13
Un nouveau concept : la multilatéralisation	13
La mondialisation face à la multilatéralisation	18
Une nouvelle méthodologie multilatérale	25

PREMIÈRE PARTIE

LA DÉFINITION DU MULTILATÉRALISME : VERS UN MODÈLE IDÉAL ?

CHAPITRE I

Les origines historiques du multilatéralisme de 1918 à 1941	41
Woodrow Wilson et Cordell Hull : les acteurs décisifs	41
Le nouvel ordre mondial de Cordell Hull dans les années 1930	42
Les Quatorze Points de Wilson : l'internationalisme issu de la guerre de 1914-1918	43
Les internationalistes entre droit et commerce	47
L'internationalisme concrétisé avec la Société des Nations	50
La crise de 1929 : le tournant de l'internationalisme	54
La remise en cause de l'ordre mondial issu de la guerre de 1914-1918	54
Réactualiser l'internationalisme selon Cordell Hull	55
Une nouvelle conception de la politique économique internationale	57
L'acte de naissance du multilatéralisme : la Charte de l'Atlantique	58
Les fondements de la Charte	58
Réfléchir à un nouvel ordre mondial après-guerre	59
L'intérêt mutuel : le nouveau credo	61
Une alternative multilatérale face au fascisme et au communisme	62
Une participation paradoxale de l'URSS au nouvel ordre mondial ?	63
Un courant régionaliste américain ?	65

CHAPITRE II

Le multilatéralisme dans l'histoire du capitalisme	71
Distinguer les contours du multilatéralisme	71
Les mots-clés du multilatéralisme.....	71
À la recherche d'un marché idéal.....	74
De la Révolution industrielle à 1931 : le libéralisme de la Grande-Bretagne.....	76
De 1931 à la seconde guerre mondiale : l'interventionnisme général	83
De 1945 à nos jours : le multilatéralisme des États-Unis	88
La première phase keynésienne du multilatéralisme : de 1945 à 1976.....	88
La deuxième phase friedmanienne du multilatéralisme : de 1980 à nos jours.....	92
La mutation en cours du capitalisme : la multilatéralisation	101

CHAPITRE III

La réalisation des utopies : le Droit naturel, l'Ordre naturel et l'Égalité	105
Modéliser le multilatéralisme.....	105
Une vision d'une société idéale : l'Âge d'or.....	108
Une société de trois ordres	108
Le contrat social et la question sociale.....	110
L'utopie de l'Âge d'or	112
Réflexions de Jean-Baptiste Say, John Stuart Mill et Jean-Charles Sismondi : les précurseurs en Europe	113
L'institutionnalisme aux États-Unis	115
Rencontre entre les institutionnalistes et les internationalistes.....	118
La contribution de John Maynard Keynes.....	119
Une nouvelle définition.....	122

354

SECONDE PARTIE

LA MISE EN PRATIQUE DU MULTILATÉRALISME :

LE PARADOXE D'UN SYSTÈME POUR TOUS ET POUR UN (DE 1942 À NOS JOURS)

CHAPITRE IV

La réalisation du multilatéralisme au niveau universel	129
L'ONU : la paix et la sécurité ou la paix des armes.....	129
L'élaboration de la Charte des Nations unies (1942-1945)	129
La non-ingérence de l'ONU : un débat controversé	133
Le rôle de l'État-nation à l'ONU	135
Le GATT/L'OMC : la prospérité et la libéralisation des échanges ou la paix économique.....	138
Une difficile création, l'OIC.....	141

La non-discrimination du GATT	147
Historique des négociations commerciales multilatérales	148
Une difficile égalité commerciale.....	156
Le FMI : la prospérité et la stabilisation du système monétaire international ou la paix économique	159
La conception du FMI	159
L'assistance mutuelle du FMI	163
Vers un système monétaire multilatéral de 1945 à nos jours.....	164
Une équité entre les déficits et les excédents des budgets des États ?	175
Un nouvel équilibre du monde	177
La Commission/le Conseil des droits de l'homme, l'OIT, l'UNESCO, la FAO et le protocole de Kyoto : le bien-être ou la paix sociale	178
L'élaboration des droits de l'homme	180
Faire valoir la dignité humaine	182
La Cour pénale internationale et le Tribunal pénal international	183
Un universalisme partagé ?	185
Le droit à l'éducation, à la culture, à l'information.....	186
Le droit au travail.....	188
Le droit à se nourrir décemment	188
Le droit à la protection de l'environnement.....	189

CHAPITRE V

Le tournant de la Guerre froide en 1947 : vers le régionalisme en Europe de l'Ouest	195
Du régionalisme à l'intégration régionale, de la coopération régionale à la zone de libre-échange : un même concept ?	197
La prospérité et la coopération européennes : l'ECO, le plan Marshall et l'OECE/OCDE	198
Les premiers pas du régionalisme européen : l'European Coal Organisation de 1945 à 1947	198
Le plan Marshall et l'Organisation européenne de coopération économique dans la continuité multilatérale de 1947 à 1951	199
La régionalisation du monde occidental : la nouvelle OCDE de 1961 à nos jours.....	203
La paix et la sécurité européennes sous le signe de la coopération : l'OTAN	205
La peur de l'expansion soviétique.....	205
La force multilatérale de 1949 à 1989	206
L'OTAN face à l'ONU après 1989	208
La prospérité et l'intégration européennes pour un régionalisme inédit : la CECA, la CEE et l'UE	210

Le traité de Paris de 1951 : une innovation régionale	211
L'autosuffisance de la production charbonnière européenne : se protéger de la concurrence américaine	212
L'insertion de la CECA dans le système multilatéral	214
Le traité de Rome en 1958 : pour aller plus loin.....	215
Le Tarif extérieur commun pour un marché européen protégé	219
La Politique agricole commune pour une agriculture européenne protégée	221
La CEE, un succès de l'intégration européenne	223
L'Union européenne : l'achèvement d'un micro-système multilatéral après 1989.....	231

CHAPITRE VI

Le malaise du Tiers-Monde et des pays du Sud :

356

entre universalisme et régionalisme.....	237
À la quête d'une place à l'ONU : pour une coopération universelle	240
L'universalisme de la Conférence de Bandung	241
Les modalités d'admission à l'ONU.....	245
Le lancement de la politique de développement.....	246
Le Tiers-Monde à deux vitesses : vers quatre Tiers-Mondes ?	247
Des nouvelles institutions liées à la Guerre froide	248
Le Groupe des 77 et la CNUCED	251
Réformer le multilatéralisme : une demande du Tiers-Monde	255
Le Mouvement des non-alignés.....	255
Le NOEI	259
Les associations de producteurs.....	261
La stabilité monétaire	264
La dette du Tiers-Monde.....	267
Le changement de perspective	269
Vers le régionalisme à marche forcée après la Guerre froide.....	270
En Amérique latine	271
En Afrique.....	274
En Asie du Sud-Est.....	278
En Asie centrale.....	279
Le monde arabe.....	280
L'Océanie insulaire.....	281
À marché idéal, modèle régional idéal ?.....	281

CONCLUSION

Le siècle multilatéral américain 287

 L'idéologie américaine et les utopies européennes : le métissage
 transatlantique..... 287

 Les paradoxes de la puissance américaine : entre l'autorité et l'égalité 295

 Les moyens de la puissance américaine : la morale et une nouvelle diplomatie
 économique..... 301

 Un système international et/ou un Empire américain ? 307

ANNEXES 315

 Annexe 1. Les Quatorze Points de Wilson : message du 8 janvier 1918..... 317

 Annexe 2. La Charte de l'Atlantique (14 août 1941) 321

 Annexe 3. Préambule de la Charte des Nations unies..... 323

Glossaire..... 325

Sources..... 327

Bibliographie 329

Index des noms propres..... 345

Index des institutions et accords..... 347

Remerciements..... 351

Table des matières 353

